

RELANCE DES SECTEURS

AGRICOLE, PECHE, ELEVAGE ET INDUSTRIE:
ATOUPS ET FAIBLESSES



ACRONYMES

ACSA	: Agents Communautaires pour la Santé Animale
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ANR	: Agence Nationale de Renseignements
CDF	: Franc Congolais
CENADEP	: Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire
COMESA	: Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DGI	: Direction Générale des Impôts
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
DAIPN	: Domaine Agro-Industriel Présidentiel de la N'SELE
DGM	: Direction Générale de Migrations
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENAPEC	: Fédération Nationale des Artisans et des Petites et Moyennes Entreprises
FPI	: Fonds de Promotion de l'Industrie
IITA	: Institut international d'Agriculture Tropicale
INERA	: Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
MAPE	: Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONGs	: Organisation Non Gouvernementales
OP	: Organisations Paysannes
OV	: Organisations Villageoises
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PAARSA	: Projet d'Appui à la Réhabilitation et Relance du Secteur Agricole
PICAGEL	: Projet d'Assistance Technique pour la mise en œuvre de la Chaîne de valeur Pêche et Aquaculture
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
RDC	: République Démocratique du Congo
RICOLTO	: Fondation RICOLTO (Récolte) Internationale
RN	: Routes Nationales
SADC	: Communauté de développement d'Afrique australe
SENASAEM	: Service National de Semences
USD	: Dollars américains



Préface



A l'ère où la République Démocratique du Congo voudrait se hisser, à l'instar d'autres Nations à l'échelle mondiale, au niveau des pays émergents à l'horizon 2030, diverses stratégies sont en train d'être mises en œuvre, en référence notamment à son Plan National Stratégique de Développement (PNSD), dans l'optique de promouvoir le secteur privé au travers des réformes durables et efficaces, visant l'assainissement de l'environnement des affaires, afin de le rendre compétitif et attractif. D'autant plus que les investissements privés constituent un levier incontournable pour l'enclenchement du développement de l'économie de la RD Congo et peuvent contribuer à assurer, de ce fait, la prospérité de la population congolaise. Cette prospérité procède, sans ambages, de la stabilité du cadre macroéconomique, l'élargissement de l'assiette fiscale, la création des emplois et autres.

En effet, diverses réformes opérées par le Gouvernement, mais non assorties d'une mise en

œuvre efficace et responsable due à certaines contraintes dans le mécanisme d'exécution sont demeurées lettre morte, car ne débouchant pas sur des performances sous-tendues par des facteurs probants, notamment : l'amélioration du climat des affaires et des investissements, la bonne gouvernance politique, économique et administrative, l'absorption de la pauvreté, etc.

La mise en œuvre des réformes requiert inévitablement un travail en osmose à des niveaux variés entre le pouvoir central et les provinces, matérialisant ainsi l'appropriation institutionnelle desdites réformes. Cela implique diverses parties prenantes en l'occurrence le secteur public et privé, des associations professionnelles, des institutions d'appui au Gouvernement national et ceux des provinces, la société civile, etc.

En sa qualité d'Organe-Conseil et d'appui au Gouvernement tant au niveau national que provincial, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, ANAPI en sigle, a parmi les missions lui assignées, en sus du plaidoyer mené au profit des investissements, de soutenir en synergie avec des structures publiques et privées impliquées, des réformes pertinentes inspirées des obstacles et entraves identifiées et d'assurer en même temps le suivi-évaluation de celles promulguées en vue d'aboutir à l'assainissement effectif du climat des affaires et des investissements en RDC. Faute d'aboutir au résultat escompté dans la mise en œuvre desdites réformes, l'attraction notable des investissements directs étrangers et l'incitation aux investissements domestiques dans notre pays ne pourront être envisageables.

Forte de cette réalité, l'ANAPI a, conformément à son Plan de Travail Budgétisé Annuel de 2022, initié l'opération de collecte des données dans les provinces de la République. Pour l'année en cours, six Provinces ont été touchées : Kasai-Central, Kasai-Oriental, Equateur, Sud-Ubangi, Kwango et Tanganyika. L'approche consistait à relever les atouts et faiblesses de la relance des secteurs agricole, pêche, élevage et industrie, sans oublier l'identification des opportunités et menaces, pour entrevoir des actions correctives et parvenir, en dernier ressort, au développement économique des provinces et partant de la RDC, corollaires entre autres

des réformes opérées et implémentées, devant impacter l'amélioration du climat des affaires et des investissements dans notre pays.

Cette collecte réalisée a pourvu l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements des informations et données substantielles ayant trait aux atouts, faiblesses, opportunités spécifiques des provinces, menaces et autres. A la faveur des éléments récoltés auprès de différentes parties et services rencontrés dont le secteur public, les associations professionnelles, la société civile et les ONG, l'ANAPI met à la portée des opérateurs économiques, investisseurs et autres partenaires, un document global reprenant pour chaque province visitée, les atouts, faiblesses, opportunités et menaces ainsi que les recommandations y afférentes en vue d'orienter les investisseurs intéressés à la RDC et particulièrement à ces provinces pour l'implémentation de leur plan de développement avec des projets y afférents.

Au regard de cette étape immense qui vient d'être franchie, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements exprime sa satisfaction et adresse en même temps ses vifs remerciements à l'endroit de tous les acteurs et parties prenantes ayant contribué à la réalisation de ce travail. Car, non seulement elle constitue un document de référence pour les investisseurs réels et potentiels de par le monde, mais elle aura aussi contribué de manière substantielle au développement économique non seulement des provinces concernées, mais aussi comme référentiel pour les autres provinces de la République Démocratique du Congo afin de contribuer à assurer le bien-être de la population congolaise.

Anthony NKINZO Kamole
Directeur Général

I. INTRODUCTION

La RDC a, comme repris dans son Plan National Stratégique de Développement, placé le processus des réformes se rapportant à l'amélioration du climat des affaires et des investissements au centre de ses préoccupations. L'objectif étant la promotion du secteur privé, porteur de croissance et créateur d'emplois et producteur des richesses.

Aujourd'hui, plusieurs réformes ont été initiées par le Gouvernement de la RDC pour stabiliser le cadre macroéconomique et améliorer la gouvernance politique et économique. Malgré ces efforts, nombreuses résistances et défis ont été décelés dans le processus de leur mise en œuvre.

En effet, parmi toutes ces contraintes, la plus importante est la faiblesse de l'appropriation institutionnelle des réformes initiées et opérées par le Gouvernement au niveau de différentes administrations publiques, d'une part et d'autre part, la faiblesse de la synergie entre le pouvoir central et les Provinces.

Cette faiblesse d'appropriation institutionnelle des mesures de mise en œuvre a pour conséquence, le classement au bas de l'échelle de la RDC dans les différents Rapports internationaux sur les investissements, laquelle situation ternit l'image de marque du pays et le rend moins attractif.

A ce propos, il est important de rappeler que l'une des missions de l'ANAPI est d'assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des investissements et de jouer, en cette matière, le rôle de conseil du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux en RDC, notamment en :

- (1) identifiant les obstacles à l'investissement et en proposant des actions correctives auprès des autorités compétentes du pays ;
- (2) mettant en œuvre, en collaboration avec toutes les parties prenantes, dans le cadre d'un dialogue entre les secteurs public et privé, des voies et moyens visant l'élimination des barrières ou tracasseries administratives qui touchent aux opérations de création, d'extension, de modernisation voire de diversification des activités des entreprises ;
- (3) animant les groupes de travail réunissant les experts des secteurs public et privé, et axés sur les priorités d'amélioration du climat des investissements, telles qu'établies soit par le Gouvernement, les entreprises et les partenaires, soit encore sur base des résultats des sondages obtenus des investisseurs existants ou potentiels, etc.

Dans ce cadre, l'ANAPI en sa qualité d'organe technique dans le domaine d'investissements, est ainsi appelée à venir en appui au Gouvernement pour matérialiser ces objectifs en matière du climat des affaires et des investissements en actions concrètes, comme contribution pour atténuer et/ou éradiquer les entraves au développement des activités économiques sur le terrain.

Le programme des réformes sur le climat des affaires s'intègre donc dans la stratégie globale du Gouvernement de la RDC sur la lutte contre la pauvreté par la création des richesses et des emplois permanents.

Les objectifs, les orientations ainsi que les modalités institutionnelles et opérationnelles de la stratégie gouvernementale sont décrits dans le Plan National Stratégique de Développement, PNSD, élaboré par le Ministère du Plan et validé par le Gouvernement de la République.

Malgré toutes ces dispositions mises en place par le gouvernement, sur le terrain, les investisseurs du secteur privé continuent de vivre des situations d'insécurité dans la conduite de leurs affaires qui se résument en ce qui suit :

- l'insécurité juridique et judiciaire dans la pratique des affaires ;
- la fiscalité et la parafiscalité lourdes, complexes, non incitatives, à des taux élevés et variés ;
- les infrastructures déficientes ou obsolètes ;
- l'accès difficile au financement ;
- l'absence de transparence des opérations administratives ;
- les tracasseries administratives et policières de tous genres ;
- la forte résistance observée face aux réformes décidées ;
- la corruption et les mauvaises habitudes acquises de part et d'autre.

Or, un bon programme des réformes pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements doit nécessairement se focaliser sur les paramètres suivants :

- la simplification des formalités dans la pratique des affaires et la rationalisation des opérations administratives ;
- la réduction de délais dans le traitement des dossiers par les administrations publiques ;
- l'allègement des coûts des opérations par la baisse des taux d'impôts, droits, taxes et autres redevances ;
- la transparence et la réduction des procédures administratives ;
- l'élimination progressive des tracasseries administratives et policières.

Il est vrai, que par rapport à ces paramètres des réformes, quelques avancées ont été enregistrées dans certains secteurs, mais il se pose toujours un problème d'application, de suivi et des sanctions positives et négatives pour soit renforcer les dispositions mises en place ou mettre hors d'état de nuire les acteurs responsables des facteurs de blocage à l'investissement.

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, ANAPI en sigle, dans le cadre de ses attributions, accompagne effectivement les investisseurs établis pour collecter leurs doléances, les solutionner en vue d'entrevoir les actions de plaidoyer visant à résoudre ces problèmes qui handicapent le développement des activités économiques sur terrain.

C'est à ce titre, pour l'année 2022 et dans le cadre de son Plan de Travail Annuel Budgétisé de 2022 (PTBA 2022), elle a programmé effectivement les actions de collecte des doléances auprès des opérateurs économiques dans les secteurs ciblés dans toutes les Provinces.

La présente publication reprend les résultats de la collecte des doléances réalisée dans un premier temps dans six provinces de la République Démocratique du Congo.

I.1. Objectifs poursuivis

Au travers de ce document, les objectifs poursuivis sont :

- identifier les entraves à l'attraction des investissements directs étrangers et/ou à l'incitation des investissements nationaux afin d'en faire part aux décideurs pour des actions correctives en termes des réformes à opérer dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de l'industrie ;
- identifier les atouts à promouvoir dans les secteurs susmentionnés ;
- formuler des recommandations idoines pour éliminer les tracasseries et barrières rencontrées par les opérateurs économiques des secteurs ci-hauts cités dans l'exercice de leurs activités.

I.2. Délimitation Spatio-Temporel

Le présent document, couvre les doléances de six (06) Provinces touchées par cet exercice qui consiste à collecter les informations et données sur les facteurs nocifs à l'attraction et à l'incitation aux investissements dans les Provinces ci-après : le Kasai Central, le Kasai Oriental, le Kwango, l'Equateur, le Sud-Ubangi et le Tanganyika. La collecte des données s'est déroulée dans un intervalle de temps compris entre octobre 2021 et avril 2022, soit 8 mois de recherche.

I.3. Méthodologie utilisée

Dans le cadre de la présente publication, deux méthodes ont été utilisées, à savoir :

- i) **la méthode inductive** qui a porté sur la description des entraves aux investissements domestiques et étrangers dans les secteurs de l'agriculture, pêche, élevage et industrie dans 6 (six) provinces partant des faits vécus, des données brutes réelles et observables par les différents délégués de la société civile, du secteur public et privé réunis par l'ANAPI ;
- ii) **la méthode dialectique** a servi à examiner la portée globale de l'étude sous toutes ses formes, en tenant compte des évolutions, transformations et progrès qui s'opèrent sur le terrain. Elle a ainsi permis de mettre en évidence les contradictions qui s'observent quant à l'application des réformes sur le terrain et les différentes possibilités qui se dégagent pour apporter des améliorations.

Les deux méthodes ont été complétées par les techniques ci-après :

- L'analyse documentaire qui a permis de recueillir un certain nombre des données qui se rapportent notamment aux atouts des provinces sus-décrites et a servi de base pour préparer les entretiens et interviews ;
- L'observation directe qui a permis de rapporter exactement le fait ou le phénomène tel qu'observé avec moins d'interprétation subjectives possibles et mieux qualifier ce qui a été observé ;
- L'interprétation a porté sur des clarifications aux contradictions, aux tensions et aux faits apparents observés pour donner une signification claire et du sens aux données de la collecte ;
- La matrice SWOT, analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces a permis à déterminer les opportunités qui s'offrent à la province dans les divers secteurs d'activités et les menaces éventuelles auxquelles sont exposés les opérateurs dans la réalisation de leurs activités et face à la concurrence. L'analyse a tenu compte des facteurs internes avec lesquels la province et/ou l'entreprise doit composer. De là, comment les provinces comme les entreprises peuvent se démarquer sur le marché en saisissant les opportunités pour réduire les faiblesses afin de réaliser dans de bonnes conditions des activités économiques de la province et des entreprises.
- La matrice PESTEL a été utilisée en complément à l'analyse SWOT afin d'étudier de manière globale les facteurs de l'environnement, susceptibles d'orienter les décisions à prendre sur la conduite des opérations économiques dans la province. Elle a consisté à analyser les paramètres politique, économique, sociologique, technologique, environnemental et légal qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la conduite des activités économiques dans la province et par les entreprises. A ce titre, comment la province et les entreprises peuvent réduire des menaces observées en utilisant les forces et en éliminant les faiblesses.

Sur le terrain, le travail de collecte des doléances s'est réalisé en quatre (4) étapes :

- La phase de l'exposé général consistant à circonscrire le cadre de la collecte, les objectifs, les méthodes de travail, l'organisation de travail, le temps imparti, les obligations des parties, la présentation des outils et les résultats attendus ;
- Les échanges sur la compréhension commune et partagée du processus de collecte, les rôles

et apports des parties, l'accompagnement, la gestion des étapes et la production des rapports d'étapes;

- Les travaux en groupe, sous forme des entretiens, approfondissement des questions, de récolte des avis partagés des parties sur des thématiques ou secteurs précis;
- La restitution et validation en plénière des résultats des compilations des données pour produire des rapports d'étapes et final.

I.4. Principales articulations du document

Le présent document est organisé en quatre chapitres :

- Le premier chapitre présente l'introduction générale, les objectifs, le champ d'action et la méthodologie suivie de travail ;
- Le deuxième chapitre expose les résultats compilés du processus de collecte des doléances, secteur par secteur ;
- Le troisième chapitre révèle les recommandations générales et les entités et/ou les acteurs chargés de la mise en œuvre ; et
- Le quatrième chapitre, analyse de l'environnement des affaires telles que perçu par les acteurs, province par province.

II. RESULTATS COMPILES DES DOLEANCES

Un climat des affaires attractif et compétitif permet aux acteurs économiques de bien mener leurs activités. Par contre, sa détérioration génère un impact négatif sur les activités des opérateurs économiques nationaux et étrangers et peut entraîner la réduction du niveau d'activités, la cessation d'activités, le non investissement et même le départ de certains investisseurs du pays pour s'installer dans d'autres pays.

C'est dans ce cadre précis et conformément à son Plan Stratégique que l'ANAPI réalise régulièrement des enquêtes de terrain pour collecter les données en rapport avec les difficultés que les opérateurs économiques rencontrent dans la conduite de leurs opérations sur terrain. Ces données couvrent de manière générale les aspects liés à la gouvernance économique, à la réglementation et la fiscalité, aux lois, à l'ordre judiciaire, les infrastructures, les services financiers etc., qui souvent entravent le développement dans de bonnes conditions des affaires en République Démocratique du Congo.

Pour l'année 2022, l'ANAPI a conduit des enquêtes dans six provinces (Kasaï Central, Kasaï Oriental, Kwango, Equateur, Sud-Ubangi et Tanganyika) et ces investigations ont couvert quatre secteurs : l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie. Il était question de collecter les doléances auprès des opérateurs économiques opérant dans ces secteurs dans les six provinces ciblées pour cette première phase, mais aussi les opportunités qu'offrent lesdites provinces.

Le but poursuivi est le renforcement du dialogue public-privé en vue de promouvoir au niveau national et provincial les secteurs sus évoqués, jugés porteurs de croissance économique d'une part et d'autre part, la prise de connaissance des entraves que rencontrent les opérateurs économiques dans l'exercice de leurs activités afin de proposer pour ce faire, des orientations d'action et/ou solutions appropriées qui serviront à la préparation et à la mise en place des actions de plaidoyer orientées vers les décideurs à différents niveaux, avec pour finalité l'amélioration de l'environnement des affaires sur le terrain, avec pour conséquence, l'amélioration de l'attractivité de la République Démocratique du Congo.

Il convient de souligner ici que la valorisation des atouts desdites Provinces constitue une priorité, mais qui malheureusement est butée à plusieurs obstacles d'ordre institutionnel et organisationnel et parmi les plus importants se trouvent être : le mauvais état des routes qui crée un manque de communication entre les territoires, des bourbiers de longueurs et largeurs considérables qui se multiplient dans les différentes routes de desserte agricole. C'est un handicap pour le transport, l'écoulement des produits et les échanges entre les communautés. L'on signale également la présence de plus en plus des groupes armés, des coupeurs de routes et d'autres problèmes encore de sécurité qui découragent les agriculteurs et ce, particulièrement dans la Province du Tanganyika.

Ci-dessous, le condensé des doléances collectées sur terrain après exploitation, analyse et compilation des données, présenté secteur par secteur :

II.1. SECTEUR AGRICOLE



A. Description succincte du milieu physique de six provinces

De par leur localisation, les Provinces de l'Équateur, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Kwango, Sud-Ubangi et Tanganyika sont classées respectivement à l'Ouest, au Centre et au Sud-Est. Ces sont des provinces, à la fois, équatorial et tropical qui jouissent d'une diversité d'éco - climats locaux dus à la combinaison de plusieurs facteurs : physiographie, température, précipitations, durée des saisons, impacts des activités de l'homme sur le milieu naturel et position à cheval sur l'Équateur.

Les précipitations annuelles s'étalent de 1.000 mm à 2 200 mm notamment dans la cuvette centrale jusqu'à atteindre 2 500 mm dans les régions montagneuses de l'est du pays où elles peuvent même dépasser 3 000 mm. Aussi, une grande partie de ces provinces sont-ils couverts de forêts de types divers, constituées d'une flore riche et diversifiée et abritant une faune abondante.

En dépit de ce grand potentiel pour le développement des activités agricoles, ces provinces enregistrent des déficits énormes en termes de productions agricoles. Les échanges en atelier avec les acteurs du secteur ont relevé plusieurs faiblesses:

- i) La culture sur brûlis et la présence d'une jachère de moins en moins longue dans les rotations des cultures, entraînant des rendements toujours faibles en savane, un peu meilleur en forêt et dans les vallées, mais globalement ils restent toujours faible ;
- ii) La dégradation généralisée du réseau des voies de communication : les pistes de dessertes agricoles un peu partout en mauvais état, les routes principales coupées et créant l'enclavement des zones de production et le non ravitaillement des zones de consommation ;
- iii) L'absence de balisage sur les biefs navigables des rivières, provoquant de naufrages et de pertes en vies humaines ainsi que des biens ;

- iv) Une administration et des services publics qui sont perçus comme vivant en prédateurs sur l'habitant, pesant en particulier sur toutes les opérations commerciales.

Toutefois, ces caractéristiques négatives desdites provinces ne doivent pas occulter les atouts réels dont elles disposent, à savoir :

- i) Une population jeune et dynamique, capable de déployer une grande énergie pour produire et commercer ;
- ii) Un réseau des voies navigables très important ;
- iii) Des marchés très ouverts ;
- iv) La disponibilité des terres arables pour le développement de plusieurs spéculations dont la culture maraîchère, vivrière, pérenne et fruitière.

Ces atouts ne sont pas valorisés autant qu'il les pourrait. C'est notamment le cas du palmier à huile en pleine régression, alors qu'une demande solvable existe pour de grandes quantités, le café et le cacao ont pratiquement disparu et la culture du blé est en passe d'être aussi abandonnée, faute de preneurs et/ou d'acheteurs.

B. Systèmes de production



Le système de production a été aussi épinglé comme entrave à la relance agricole. En effet, les résultats des ateliers ont indiqué qu'il y a trois systèmes de production, à savoir :

- i) Les systèmes du paysannat traditionnel : ils varient selon les terroirs, les climats mais ils partagent bien des caractéristiques similaires, comme la pratique de la rotation à jachère brûlis, la répartition des tâches entre les hommes et les femmes, la pluriactivité, la priorité à l'autosuffisance alimentaire et des revenus monétaires faibles. Ce système paysan est aussi caractérisé par les relations humaines de l'espace villageois qui les abritent.

- ii) Les systèmes des fermiers éleveurs et planteurs : on distinguera entre le propriétaire urbain généralement absentéiste et le propriétaire villageois.
- iii) Les grandes plantations ou entreprises d'élevage : sont détenues par les ONGD qui font une agriculture professionnelle et commerciale.

L'un des éléments majeurs à titre d'obstacles, dans le système de production est le feu de brousse qui est la cause principale de la destruction systématique de la faune de savane. Il n'est que rarement causé par la nécessité de la préparation des champs.

Face à cette situation hautement préoccupante, la démission est générale du côté de l'ensemble du système d'encadrement : les chefs coutumiers et les chefs de secteurs sont amenés à favoriser les départs de feu afin de bénéficier de dérisoires tributs de chasse.

Il sied de relever que les services du Ministère de l'environnement, sont le plus souvent traités de complices du non-respect de la réglementation en la matière.

La mise à feu des forêts claires, fausement justifiée par la récolte des chenilles se traduit par la disparition de celles-ci et la régression biologique des forêts claires. La production des chenilles elle-même est menacée par la mauvaise gestion de feu.

Par ailleurs, le feu de brousse aboutisse également à la transformation des populations végétales des savanes, qui se dénudent et conduisent à une dégradation rapide des ressources végétales.

Il y a de plus en plus, la nécessité de domestication de certaines espèces végétales, voire animales.

La fertilité des sols dans les aires cultivées ne cesse de régresser et les rendements diminuent selon les témoignages de chacun.

La reconstitution de la fertilité par la pratique du brûlis sur jachère ou sur terre de défriche de forêt est la seule qui soit connue dans l'ensemble des provinces visitées et a montré ses limites. Cette technique est très consommatrice en terres et elle détruit la forêt.

Dans la zone de savane, la pression de culture sur les terres dites de forêt, généralement dans les flancs des vallées, crée une grave pression sur la faune spécialisée qu'elles contiennent. Ces forêts ont tendance à disparaître sous la pression des cultivateurs de riz pluvial, de manioc, de maïs, d'arachide qui respectent de moins en moins les durées de jachère susceptibles de maintenir un minimum de renouvellement biologique.

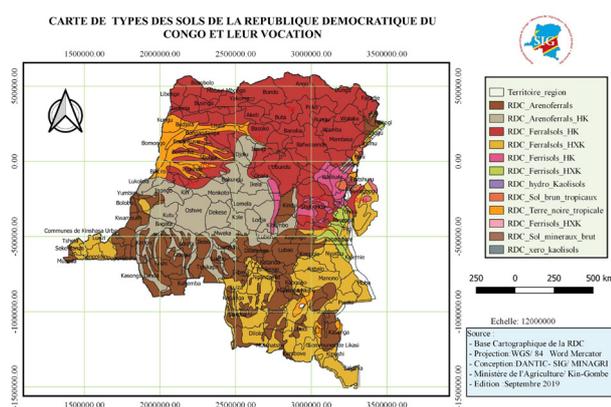
L'exploitation forestière constitue le risque biologique le plus sensible dans certaines des provinces visitées.

C. Situation foncière

C'est connu que la Loi Foncière de notre pays dispose que le sol et le sous-sol de la République Démocratique du Congo appartiennent à l'Etat, et que lui seul peut en attribuer l'usufruit. La procédure d'acquisition de cet usufruit, enregistrée par l'Inspection du Cadastre, comprend toutefois l'accord obligatoire du chef de terre.

Cette disposition prévoit que celui qui va décider de la vente de la terre est le chef de terre et c'est lui qui va en percevoir le prix. Ce droit est reconnu dans les faits sur le sous-sol puisque le chef de terre ne manquera pas de recevoir une partie du produit de l'exploitation minière.

Cependant, dans le Code Forestier, l'interlocuteur de l'exploitant forestier dans la négociation du cahier des charges est le chef reconnu par la coutume.



Dans les faits, trop souvent, le processus de vente des terres aboutit à la création d'une rente foncière sur les terres, au travers de leur location. Et tout laisse à penser que pour un grand nombre de fermiers urbains, la stratégie d'acquisition vise en fait l'accaparement de la rente foncière et non pas l'investissement. Cette situation est de nature à créer à terme des désordres publics dans les provinces consultées.

En outre, dans les deux provinces du Kasaï, les femmes n'ont pas les mêmes chances d'accéder à la terre au même titre que les hommes et cette attitude a comme conséquence immédiate, l'amenuisement de la quantité produite parce que les hommes, bénéficiaires de ce privilège, tournent leur regard aux activités de négoce en lieu et place de faire le champ.

C'est pourquoi il est important que les élus ainsi que les organisations paysannes et d'éleveurs se concertent pour établir une politique d'utilisation des terres dans l'ensemble de l'espace communal, politique qui tienne compte des besoins en terre de la paysannerie. Une autre stratégie serait de procéder à l'érection des cadastres agricoles tel que prescrit à l'article 13 de la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Il peut aussi s'agir d'envisager de créer des pâturages communs pour l'élevage.

D. Encadrement de l'agriculture

La situation actuelle de l'environnement de la production agricole parachève le retrait de l'Etat dans toutes les fonctions clés et le passage à l'informel.

En matière de commercialisation : il a été évoqué l'épineux problème des voies d'évacuation des produits agricoles qui font défaut et les infrastructures n'ont cessé de se dégrader et ce, pour diverses raisons. Quelques entrepreneurs de transports et petits commerçants sillonnent les campagnes et s'efforcent de prendre le relais de l'évacuation des produits.

La recherche agronomique est en grande difficulté depuis plusieurs années et l'articulation de la recherche agronomique avec les organisations paysannes reste à faire. Il faut souligner



que le processus d'adaptation et de diffusion des variétés améliorées de manioc et résistantes à la mosaïque n'a jamais cessé à partir de certaines stations et bailleurs comme PICAGEL dans le Tanganyika avec le financement de la Banque Mondiale.

E. Administration et services techniques

L'Administration congolaise possède des services techniques jusqu'au niveau des Territoires. Théoriquement ces services devraient avoir des agents dans les secteurs, mais ce n'est que rarement le cas. Ces agents notamment des agronomes sont secondés dans les secteurs et les groupements par des « Monagri », les moniteurs agricoles qui devraient encourager les paysans en mettant en place l'approche holistique de promotion de l'agriculture notamment le modèle, jadis, appliqué par la BM vers les années 83/98 « Formation-Visite ». Ces personnels, à tous les niveaux sont mal payés, mais surtout ils arrivent pour la plupart à l'âge de la retraite et leur implication dans leurs services est faible. Le renouvellement de ces personnels, la mise à niveau et l'amélioration de leurs connaissances, quitte à en diminuer le nombre, a été partout signalé comme une priorité par les participants.

Malheureusement, certains de ces agents se sont transformés en agents taxateurs, faisant de cette perception de taxes leur moyen de survie et de rémunération.



II.2. SECTEUR DE L'ÉLEVAGE



Il a été démontré que les six provinces visitées ont un grand potentiel d'élevage de Bovins, Caprins, Ovins, Volaille, etc. et ont de grands espaces à vocation pastorale.

Ainsi, dans les zones de savanes consacrées aux grands élevages, le surpâturage finit à la longue par dénuder les sols déjà pauvres dans certaines provinces, et spécialise des espèces végétales résistantes au feu et au piétinement au détriment d'espèces autochtones plus riches. Il a été observé que dans plusieurs territoires de provinces, il existe une tradition d'élevage familial, partout on élève les chèvres, les ovins, les poules et souvent les porcs.

Pour l'ensemble des spéculations d'élevage, le mode de conduite des troupeaux est toujours la divagation avec retour nocturne ou non au village, mais sans que le fumier soit valorisé à des fins agricoles. Il l'est parfois en maraîchage amélioré et en pisciculture.

Le petit élevage de ruminant apparaît comme un handicap à l'agriculture de case, au point que les chefs de village ou de groupement prennent parfois l'initiative de l'interdire. La divagation des petits ruminants comme du gros bétail est une cause permanente de conflit dans les villages, voire dans toutes les provinces sous examen.

En outre, l'alimentation de bétail est son véritable facteur limitant : les pâturages sont presque toujours déséquilibrés en éléments minéraux et oligo-éléments, les apports de sel sont insuffisants. L'amélioration des pâturages est inconnue en milieu paysan. L'eau même de boisson est un problème dans bien des cas, dans la mesure où elle conduit les animaux dans des endroits dangereux d'accès et envahis de parasites.

Ainsi, des modèles intensifs ou semi intensifs d'élevage devraient être proposés aux éleveurs dans les grands centres et veiller à faire l'expérimentation avec eux.

Il a été ainsi proposé ce qui suit : (i) l'amélioration de l'alimentation ainsi que l'apport de blocs à lécher, (ii) les traitements antiparasitaires internes et externes, (iii) l'amélioration du contrôle sanitaire, (iv) l'amélioration de l'élevage extensif par introduction de sang étranger, etc.

A. Sur le plan technique



Comme il est repris dans les différentes matrices, plusieurs problèmes techniques se posent au niveau du secteur de l'élevage, à savoir :

- La disponibilité limitée des intrants d'élevage et la volonté insuffisante des éleveurs à en fournir à leur bétail, du fait d'une orientation extensive bien comprise ;
- La mauvaise qualité de certains pâturages ;
- La diminution du format des bovins, qui paraît la conséquence de la dilution progressive des apports extérieurs de sang dans la race des bétails disponible en RDC, notamment la race Ndama au Tanganyika et dans le Kwango. Certains éleveurs considèrent cependant que ce retour aux origines est accompagné d'une plus grande rusticité du bétail.

B. Sur le plan organisationnel ou social



- La divagation du bétail, cause de la plupart des conflits villageois qui augmentent dès que la pression humaine croît. Elle amène les chefs coutumiers à attribuer des terres agricoles près des fermes d'élevage ;
- Le niveau de taxe élevé qui pèse sur l'élevage bovin dans certaines provinces et caprin dans d'autres. Bien évidemment le corollaire à ce niveau fiscal élevé est le niveau également élevé de fraude fiscale ;
- La difficulté pour les éleveurs à trouver des crédits leur permettant d'accroître plus rapidement leurs troupeaux, qui est l'objectif de la plupart d'entre eux.

De ce qui précède, des pistes de solution ont été proposées pour maximiser la production et minimiser les faiblesses et menaces. Il s'agit de :

- Créer une offre d'intrants d'élevages dans les principaux bassins de production : cette offre concerne les produits vétérinaires de base et les blocs à lécher ;
- Créer une offre de vaccination pour les productions porcines et avicoles ;
- Introduire des géniteurs améliorés dans les bassins d'élevage – ovins, bovins et porcins ;
- Créer une dynamique d'intensification progressive : conduite en stabulation, apports alimentaires de complément, amélioration des pâturages, clôture de pâturage. Cette intensification peut aller jusqu'à élaborer des modèles d'association agriculture-élevage, que le développement de la traction animale pourrait favoriser, en permettant le transport du fumier ;
- Créer des cadres de concertation entre éleveurs et agriculteurs et des modalités de gestion foncière plus équilibrées, ce qui suppose, en zone où la densité humaine augmente, que les droits de l'agriculture prévalent, puisqu'elle est la base de la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres. Ceci oblige à créer des réserves de terres interdites à la concession foncière à des fins d'élevage, dans les zones les plus sensibles, et à y concentrer les démonstrations sur les techniques d'intensification de l'élevage ;
- Clarifier la fiscalité de l'élevage, qui pénalise actuellement la modernisation de l'agriculture, puisque derrière l'élevage, le fermier ayant acquis sa terre et engagé dans une stratégie d'accumulation du capital. Il serait par exemple souhaitable de supprimer la taxe par tête de bétail et la remplacer par une fiscalité à la vente ;
- Développer des systèmes de microfinance dans le milieu rural.

Comment y parvenir ? Les stratégies ci-après ont été proposées en plénière :

- Promouvoir des entreprises professionnelles en élevage intensif et s'appuyer sur les organisations paysannes pour gérer à la fois la distribution de médicaments et de soins vétérinaire, ainsi que la gestion des géniteurs améliorés ;
- Inciter les fermiers éleveurs à fabriquer, pour leur propre compte, l'aliment pour bétail c'est-à-dire pour eux-mêmes, et non pas en provenderie professionnelle et commerciale, irréaliste dans le contexte ;
- Créer, conformément à la Loi sur la libre administration des provinces, des cadres de concertation entre les chefs coutumiers, les services techniques du Ministère et le Cadastre Foncier, les Organisations Villageoises, de Producteurs et d'Éleveurs, afin de dresser le diagnostic des situations foncières et de définir des stratégies concertées à leur égard. Ces cadres de concertation devraient également être impliqués dans les procédures de vente des terres, qu'elles soient destinées à l'élevage, à la plantation ou à l'agriculture d'entreprise.

II.3. Pêches & Pisciculture



1. Pêche

Les doléances collectées auprès des opérateurs économiques de six provinces dans le secteur de pêche font état de la pêche non responsable pratiquée par les pêcheurs, laquelle se traduit partout par la régression des prises, symptôme de celle de la ressource halieutique. Les prises des pêcheurs professionnels diminuent, les techniques de pêche se font de plus en plus destructrices (mailles des filets inférieures au n° 3, poison, dynamite parfois, destruction des frayères, prises du poisson de taille de plus en plus petite jusqu'aux alevins...).

La pêche pratiquée se fait sans aucun contrôle, sans tenir compte de la réglementation en vigueur, des périodes d'ouverture et de fermeture, sans aucun souci du renouvellement de la ressource. Les prises sont de plus en plus faibles partout, bien qu'il existe encore des zones poissonneuses notamment dans le Lac Tanganyika entre 50 et 300 mètres de profondeur.

Partout les pêcheurs reconnaissent que le seul moyen d'améliorer leurs performances est de parvenir à des pratiques de pêche responsable. Dans le Tanganyika, par exemple, plus de 38.000 pêcheurs se sont organisés en association, avec comme objectif majeur l'établissement d'une pêche responsable. Un processus de responsabilisation collective des pêcheurs sur leur ressource halieutique demeure entier.

Le diagnostic posé par tous les présidents des pêcheurs sur leur activité est que la pêche est en crise :

- Les prises sont partout en baisse en quantité et en qualité (diminution de la taille des poissons, diminution de leur variété) ;
- Les techniques de pêche sont « non responsables », c'est-à-dire qu'elles s'en prennent au renouvellement de la ressource : destruction des frayères, dimensions des mailles de filet infé-

rieures à 2,5 (généralisation au contraire de la pêche à la « moustiquaire », en bordure de cours d'eau et du lac mais également en équipement des poches de senne), taille des hameçons, utilisation à grande échelle des poisons végétaux (tephrosia) et insecticides, créant des dangers pour la consommation humaine ;

- La conservation des produits de pêche pose problème faute de chambre froide ;
- La transformation bâclée des poissons, aboutissant à des produits de mauvaise qualité, fumés et surtout salés (dose insuffisante de sel, limitant la durée de conservation, modifiant la couleur du produit et son goût).

Il sied de signaler que la protection de la ressource halieutique et le contrôle des pratiques de pêche n'est actuellement le fait de personne. Aucune institution n'en a les moyens, en premier lieu le CENADEP, totalement sous équipé en moyen de déplacement et faible en effectif, alors que le domaine de pêche est immense. Dans un tel domaine la protection de la ressource ne peut venir que des pêcheurs eux-mêmes.

Pourtant, les pêcheurs font la protection de la ressource halieutique comme la priorité absolue à la sauvegarde de leur activité et de leurs revenus, partout grandement menacée. Toutes les autres améliorations notamment techniques passent au second plan et sont très discutées (par exemple la motorisation des embarcations, la création de chambres froides etc... qui soulèvent toutes des objections autant techniques que d'opportunité).

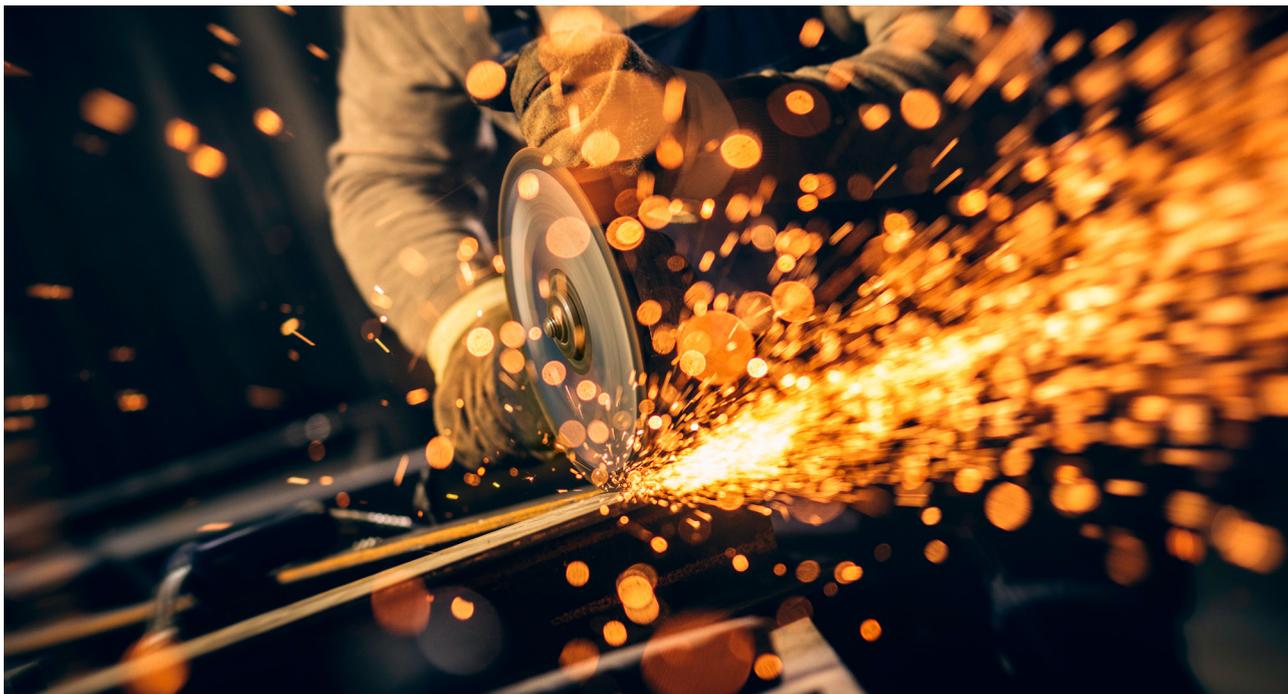
2. La pisciculture

La pisciculture en étangs a été adoptée avec enthousiasme par les agriculteurs de plusieurs provinces visitées, mais il s'agit là d'un élevage extensif, mais qui peut être amélioré à moindre coût. Des milliers d'étangs ont été créés durant ces années et il s'agit d'une pisciculture de sécurité alimentaire, d'autosubsistance, dont les performances monétaires sont pourtant comparées par les paysans à celle de l'élevage des chèvres, témoignage des pisciculteurs du Tanganyika.

En effet, la pisciculture malgré que pratiquée partout dans les six provinces souffre de grandes faiblesses techniques : les poissons (Alevins/ Tilapia) utilisés appartiennent à une espèce à croissance lente, de même pour les clarias (Ngolo) d'ailleurs fort peu élevés alors que cette espèce est très productive, l'alimentation est négligée, le contrôle de l'eau dans les étangs est faible, l'entretien de l'étang fait défaut.



II.3. SECTEUR DE L'INDUSTRIE



Après survol de la question de l'industrie congolaise, plusieurs contraintes à son développement ont été évoquées notamment : les carences et les dysfonctionnements dans la desserte en énergie électrique, la carence des transports et l'émiettement des marchés intérieurs, l'insuffisance de l'offre et les conditions difficiles d'octroi de crédit pour les Petites et Moyennes Industries, la dispersion géographique des industries et enfin les déficiences au niveau du climat des affaires.

Les contraintes spécifiques à la dynamique des capacités productives sont : un secteur informel très étendu et croissant, un déficit criant des PMI, une carence de mobilité ascendante des entreprises industrielles, un manque de relation de collaboration et coopération entre les entreprises, un faible niveau de compétitivité interne et externe, une absence de capacité d'innovation et un déficit des compétences techniques.

En outre, il a été rappelé que le secteur de l'industrie en RDC est régi par des textes anciens, dont les principaux datent de l'époque coloniale et ne sont pas à jour. D'une manière générale, ces textes sont lacunaires et mal adaptés au contexte actuel. Leur interprétation varie selon les juridictions, et quelques-uns de ces textes sont pratiquement tombés en désuétude sans avoir été abrogés formellement.

Pour ce qui concerne la fiscalité, les contraintes rencontrées par les opérateurs industriels portent essentiellement sur une pression fiscale mal répartie, certaines entreprises privées du secteur formel, parmi lesquelles les entreprises industrielles, contraintes de supporter l'essentiel l'assiette fiscale.

Par ailleurs, les opérateurs se plaignent notamment de la complexité d'une fiscalité aux multiples taxes avec une nomenclature exhaustive et à jour difficilement accessible.

Enfin, du fait de cette multiplicité des taxes, les prélèvements fiscaux et parafiscaux à l'importation sont beaucoup plus lourds même si la RDC a adhéré au COMESA où les intrants industriels sont taxés au taux Zéro. La fiscalité et la parafiscalité appliquées à l'importation aboutissent donc à des prélèvements aux frontières qui sont en moyenne de trois à quatre fois plus élevés que celles qui ressortent du tarif douanier.

Il convient de rappeler ici que l'industrie est en effet, du fait de ses exigences technologiques et managériales, le moyen privilégié pour soutenir un processus de croissance endogène et une insertion avantageuse dans l'économie mondiale.

Ceci pour au moins quatre raisons :

- L'industrie est un moyen essentiel de création renouvelée de valeur ajoutée pour induire, à une échelle significative, la création d'emplois, la structuration et la modernisation de l'économie nationale, la consolidation de sa sécurité, l'intégration active dans l'économie mondiale et la valorisation sociale de l'entreprise et de l'entrepreneur, sources pérennes de création de richesses. L'industrie a ainsi un effet de structuration puissant sur l'ensemble du système productif national ;
- Notre pays doit consolider sa sécurité dans toutes ses dimensions. Il ne peut continuer à rester sous la dépendance d'une ressource non renouvelable. Le développement industriel est le gage d'une croissance robuste, à l'abri des fluctuations des termes de l'échange ;
- L'aptitude de l'industrie à entraîner le développement de l'appareil de production nationale va au-delà de la structuration de l'économie, elle permet de développer l'absorption des nouvelles technologies ainsi qu'à produire et à diffuser l'innovation ;
- Enfin, permettant une intégration active dans l'économie mondiale, le développement industriel renforce le pouvoir de négociation de la Nation.

II.4. AUTRES DOMAINES D'INFLUENCES



A. De la fiscalité



Dans ce domaine, tous les abus sont au rendez-vous. Les opérateurs économiques sont souvent victimes des abus de certains agents de l'Etat. Ces derniers s'efforcent de prélever sur les acteurs économiques de quoi pallier les insuffisances de leurs rémunérations de fonctionnaire, particulièrement basses.

Le problème de la « tracasserie » est complexe : les victimes de taxations illicites sont souvent aussi coupables du refus de paiement des taxes légales, et entrent de ce fait avec les services taxateurs dans des stratégies de négociation qui légitiment le système dont ils sont victimes.

Les producteurs agricoles, en tant que contribuables, sont soumis à l'impôt sur les revenus et à l'impôt foncier. A ces impôts viennent s'ajouter des taxes dont l'assiette et les montants sont définis par des arrêtés interministériels, voire les arrêtés de Gouverneurs de Province.

Dans ce cas de figure, les revenus ne proviennent que de la commercialisation de leurs produits. Donc, les impôts ne devraient concerner exclusivement que les opérations commerciales.

Dans les faits, les producteurs sont taxés et imposés aussi bien par la DGI que par les Entités Administratives Décentralisées (EAD) sur le capital. Ceci a été évoqué comme une particularité du système congolais d'imposition de l'agriculture, qui est probablement lié à la difficulté rencontrée par les services d'établir les revenus agricoles des producteurs.

Ces impôts ou taxes frappent de manière semble-t-il exclusive les éleveurs sur leur capital, c'est-à-dire sur le nombre de tête constituant le troupeau.

En outre, les opérateurs ont formulé une doléance qui porte, à la fois, sur le montant du prélèvement et sur la manière dont il est effectué : il est fréquent que les forces de police soient requises pour le recouvrer et que le propriétaire passe quelques jours au cachot, etc.

De plus, faute que les producteurs soient à même de le payer en franc congolais, il est perçu en nature (nombre de têtes de bétail) selon des modes d'estimation du bien, hautement discutables.

Le recouvrement de la taxe de l'Entité Administrative Décentralisée qui vient d'être mentionné, et qui ne devrait être prélevé théoriquement qu'une fois au moment de la vente sur le marché, dans l'entité où est situé le marché, est devenu une taxe imposée à la sortie de chaque entité, et au passage de certains lieux stratégiques, comme les ports. Chaque territoire en fait autant et un bien peut se retrouver taxé plusieurs fois le long de son parcours au titre du recouvrement. A côté du recouvrement figurent les taxes perçues par pratiquement chaque service de l'Etat. Par exemple :

- La police nationale (par véhicule) ;
- Le service de renseignement de la police (véhicule) ;
- Le service des transports et communication (véhicule) ;
- Le service de recouvrement provincial (Régie financière provinciale/véhicule) ;
- Le Fonds de promotion culturelle (passager) ;
- La police spéciale de roulage (véhicule) ;
- L'ANR (véhicule) ;
- La DGM (passager).

La situation est beaucoup plus grave dans le secteur fluvial, et en particulier pour les baleinières où les transporteurs sont astreints à plusieurs taxes et formalités. Aux services taxateurs déjà mentionnés s'ajoutent ici les postes de la Force Navale, qui représentent partout des lieux de prélèvement illégal.

• **Comment améliorer le système fiscal et supprimer les prélèvements illicites ?**

- Le paiement régulier et décent des fonctionnaires et autres services de l'Etat (dont la police et les forces armées) est une condition nécessaire à toute amélioration ;
- L'étape suivante à franchir est la clarification, la rationalisation de la fiscalité et l'harmonisation de la réglementation entre le Gouvernement central et les provinces en cette matière. Ceci s'impose dans une situation de reprise en main fiscale par les entités territoriales décentralisées qui sont, de fois, tentées de prélever de nouvelles taxes, augmentant la pression sur l'économie. Cette étape nécessite la concertation avec les contribuables ;
- Diffuser les textes réglementaires et organiser la formation des agents percepteurs surtout des Régies financières provinciales et la sensibilisation au civisme fiscal, à la fois, aux contribuables et aux agents des services ;
- Doter les services des moyens de contrôler leurs agents et de les sanctionner et de s'interroger d'abord sur les formes de collusion qui existent entre les différents niveaux hiérarchiques.

B. De l'organisation collective

En sus des doléances sus évoquées, il convient d'épingler aussi les obstacles à l'organisation collective, qui ne font pas honneur à la communauté congolaise en générale et aux opérateurs économiques de six provinces en particulier. C'est notamment : la méfiance interpersonnelle, la jalousie, le manque de formation des leaders, l'autodénigrement et la critique stérile, l'absence de capacité à formuler des objectifs crédibles et concrets, à tenir à des programmations, l'attentisme vis-à-vis des structures de l'Etat qui ne fonctionnent pas selon les meilleures pratiques en la matière.

A côté de ces faiblesses internes on peut mentionner des obstacles non sociétaux : la faible capacité d'autofinancement qui limite les possibilités de dégager des moyens pour rémunérer les services ou indemniser le travail des dirigeants dont le volontariat a naturellement des limites et qui finissent par se lasser. Le parcours du combattant que constitue la création d'entreprise et le coût souvent très onéreux, entre 825 \$ us et 3.500 \$ us dans certaines provinces où le GUCE n'est pas présent en est une illustration.

C. De la formation

L'enseignement primaire et secondaire comportait anciennement des travaux manuels consacrés à l'apprentissage des techniques agricoles. Depuis une vingtaine d'années ces travaux n'existent plus.

Les institutions d'enseignement supérieur doivent réorienter leur enseignement beaucoup plus à la pratique. Pour faire évoluer les choses, il est indispensable que ces institutions établissent des liens avec la paysannerie.

Ces liens peuvent se faire de plusieurs manières :

- Par la création de champs de référence dans le milieu de référence et suivre avec eux la pertinence des techniques expérimentées ;
- Par une réflexion en associant les paysans, les producteurs de leurs zones de proximité à cette réflexion, pour les adapter, en les rendant plus proches, plus illustrés par des réalités locales soigneusement analysées ;
- En offrant des formations courtes, destinées directement aux paysans ;

- En offrant, aux jeunes issus des formations supérieures comme secondaires, des crédits en nature pour démarrer des activités fermières (matériel végétal sélectionné par exemple), en préparant et en accompagnant des postulants par des formations courtes et un minimum de suivi en production. Ces démarches de lancement de jeunes fermiers pourraient être également suivies par les organisations paysannes : groupes d'éleveurs, cercles de planteurs...

D. Du financement des activités agricoles, de pêche et d'élevage

Le passif des expériences menées dans ce secteur de micro-finance est lourd, singulièrement en matière de crédit, mais également en matière de gestion.

Comment corriger les erreurs du passé, qui ont généré une profonde méfiance vis-à-vis des établissements de micro-finance et suscité une sorte de culture redoutable du non remboursement.

Deux voies sont actuellement expérimentées en RDC pour rompre avec cette culture. La première est celle des établissements professionnels, disposant de moyens importants et qui affichent une rigueur, une solidité et une apparence de banque. Une autre voie est celle des mutuelles de proximité et de caution solidaire.

L'investissement agricole à rentabilité différée – cultures arbustives, gros élevage – passe difficilement par la micro-finance et par les banques classiques et ceci pour deux raisons : la longueur de la mise en production et les taux d'intérêts élevés de la micro-finance, qui pénalisent les longs emprunts.

Pour de tels investissements, les crédits doivent combiner des objets à rentabilité immédiate et différée, et être soumis à des études de dossiers relativement complexes pour s'assurer que l'emprunteur sera en mesure de rembourser durant la période de mise en production de l'objet d'investissement dont la rentabilité est différée.

Pour les objets à rentabilité immédiate, rappelons le cas des unités de transformation des produits agricoles, pour lequel le besoin est grand mais dont les dossiers doivent être étudiés avec précaution, étant donné les difficultés de l'approvisionnement en intrants et le faible niveau de revenu des ménages.

Les expériences menées dans le passé tant en milieu rural qu'en milieu urbain en RDC montrent que le besoin d'épargner et de sécuriser l'épargne est très fort, mais ne s'exprime que lorsque la confiance est établie vis-à-vis de l'établissement de micro-finance. Les revenus étant très faibles, les montants de l'épargne resteront relativement limités, trop limités pour rentabiliser des dispositifs de micro-finance d'autant plus coûteux que la densité humaine est faible. Ceci dirige, pour le milieu rural, vers des formules autogérées de caisses villageoises.

E. Rôle à l'avenir pour les services de l'Etat

La conclusion qui se dégage de ces débats est que le rôle des services de l'Etat doit se recentrer sur les fonctions suivantes :

- Recherche et formation, encore qu'à ces deux niveaux, les liens avec les opérateurs, les ONGs et les OP doivent être renforcés, des synergies recherchées pour que les activités de recherche et de formation des ONGD soient articulées avec celles de l'Etat;
- Vulgarisation (communication), et formation sur les avancées réalisées dans la recherche, mais également et peut-être avant tout sur les Lois et règlements en vigueur dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de la Pêche, de l'Industrie et de la fiscalité. Cette fonction de formation/communication devrait être la tâche principale des services territoriaux;
- Contrôler l'application des Lois et règlements, fonction qui doit absolument être partagée avec les ONG et surtout les organisations paysannes et professionnelles.

De ce qui précède, les services de l'Etat doivent développer des capacités pour ce faire. Ceci suppose pour eux-mêmes :

- La mise à disposition des Lois et règlements (actuellement les services de l'Etat ne sont pas en possession des textes réglementaires récents, voire des réformes opérées tant au niveau central que provincial). Ces documents ne sont pas disponibles et les services administratifs provinciaux ne sont pas en mesure de les éditer, encore moins d'organiser des formations ;
- L'organisation de formations pour élaborer des programmes de travail des agents de l'Etat conformes à leur nouvelle mission de formation et de contrôle partagé ;
- La mise à disposition des moyens de déplacement et de travail en faveur des agents de l'Etat ;
- Le renouvellement et la mise à niveau du personnel de l'Etat ;
- La mise en place de systèmes de contrôle et de formation continue du travail des agents de l'état.

III.RECOMMANDATIONS GENERALES

Les recommandations des ateliers organisés dans le cadre de cette collecte sont très riches et détaillées. Elles sont présentées en détail par secteur d'activités et par province cible.

Il est possible de les résumer ainsi :

- Actualiser et réadapter, de manière concertée, les mesures réglementaires de préservation des ressources halieutiques ;
- Conscientiser et sensibiliser les parties prenantes concernées (Administration publique, corporations professionnelles des pêcheurs) sur l'application des mesures réglementaires de préservation des ressources halieutiques ;
- Impliquer toutes les parties prenantes dans la démarche de la localisation de terres destinées à l'agriculture, à la pisciculture, à l'élevage et à l'industrie (l'Etat, les collectivités publiques et les différentes organisations paysannes) ;
- Diffuser largement les acquis de la recherche concernant le matériel végétal ;
- Promouvoir les cultures commerciales, en l'occurrence la production d'huile de palme, cacao, blé ;
- Désenclaver les zones de production par la réhabilitation et l'entretien régulier des routes principales et le balisage des principaux axes fluviaux et lacustres ;
- Dresser l'état des lieux de toutes les perceptions (légalles et illégales) et identifier les tracasseries et abus de toutes sortes dont souffrent les producteurs et commerçants dans lesdits secteurs, ainsi que proposer une rationalisation desdites perceptions ;
- Faire appliquer les Lois et règlements ainsi que garantir la liberté de circulation des biens et services afin de créer un environnement favorable à la production et au commerce ;
- Encourager le secteur privé à l'innovation (recherche) et assurer leur diffusion ;
- Encourager les ONG et le secteur privé à développer les fonctions de service d'approvisionnement en intrants, de commercialisation des produits agricoles, de formation et de finance ;
- Encourager les Organisations Paysannes (OP) et les Organisations Villageoises (OV) à jouer un rôle central et à s'organiser à des niveaux de regroupement qui leur donnent une « taille critique ». Elles ont vocation à diffuser les technologies, à prendre leurs responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles (en étroite relation avec les collectivités territoriales). Elles peuvent également prendre en charge les fonctions de service, en relation contractuelle avec le secteur privé et les ONGs ;

- Renforcer les capacités institutionnelles des services techniques des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de l'industrie (rajeunissement des cadres), améliorer leurs conditions de travail et de promouvoir l'organisation paysanne de regroupement ;
- Améliorer la gouvernance locale par la création des Comités de Lutte Anti-Tracasserie devant travailler sous la supervision du Président de la cellule provinciale du Climat des affaires ;
- Améliorer l'accès au marché par la réhabilitation et l'entretien de pistes et routes stratégiques ainsi que le balisage de voies navigables dans le fleuve, rivières et lacs ;
- Améliorer l'accès aux services financiers par : (i) la création d'Institutions de Micro-Finance au niveau de chaque district, ou renforcer celles qui y sont déjà opérationnelles ; (ii) la création de Centres de Gestion dans chaque district afin d'aider les opérateurs des filières agricoles à mieux cibler leurs investissements ; (iii) l'octroi de crédits en nature pour favoriser les investissements à rentabilité différée, par exemple pour les plantations pérennes (palmier à huile, cacao, café, etc.).
- Créer dans chaque territoire des pépinières pour les variétés améliorées ;
- Sensibiliser les agriculteurs à la reprise des cultures commerciales et organiser ou soutenir les associations de planteurs ;
- Réhabiliter les plantations existantes et celles à l'abandon de cacaoyer, de caféier, de blé, de palmeraie, rizerie, etc. ;
- Fournir le matériel végétal sélectionné par crédit en nature ;
- Soutenir les opérateurs commerciaux opérant dans les filières ci-haut citées par le crédit-bail ;
- Former les paysans à la conduite des plantations et à leur gestion ;
- Rationnaliser la fiscalité et la parafiscalité en Provinces afin d'éviter les tracasseries ;
- Etablir une politique fiscale favorable tant pour la production, la transformation, le transport et la commercialisation ;
- Diffuser largement et régulièrement l'information sur les prix à pratiquer en Provinces et sur les différents marchés d'exportation ;
- Accélérer avec la promulgation des Lois sur la normalisation et la métrologie légale.

VI. PROBLEMATIQUE POUR LA RELANCE DES SECTEURS AGRICOLE, PECHE , ELEVAGE ET INDUSTRIE

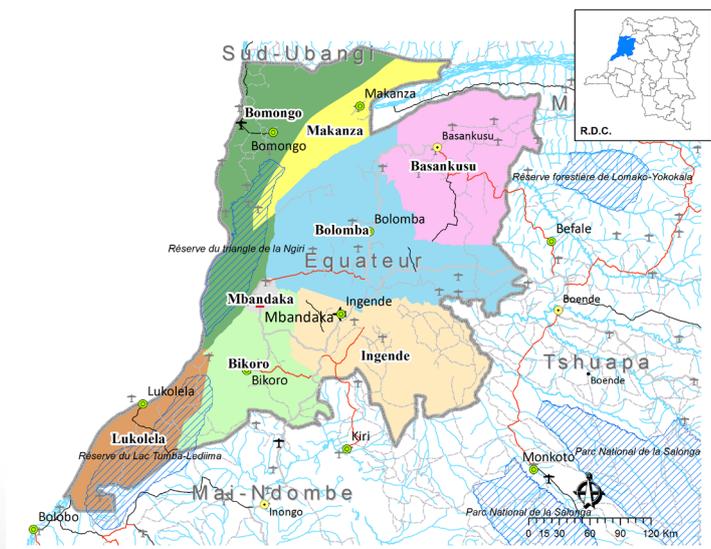
La valorisation de la fonction investissement dans l'industrie, l'agriculture, la pêche et l'élevage, est la voie par excellence pour amener l'économie nationale vers la voie de la diversification voire de la résilience tel que prévu dans le Plan National Stratégique de Développement PNSD.

Pour qu'il en soit ainsi, des efforts considérables doivent être fournis au niveau national et des Provinces de manière à rendre l'environnement des affaires très attractif et compétitif.

Ainsi, dans la présente section nous allons présenter pour chacune des Provinces ci-après, les potentialités, le diagnostic de l'environnement des affaires au travers de la matrice SWOT, les recommandations formulées par les participants à l'ANAPI en sa qualité d'Organe Conseil du Gouvernement Central et des Gouvernements Provinciaux en matière du climat des affaires, etc.



I. Equateur



I.1. Introduction

La Province de l'Equateur est située à l'Ouest de la République Démocratique du Congo et elle est limitée par les Provinces du Sud-Ubangi, de la Mongala, de la Tshuapa, du Mai-Ndombe et la République du Congo.

Du point de vue géographique, la Province de l'Equateur est traversée par le fleuve Congo du Nord-Est au Sud-Ouest. Elle a le climat Tropical humide et n'a presque pas de saison sèche car il y a des pluies toute l'année.

I.2. Potentialités et opportunités

La province de l'Equateur regorge aussi des ressources naturelles notamment dans les secteurs de la Forêt, de pêche, des Mines et de l'agriculture (Mais, Café, huile de palme, cacao, etc.)

Les opportunités d'investissement s'offrent aux investisseurs potentiels notamment : (i) la production de l'huile de palme, (ii) l'implantation des unités de transformation, de conditionnement et de commercialisation des mangues, des oranges, des tomates, etc., (iii) l'implantation des unités de conservation de la viande (séchage, conserve) et de production des intrants agricoles (engrais, pesticides, phosphates), (iv) construction des usines de torréfaction du café, (v) la construction des usines de production des parquets et fabrication des meubles, (vi) la construction des industries pharmaceutique, textile (grande utilisatrice de main d'œuvre) et de fabrication des céramiques, (vii) l'implantation des unités de fabrication des emballages à base des essences forestières.

I.3. Analyse de l'environnement des affaires

1. Secteur : Agricole

i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le secteur agricole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des services de l'Etat du secteur de l'agriculture: IPAPPEL, SENASEM, etc.; • Présence des organismes d'appui et des ONG locales, nationales et internationales, Agences du système des Nations-Unies (CARITAS, PAM et FAO); • Présence des services étatiques du secteur agricole notamment l'OVDA ; • Disponibilité de ménages agricoles; • Disponibilité de plusieurs hectares de terres arables; • Climat équatorial permettant de cultiver toute l'année; • Présence d'une population active pour le travail agricole ; • Position géographique stratégique avec 3 provinces voisines et 2 pays frontaliers; • Présence des opérateurs économiques et fournisseurs des intrants agricoles ; • Présence du fleuve Congo et ses affluents ainsi que plusieurs cours d'eau navigables ; • Présence des voies de dessertes agricoles, de l'Aéroport National et des ports intérieurs; • Existence de quelques entrepôts communautaires destinés aux produits agricoles, construits par le Projet P4P, notamment dans les Territoires de Bikoro et Ingende) ; • Plusieurs marchés et centres de négoce; • Existence des bateaux et autres embarcations; • Présence des consommateurs (demande solvable); • Présence des coopératives et du système des ventes groupées; • Existence des agences de frets des produits agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance dans l'encadrement des agriculteurs; • Insuffisance et/ou manque d'appui financier dans le secteur agricole; • Désintéressement de la population jeune au secteur agricole ; • Utilisation des pratiques culturelles non autorisées; • Dégradation avancée des voies de dessertes agricoles; • Insuffisance et mauvaise qualité d'embarcation ; • Insuffisance des aires de séchage des produits agricoles; • Manque des unités de transformation des produits agricoles et de formation; • Faible maîtrise des techniques de conservation de produits agricoles; • Manque d'emballages appropriées ; • Produits agricoles moins compétitifs à cause de leur qualité; • Absence des normes; • Inexistence du GUCE; • Méconnaissance de la structure des prix; • Marchés des biens non équipés et non protégés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Implantation des fermes agricoles ; • Transformation des produits agricoles en produits semi-finis et finis ; • Investissement dans les unités performantes de transports lacustre et fluvial ; • Acquisition des véhicules et bateaux transporteurs des produits agricoles ; • Mise en place des aires de séchage des produits agricoles ; • Unités de transformation des produits agricoles ; • Construction des écoles techniques en l'occurrence agronomique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des maladies et insectes ravageurs; • Perturbation climatique; • Conflits fonciers; • Perturbation de calendrier agricole ; • Vols systématiques des produits agricoles ; • Augmentation du coût de transport des marchandises ; • Présence des insectes ravageurs.

Recommandations

- Accompagner les producteurs agricoles en termes de compétences et capacités;
- Mettre en place les points d’approvisionnement des intrants agricoles;
- Organiser les séances de conscientisation des jeunes sur l’importance de l’agriculture;
- Créer un Fonds de développement agricole au niveau de la Province et ouvrir une institution d’octroi de crédit agricole;
- Augmenter le crédit alloué à l’agriculture dans le Budget de la Province en se fixant comme objectif initial le repère de 10 % de l’accord de MAPUTO ;
- Réhabiliter les voies de dessertes agricoles, routes provinciales et nationales ;
- Octroyer le crédit aux opérateurs économiques du secteur de transport ;
- Construire les aires de séchage des produits agricoles ;
- Faciliter la construction des unités de transformation des produits agricoles et de formation ;
- Assurer des formations en technique de conservation des produits agricoles ;
- Ouvrir les points de vente d’emballages ;
- Valoriser l’utilisation des emballages fabriqués localement ;
- Former les producteurs agricoles locaux sur l’amélioration de la qualité de leurs produits ;
- Définir, réglementer et vulgariser les normes;
- Ouvrir, au niveau de la Province, le GUCE.

ii) Spéculations par Territoire de provenance et par voies d’évacuation

N°	Territoire	Culture vivrière	Culture pérenne	Voies d’évacuation		
				Fleuve	Rivière	Route
1	Bikoro	Maïs, manioc, riz, niébé	Palmier à huile, cacaoyer, hévéas	-	Boloko	Route Bikoro-Mbandaka long de 120 Km
2	Ingende	Maïs, manioc, riz, niébé	Palmier à huile, cacaoyer, hévéas		Ruki	Route Ingende-Mbandaka long de x Km
3	Bolomba	Maïs, manioc, riz, niébé	Palmier à huile, cacaoyer, hévéas		Lulonga, Ikelemba, Ruki	Route Bolomba-Mbandaka long de x Km
4	Basankusu	Maïs, manioc, riz, niébé	Palmier à huile, cacaoyer, hévéas		Lulonga	Route Basankusu-Mbandaka long de x Km
5	Makandja	Maïs, manioc, riz, niébé	Palmier à huile, cacaoyer, hévéas	Fleuve Congo		-
6	Bomongo	Maïs, manioc, riz, niébé	Non		Ubangi	-
7	Lukolela	Maïs, manioc, riz, niébé	Non	Fleuve Congo		Route Lukolela-Mbandaka long de x Km

2. Secteur de la Pêche et de l'élevage

a. Pêche

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des cours d'eau : Fleuve Congo, Rivière Ikelemba, Rivière RUKI, Rivière Lulonga, Rivière Ubangi, Rivière Ngiri, Rivière Ubangi, Rivière Momboyo, Lac Tumba, Lac Loambe; • Présence des pêcheurs professionnels ; • Existence de : • filets de marque « Lokele »; • Nasse : Lingonda, Libinza; • Hameçon : Ngombe, Mongo, Topoke • Diversité des poissons et animaux marins ; • Existence de plusieurs espèces halieutiques dans : • le Fleuve : Mboto, Monganza, Mompongo, Monzanda, Libobu, Ngulu masa, Mosombo, Kongo ya sika, Mpongi, Mpongo, Mokobe, Malangwa, Liyanga, Mponde, Mbambe, Ngando, Ngubu; • Rivières : Mongusu, Ngolo, Nzombo, Mokonga, Nkamaba, Mbesi, Mpoka, Crevette, Lokekele, Koba; • Lac : Libundu, Likoko, Mwenge, Mempesu • Présence d'intrants naturels (lianes pour fabrication des nasses, pêche artisanale et rurale); • Présence des eaux et routes; • Présence des ONG et des ASBL accompagnant les pêcheurs ; • Présence de la Division Provinciale de la Pêche et Elevage; • Existence des projets et programmes de pêche à exploiter ; • Présence du soleil pour la conservation des poissons (Makayabu). • Existence des marchés qui s'étendent jusqu'à Brazzaville; • Présence des mareyeuses; • Disponibilité des produits halieutiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de renforcement des capacités des techniciens et producteurs; • Insuffisance et sous qualification du personnel chargé d'encadrer les pêcheurs; • Accessibilité limitée d'intrants de pêche; • Démotivation des agents de pêche; • Mauvaise pratique de pêche (illicite) ; • Non-respect de la réglementation de pêche; • Faible implication des autorités dans le financement des actions de développement de pêche; • Faiblesse des structures d'appui à la pêche; • Multiplicité des réserves (aires protégées) occasionnant les tracasseries par les échogardes; • Absence de statistiques fiables de pêche ; • Manque de pirogues motorisées; • Insuffisance des canots rapides et bateaux d'évacuation; • Manque d'infrastructures de transports adaptés ; • Mauvais état des voies de communication (routes et voies fluviales); • Insuffisance d'infrastructures de base ; • Manque de four CHOLKOV; • Manque d'infrastructures de stockage et de distribution ; • Multiplicité des taxes (DGRPEQ, Mairie, Agriculture, Environnement); • Tracasseries (OCC, DGM, ANR, Marins); • Manque d'expertise dans le calcul du coût de production; • Multiplicité des intermédiaires.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence des marchés locaux importants; • Réglementation sur la pêche à mettre en place; • Développement des unités de pêche ; • Disponibilité des voies de transports ; • Acquisition de fours pour sécher les poissons ; • Pêche semi-industrielle sur le Fleuve Congo ; • Créer des marchés pour faciliter l'écoulement des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des saisons due au changement climatique; • Pratique illicite de la pêche; • Perte de biodiversité ; • Noyades; • Accidents ; • Pourriture des poissons par manque de sources d'énergies fiables; • Coût élevé des frais de conservation de poissons, soit 1\$us par kg ; • Désintéressements des pêcheurs, suite aux tracasseries et aux invendus.

b. Elevage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Existence des pâturages (espaces verts);• Présence des aliments locaux pour bétails (herbes, manioc, son de riz, fruit, termitière);• Existence des matériaux locaux de construction des fermes;• Existence des petits éleveurs familiaux;• Existence de l'Ecole vétérinaire ;• Présence des ASBL d'accompagnement des éleveurs;• Présence de la Division Provinciale de la en charge de l'Elevage;• Existence des moyens de transport privé (Ibora, Bateau, Baleinière) ;• Présence des magasins de vente des frigos, et autres matériels de conservation fonctionnant avec les panneaux solaires ;• Présence des Agences des Nations Unies (FAO) ;• Existence des marchés qui s'étendent jusqu' à Brazzaville.	<ul style="list-style-type: none">• Manque de centres de production de géniteur;• Manque de produits vétérinaires;• Manque d'intrants d'élevage;• Manque d'associations et coopératives des éleveurs;• Manque d'institutions d'octroi de crédit aux éleveurs ;• Manque de moyens de transports appropriés pour l'évacuation des produits carnés ;• Insuffisance des infrastructures de conservation (chambres froides);• Manque de techniques modernes de conservation ;• Manque de compétences sur le calcul de coût de production;• Absence des unités de stockage et de distribution ;• Multiplicité des taxes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Unité de production de la charcuterie ;• Abattoirs ;• Cordonnerie ;• Implantation des unités de transports spécialisés de produits d'élevage ;• Construction des mini-barrages hydroélectriques, centrales photovoltaïques et centrales hydroélectriques flottantes ;• Unités de transports des marchandises.	<ul style="list-style-type: none">• Epidémies, maladies;• Découragement des jeunes à l'activité de fermier ;• Prédateurs ;• Accidents;• Décès des bétails;• Offre inférieure à la demande ;• Existence des revendeurs.

Recommandations / Pêche

- *Instituer la pêche semi industrielle;*
- *Promouvoir l'aquaculture et la pisciculture;*
- *Vulgariser les lois et techniques sur la pêche;*
- *Sensibiliser sur la pratique de la pêche responsable;*
- *Installer dans la province les institutions financières de crédit;*
- *Construire les fours et les aires de salage;*
- *Installer des chambres froides avec système solaire;*
- *Acquérir les pirogues et bateaux frigorifiés;*
- *Former ou mettre à niveau les techniciens et producteurs;*
- *Instaurer le prix de vente des poissons par Kg.*

Recommandations / Elevage

- *Planter des centres de géniteurs dans chaque Entité;*
- *Planter des pharmacies et cliniques vétérinaires;*
- *Sensibiliser et vulgariser les éleveurs;*
- *Structurer les éleveurs en coopérative;*
- *Encadrer les structures des éleveurs;*

- Renforcer les capacités des vétérinaires;
- Former les agents communautaires de santé animale (ACSA);
- Créer un Guichet Unique d'octroi des documents administratifs;
- Création et réhabilitation des centres pilotes de métayage;
- Réhabiliter l'abattoir public et des tueries à travers tous les territoires;
- Instaurer le prix de vente sur pied des bêtes;
- Rendre disponibles les infrastructures de conservation de viande (frigos, chambres froides...).

3. Secteur de l'Industrie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités naturelles (Eau, Soleil, Forêt, Terre, Vent); • Voies d'évacuation (Cours d'Eau, Route, Voies Aériennes); • Auto-prise en charge par les producteurs indépendants ; • Existence de plusieurs canaux d'approvisionnement ; • Voies d'accès existants ; • Textes juridiques pour l'exercice du commerce disponibles ; • Code des Investissements ; • Adhésion à l'OHADA ; • Affiliation à une corporation professionnelle de son choix ; • Présence de l'ANAPI ; • Matières premières disponibles ; • Aires et espaces de travail disponibles ; • Ressources humaines disponibles ; • Demande locale sans cesse croissante, jamais couverte même par les importations ; • Accès facile aux marchés frontaliers ; • Coopération interprovinciale; • Voies de communication disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-exploitation de ressources/ Potentialités naturelles; • Faible participation du secteur privé; • Absence d'esprit coopératif ; • Faible production d'énergie électrique pour l'industrialisation; • Mauvaise gestion de la part des PME ; • Absence de structures organisées dans les activités d'import-export ; • Individualisme (pas d'entreprises organisées en « Société ») ; • Absence du Guichet unique de création d'entreprise ; • Absence du guichet unique de paiement des impôts, droits, taxes, redevances et autres ; • Capacités financières limitées ; • Accès difficile à l'énergie électrique ; • Difficultés de ramassage et/ou d'évacuation des produits primaires réduisant ainsi la capacité productive des paysans ; • Faible qualité de certains produits comme le café et le cacao; • Absence d'unités de conditionnement et conservation; • Ignorance des mercuriales.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Construction des barrages Hydro-électriques aux sites d'EALA, Tukuzu (Mobayi – Bumba – Basankusu – Mbandaka); • Construction des centrales photovoltaïques ; • Construction des centrales à Biomasse à différents sites d'exploitation forestière ou de stockage d'ordures ménagères et autres déchets; • Implantation des Unités agro-alimentaires ; • Usines de transformation de divers produits dont la province à l'avantage comparatif ; • Création des structures économiques d'approvisionnement d'intrants industriels ; • Modernisation des textes légaux et réglementaires ; • Connexion en énergie électrique à partir de : (i) la ville de Bandundu (Ligne d'Inga), (2) Barrage de Mobay-Mbongo via Bumba et Basankusu ; • Ouverture des marchés internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Epizooties, dégénérescence des semences; • Importation des produits agro-alimentaires; • Cataclysme naturel et guerres ; • Contingences douanières ; • Fixation unilatérale de taux des droits, taxes, redevances et autres ; • Intempéries et autres épizooties pouvant attaquer les productions ; • Forte pression fiscale à l'importation des intrants industriels; • Concurrence déloyale due au non-respect des normes par les privés congolais.

Perspectives d'Industrialisation

i. Préalables

- Electrification (Connexion avec l'arrivée du courant INGA-BANDUNDU-MBANDAKA) ;
- Electrification (Connexion barrage de MOBAYMBONGO-BUMBA-BASANKUSU-MBANDAKA) ;
- Electrification (Energie photovoltaïque au site INGANDA et village BOKALA/RTNC).

ii. Industries Possibles

N°	Secteurs	Description	Sites
01	Pêche	Acquisition d'une unité flottante équipée des centaines frigorifiques et four pour la transformation des poissons ramassés auprès des pêcheurs organisés en coopérative le long du fleuve.	WENDJI-SECLI
02	Abattoir-boucherie-charcuterie	Avec l'usine de production d'aliment pour volaille et bétail, et poisson à partir des déchets de transformation.	Idem
03	Verger et bananeraie	Production des chips et des Jus naturel	Idem
04	Caoutchouc Naturel	Extraction et transformation en produits secondaires	Idem
05	Huile de palme	Raffinage et conditionnement de l'huile de palme provenant de la production artisanale	Idem
06	Café	Acquisition des mini unités torréfaction.	Idem

I.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)

N°	Réforme ou action à prendre	Actions à mener	Service Responsable	Services impliqués	Echéance
01	Afficher les coûts, délais et procédures au sein des administrations	Prendre une Note de service instruisant tous les services étatiques à afficher les coûts, délais et procédures.	- Gouvernorat	Ministère Provincial du Plan; Ministère Provincial de l'Economie; Ministère Provincial de l'Agriculture, pêche et élevage; Ministère Provincial de l'Industrie; Ministère Provincial de l'Urbanisme, des Affaires Foncières; Secteur Privé; Cellule Provinciale du Climat des Affaires; Société civile.	3 mois
02	Promouvoir l'aquaculture et la pisciculture familiale	Sensibiliser et informer sur le bienfondé de l'aquaculture et la pisciculture familiale	Ministère Provincial de la Pêche et Elevage	Gouvernorat; Secteur Privé; Cellule Provinciale du Climat des Affaires; Société civile.	3 mois
04	Réhabiliter l'abattoir public dans tous les territoires	Faire un état des lieux; Lancer l'appel d'offres; Sélectionner; Recherche de financement auprès des partenaires techniques et financiers.	Gouvernorat; Ministère Provincial de la Pêche et élevage.	Ministère Provincial des Infrastructures; Ministère Provincial de l'Agriculture; Secteur Privé; Cellule Provinciale du Climat des Affaires; Société civile.	1 an
05	Réhabiliter les routes de desserte agricole	Rendre praticables les routes de desserte agricole	- Gouvernorat	Ministère Provincial des Infrastructures; Ministère Provincial de l'Agriculture; Secteur Privé; Cellule Provinciale du Climat des Affaires; Société civile	2 ans

06	Construire les aires de salage et installer les chambres froides avec système solaire	Faire un état des lieux sur la situation actuelle; Identifier les sites.	- Gouvernorat	Ministère Provincial des Infrastructures; Ministère Provincial de l'Agriculture; Secteur Privé; Cellule Provinciale du Climat des Affaires; Société civile.	2 ans
07	Former et mettre à niveau les producteurs agricoles, les pêcheurs et les éleveurs	Rédiger les TDR; Rassembler les textes légaux et réglementaires; Renforcer les capacités des producteurs agricoles, pêcheurs et éleveurs.	- Gouvernorat	Ministère Provincial de l'Agriculture, pêche et élevage; Division Provinciale de l'agriculture, Pêche et élevage; Secteur Privé; Cellule Provinciale du Climat des Affaires; Société civile.	6 mois
08	Faire concevoir des projets structurants bancables dans les secteurs agricole, pêche et élevage.	Collecte des données significatives pour l'élaboration desdits projets ; Recrutement d'un consultant ; Conception projets ; Validation.	Gouvernorat; Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère provincial en charge du Plan ; Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances.	Secteur privé; OVDA; Société civile ; SNSA.	2 ans

II. Kasai Central

II.1. Introduction



De par sa position géographique, la Province du Kasai- Central est au cœur de la République Démocratique du Congo et elle est rattachée quasiment à toutes les autres provinces :

- Au Nord par la Province du Sankuru ;
- Au Sud par la Province du Lualaba et la Province Angolaise de Lunda Norte ;
- À l'Est par les Provinces du Kasai Oriental et de Lomami ; et,
- À l'Ouest par la Province du Kasai.

Elle est un point de passage obligé des différentes voies de communication devant relier l'Est à l'Ouest, le Nord et le Sud du pays d'une part et d'autre part, un point de départ d'une réorientation de la vision de l'industrialisation de la RDC, à partir de l'intérieur vers les périphéries et autres points d'évacuation vers l'extérieur du pays.

D'où la vision du Colonisateur belge de faire de Kananga, la capitale de l'ex-Congo Belge, afin de mieux assurer l'administration du territoire et de favoriser les conditions de croissance économique du pays.

Le climat de la province est du type tropical chaud et humide caractérisé par l'alternance de deux saisons, à savoir : la saison de pluie qui s'étend en principe du 15 août au 15 janvier et la saison sèche qui s'étale généralement du 15 mai au 15 août. Il est important de signaler l'existence de deux petites saisons de pluie (15 février au 15 mai) et sèche (15 janvier au 15 février).

La température moyenne de la Province varie entre 6° et 32°.

Les précipitations sont en moyenne annuelle comprise entre 1.500 et 2.000 mm (beaucoup de pluies pour réaliser 2 à 3 saisons culturales en une année).



II.2. Potentialités et opportunités

Plusieurs opportunités d'investissement s'offrent en province, à savoir :

a. Secteur des Mines

- Exploitation industrielle du diamant à Tshimbulu, Dimbelenge, Demba, etc.
- Exploitation du nickel-chrome à Konko, Dibaya, Kazumba et autres.

b. Agro-industrie

- Production de l'huile de palme à Mapangu où les conditions pedo-climatiques sont très favorables et, par ricochet, les rendements satisfaisants.
- Opportunités à la portée des mains :
- Implantation des unités agro-industrielles de transformation et de conditionnement des mangues, des oranges et des tomates ;
- Usine de production du jus d'ananas.
- Unités de conservation de la viande (séchage, conserve).
- Unités de production et de commercialisation des intrants agricoles (engrais, pesticides, phosphates).

c. Industries de transformation

- Implantation d'une cimenterie (Lac Fwa) (10/20 Mw);
- Unités de taillerie industrielle de diamant;
- Usines de fonderies (10 Mw par usine);
- Usine de fabrication de divers objets en plastique;
- Usine de production des produits cosmétiques et des savons;
- Unité de fabrication des emballages;
- Autres usines de production des biens à base des matières premières locales.

d. Tourisme

- Construction des hôtels modernes à Kananga, Tshimbulu, Luebo, etc.
- Modernisation et exploitation des différents sites touristiques pour leur exploitation :
 - Chutes Mikalayi (Kazumba et Mikalayi);
 - Lac Munkamba (Dibelenge);
 - Chutes de Mukundayi (Kazumba/Dibwe);
 - Chutes de la Miao (Kazumba);
 - Grottes de Demba / Bena-Tshikulu;
 - Chutes de Katende;
 - Grottes de Lulengele (Kazumba).
- Tourisme culturel et historique (art Kuba, art Lulua);
- Festival National de Folklore du Kasai;
- Festival du Film de Kananga (Réhabilitation du Studio Mata Mata et Pili-Pili);
- Installation des agences touristiques.

II.3. Analyse de l'environnement des affaires

A. Sous-secteur agricole

(i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le secteur agricole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité des terres arables pour le développement des cultures maraichères, vivrières et pérennes;• Présence de la voie ferrée pour l'évacuation des produits.	<ul style="list-style-type: none">• Vente des terres, par les chefs coutumiers, conditionnée par l'octroi régulier d'un pourcentage des récoltes ;• Lenteur et tracasseries administratives ;• Méconnaissance, par les opérateurs agricoles, des textes et des procédures légales en la matière;• Absence sur le marché de semences améliorées et/ou de bonne qualité ;• Manque d'outils appropriés ;• Rareté des intrants et outils agricoles ce qui conduit à une hausse de coût;• Insuffisance d'infrastructures d'entreposage et de conservation des produits agricoles (grenier communautaires);• Chevauchement des services de l'Etat;• Manque des matériels de transformation et de conservation;• Détérioration avancée des infrastructures routières ce qui empêche l'évacuation des produits vers les autres provinces;• Manque d'énergie électrique dans la province;• Manque d'emballages appropriés ;• Fiscalité lourde et complexe.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place des cadastres agricoles;• Implantation des unités de conservation des produits agricoles et d'emballages ;• Promulgation de la Loi semencière.	<ul style="list-style-type: none">• Feu de brousse;• Coût élevé de l'évacuation des produits par voie ferré ;• Multiples conflits coutumiers, desquels résultent des mauvais sorts et une mauvaise récolte pour l'agriculteur.

(ii) Recommandations formulées

- Mettre en place un Guichet Unique de délivrance des documents administratifs pour le secteur de l'agriculture afin d'améliorer la célérité dans le traitement des dossiers et réduire les tracasseries ;
- Organiser et vulgariser la procédure d'obtention des documents administratifs ;
- Vulgariser les textes légaux et réglementaires ainsi que les procédures légales en la matière ;
- Promouvoir l'obtention des crédits agricoles ;
- Réhabiliter et renforcer des fermes semencières CAPSA, SENASEM, PANIA NSANTU et SALUSHIMBA à Luiza pour la production d'intrants ;
- Renforcer des capacités des agriculteurs par l'organisation de formation aux nouvelles techniques agricoles ;
- Elaborer des Edits qui octroient des incitations fiscales dans le secteur agricole ;

- Mettre en place une politique agricole au niveau provincial et lui allouer un budget ;
- Promouvoir la construction des pico, mini et centrales hydroélectriques ainsi que des centrales photovoltaïques ;
- Supprimer des barrières illégales sur les routes de dessertes agricoles ;
- Rationaliser la fiscalité ;
- Mettre en place un guichet unique de paiement des taxes et impôts ;
- Réhabiliter et construire des entrepôts de stockage public pour les produits agricoles ;
- Mettre en place des mesures incitatives notamment, des exonérations pour la production et l'évacuation des produits agricoles.

B. Sous-secteur Pêche & Elevage

(i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le sous-secteur Pêche et élevage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des cours d'eau poissonneuses ; • Population ayant une culture de la pêche & élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques en matière de pêche et d'élevage ne sont pas clairement définies ; • Insuffisances d'infrastructures vétérinaires et officines ; • Non application des textes légaux sur la détention des animaux ; • Insécurité judiciaire concernant les délits de vols d'animaux et autres ; • Lenteur administrative dans l'obtention des documents ; • Coût exorbitant des intrants de pêche ; • Utilisation illégale de produits toxiques pour la pêche ; • Techniques de pêche rudimentaires et parfois inadaptées à la géographie de la province ; • Absence de structure d'obtention de micro-crédit.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Implantation des unités de production des intrants de pêche ; • Implantation des laboratoires vétérinaires ; • Elaboration de la Loi portant principes fondamentaux relatif à la pêche ; • Mise en place d'un Guichet Unique d'obtention des documents étatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction des espèces halieutiques ; • Insécurité alimentaire ; • Dépendance vers l'extérieur en termes des produits carnés et halieutiques.

(ii) Recommandations formulées par les participants

- Renforcer les capacités des éleveurs et pêcheurs;
- Mettre en place des mesures incitatives pour les éleveurs et pêcheurs locaux (exonérations pour l'importation des matériels) ;
- Lutter contre l'impunité des délits de vols et autres délits commis contre les éleveurs ;
- Etablir un calendrier de pêche dans les rivières ;
- Mettre en place un Guichet Unique de délivrance de documents administratifs et vulgariser la procédure d'obtention ;
- Intégrer dans le programme scolaire des notions de pêche et élevage afin d'informer les plus jeunes sur l'importance des ressources locales.

C. Secteur de l'Industrie

(i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le secteur de l'Industrie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité de la quasi-totalité des intrants industriels provenant des secteurs agricole, pêche et élevage ;• Demande solvable.	<ul style="list-style-type: none">• Absence de la main d'œuvre qualifiée ;• Absence d'énergie électrique ;• Absence d'infrastructures routières pour l'évacuation des produits (Détérioration avancée) ;• Fiscalité lourde et complexe ;• Lenteur administrative dans l'obtention des documents ce qui entraîne souvent le paiement de plusieurs frais illégaux.• Accès difficile au crédit du Fonds pour la Promotion de l'industrie.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Implantation des usines de transformation des produits agricoles ;• Usine pour la production des semences agricoles ;• Unité de fabrication des intrants de pêche.	<ul style="list-style-type: none">• Instabilité gouvernementale dans la province empêche une continuité des actions ;• Exorbitance des prix des produits manufacturés importés.

(ii) Recommandations formulées par les participants :

- Assurer une fourniture stable et permanente en électricité ;
- Réhabiliter les infrastructures routières ;
- Faciliter l'accès aux crédits (réduction des taux d'intérêt de remboursement et allègement des conditions) ;
- Mettre en place un Guichet Unique de délivrance des documents administratifs pour accélérer les délais de traitement et de délivrance des documents et lutter contre la tracasserie administrative.



II.4. Projets indicatifs des réformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)

N°	Réformes ou actions à prendre	Activités à mener	Service Responsable	Services impliqués	Echéance
01	Mise en place d'un Guichet Unique de Délivrance des documents administratifs et de paiement des impôts, taxes et redevances dans le secteur des affaires foncières	Répertorier les autorisations, licences, et autres documents nécessaire au démarrage des activités d'une entreprise; Elaboration du projet d'Edit de mise en place du Guichet unique; Son Adoption par l'Assemblée Provinciale, Sa signature par le Gouverneur ; Sensibilisation des parties prenantes	Gouvernorat; Assemblée Provinciale; Ministère provincial en charge des Affaires foncières; Ministère Provincial en charge de l'Agriculture, pêche et élevage; Ministère provincial en charge de l'Industrie; Ministère provincial en charge des Finances; Ministère provincial en charge de l'Intérieur et des affaires coutumières.	Cellule provinciale du climat des affaires; DGI; DGRAD; Direction provinciale des Recettes; Secteur privé; Société civile.	1 an
02	Afficher les procédures administratives pour le transfert de propriété	Poser des valves dans les bureaux des Affaires foncières	Ministère provincial en charge des Affaires foncières; Ministères provincial en charge des Affaires coutumières.	Gouvernorat; Cellule provinciale du climat des affaires; Secteur privé; Société civile.	3 mois
03	Réhabiliter les routes de desserte agricole et la route de Kalamba-Mbuji	Rendre praticables les routes de desserte agricole et la route de Kalamba-Mbuji.	Gouvernorat; Ministère provincial en charge du développement rural; Ministère provincial en charge des Infrastructures.	Secteur privé; Cellule provinciale du climat des affaires; OVDA; Société civile.	1 an

04	Réhabiliter les fermes semencières CAPSA, SENSEM, PANIA NSANTU et SALUSHIMBA à LUIZA pour la production d'intrants	Faire un état des lieux de ces fermes; Octroyer les moyens conséquents pour leur opérationnalisation; Renforcer les capacités du personnel	Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances	Gouvernorat; Cellule provinciale du climat des affaires; Secteur privé; Société civile;	1 an
05	Etablir un calendrier de pêche provincial	Elaborer le calendrier ; le vulgariser et sensibiliser les pêcheurs	Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage	Gouvernorat; Secteur privé; Société civile	3 mois
06.	Construire les entrepôts pour la conservation des produits agricoles	Faire un état des lieux dans les territoires à forte vocation agricole et le long des routes de desserte agricole afin d'ériger les entrepôts de conservation des produits agricoles.	Gouvernorat; Ministère provincial en charge de l'agriculture; Ministère provincial en charge du développement rural.	Cellule provinciale du climat des affaires; Secteur privé; Société civile.	2 ans
07	Faire concevoir des projets structurants bancables dans les secteurs agricole, pêche et élevage.	Collecte des données significatives pour l'élaboration desdits projets ; Recrutement d'un consultant ; Conception projets ; Validation.	Gouvernorat; Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère provincial en charge du Plan ; Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances.	Secteur privé; OVDA; Société civile ; SNSA.	2 ans

III. Kasai Oriental

III.1. Introduction

La province du Kasai-Oriental a la superficie de 9.545 Km² avec une population évaluée en 2017 à 3.145.000 Habitants.

Comme tant d'autres provinces se trouvant au centre du pays, la province du Kasai-Oriental est enclavée et elle est entourée par les Provinces du Maniema, Sankuru, Lomami, Kasai-Central, Tshuapa et Tshopo.

La province du Kasai-Oriental bénéficie d'un climat tropical humide qui favorise trois saisons culturales et a une pluviométrie abondante environ 1,529 mm par an.

III.2. Potentialités et opportunités

- La province a plusieurs potentialités qui peuvent être transformées en opportunités d'investissement dans divers secteurs d'activités notamment :

- La présence des terres arables pour la production du maïs, manioc, soja, niébé, arachide, pistache, igname, patate douce pour les cultures vivrières et ce, pour la culture vivrière, le café, le palmier à huile, etc. pour la culture pérenne ;
 - Un énorme potentiel halieutique dans les rivières : Lubilanji, Kalelo et Lukula;
 - L'existence du pâturage : dans tous les territoires: (i) Tshilenge : Matsha, Kabankula, Tshilombo, Tshijiba et (ii) Lupatapata ;
 - Les ressources minérales notamment le Diamant, Cuivre, Fer, Coltan, Or, Calcaire, moellons, argile, etc;
 - La présence d'une roche de la chaux agricole ;
 - La présence des sites touristiques : Le Lac LOMBA dans le District de Tshilenge et le Lac Munkamba.
- De ces potentialités, plusieurs opportunités d'investissement s'offrent notamment l'implantation des déshydrateurs (unités de séchage), des minoteries, des unités de production d'huile de palme, d'eau minérale, de granulats, de valorisation du diamant et de poulets à chairs, des savonneries.



III.3. Analyse de l'environnement des affaires

A. Sous-secteur agricole

i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le secteur agricole

1. Production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de faire l'agriculture; • Existence des agriculteurs; • Connaissances dans le domaine agricole; • Climat tropical humide qui favorise trois saisons culturales; • Présence de l'INERA; • Terres arables pour le développement des cultures maraichères, vivrières et de rente ; • Existence du cadre légal; • Présence d'une roche de chaux agricole; • Présence des services étatiques, ministère, brigade agricole ; • Existence de quelques centres construits par PRISE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible maîtrise des techniques agricoles; • Faibles moyens de production; • Faible pouvoir d'achat de la population ; • Manque d'intrants agricoles ; • Manque d'assurance agricole; • Inexistence d'entrepôts et d'emballages ; • Absence des mesures d'application des textes de Loi et réglementaires; • Non existence des crédits agricoles et banques agricoles ; • Mauvais état des routes; • Insuffisance des ponts et/ ou des ponts mal entretenus ; • Routes de dessertes agricoles non entretenues; • Manque d'investissement dans le secteur de transports; • Tracasseries routières.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des terres arables pour le développement de l'agriculture commerciale ; • Construction des routes à paillage pour l'évacuation des produits agricoles ; • Investissements dans le transport de produits agricoles ; • Développement, par l'Etat ou privé, des centres de productions agricoles comme Kanyama Kasese au Haut-Lomami en ce qui concerne l'Etat et, pour ce qui concerne les privés, Songhaï au Bénin et Haut-Uélé à Isiro. 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique; • Catastrophes naturelles; • Présence des chenilles légionnaires, des criquets voyageurs (maladies); • Feu de brousse; • Conflits coutumiers et fonciers; • Vols des biens (insécurité); • Existence de l'acide dans la terre ; • Coupeurs de routes ; • Pénurie de produits agricoles occasionnant la hausse des prix de produits; • Présence des pédaleurs ; • Présence des DIAMANYI (intermédiaires); • Commercialisation des maniocs et maïs frais récoltés avant la maturité; • Malnutrition ; • Insécurité et crise alimentaire.

Recommandations

- Renforcer les capacités techniques des agriculteurs ;
- Faciliter la mécanisation de l'agriculture;
- Identifier les vrais agriculteurs, les producteurs familiaux pour leur permettre de bénéficier de la mécanisation ;
- Mettre à la disposition des agriculteurs des semences améliorées résilientes
- Identifier les vrais agriculteurs et ceux qui peuvent bénéficier du crédit ;

- Promouvoir l'assurance agricole afin de minimiser les menaces ;
- Sensibiliser les agriculteurs à prendre une assurance ;
- Rendre disponible les produits phytosanitaires pour lutter contre les maladies par exemple les chenilles légionnaires ;
- Appuyer la recherche agronomique (INERA) en ce qui concerne la production ;
- Rendre actifs les moniteurs agricoles et agronomes ;
- Identifier les structures d'encadrement des producteurs familiaux ;
- Mettre en place des systèmes de la brigade agricole et redynamiser le paysannat. Par exemple penser à accorder 2 hectares à chaque famille ;
- Promouvoir la traction bovine pour accroître la production et encourager la classe moyenne ;
- Sensibiliser les chefs coutumiers et leurs sujets pour éliminer les systèmes communément dénommés « mauvais sorts » ;
- Sécuriser les agriculteurs étrangers dans les milieux ruraux où se déroulent l'activité agricole ;
- Réhabiliter les routes de dessertes agricoles;
- Erection des ponts;
- Plaidoyer pour l'obtention des crédits véhicules pour l'évacuation des denrées alimentaires;
- Instaurer respecter les barrières de pluie;
- Contraindre les conducteurs à pouvoir patienter dans plus ou moins une heure après la pluie pour reprendre la route;
- Réhabiliter des routes de dessertes agricoles;
- Supprimer toutes les barrières illégales le long des routes d'évacuation;
- Constituer des unités de police mobile pour assurer la sécurité des routes.
- Construire des entrepôts au niveau des bassins de production ;
- Rendre disponibles les emballages appropriés (encourager l'implantation des unités de productions des emballages).
- Réguler le système (intermédiaires indésirables) communément appelés DIAMANYI;
- Penser à une nomenclature des prix des produits agricoles;
- Supprimer les barrières illégales;
- Diminuer les taxes des produits agricoles;
- Supprimer toutes les tracasseries policières;
- Encourager les cultures vivrières : le maïs, le manioc, le soja, le niébé, l'arachide, la patate douce mais aussi la culture pérenne : le café, le palmier à huile;
- Etablir les spécificités par territoire et par types de sol pour intégrer les études de l'Institut Tropical Africain des techniques Agricoles sous financement FPI;
- Construire le pont sur les rivières MUYA vers l'entrée de la ville de Mbuji-Mayi, KALELU, MOVO et MUJILA ainsi que le pont dans le territoire de Kabeya Kamuanga vers Tshitshianku sur la rivière LUBI;
- Mécaniser les exploitations agricoles;
- Rendre disponibles les semences améliorées.

B. Sous-secteur : Elevage et pêche

1. Spéculation : Elevage (Bovine, caprine, Volaille et Apiculture)

(i) Chaîne : Production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des herbages dans tous les territoires : Mulunguyi (Tshilenge), Matshia, Kabankula, Tshilombo, Tshijiba, Lupatapata; • Main d'œuvre disponible: (éleveurs, moniteurs, vétérinaires, agronomes et corps médical); • Climat favorable sur toute l'étendue de la Province; • Routes interconnectées; • Réseaux hydrographiques importants; • Disponibilité des races locales; • Présence des institutions supérieures et universitaires (toutes formations confondues). • Volonté d'entreprendre 	<ul style="list-style-type: none"> • Pâturage non amélioré; • Recyclage de la main d'œuvre (non recyclé); • Insuffisance de la qualification; • Réseaux routiers en état de délabrement très avancé : • (Mbuji-Mayi – MIABI - assez bonne entretenue par Enable; • Tshijiba Kalelu (pont ou bac) ; • Mbujimayi – bakuasumpi Axe 1 (pont à jeter) ; • Mbujimayi tshilunde axe 2 (Voir source : inspection de développement rural) R1 Mbujimayi - mutoji 20km; • Faible production; • Pas de camion frigorifique; • Pas assez des chambres froides; • Manque des Centres de dressage ; • Routes en mauvais état. • Nombre insuffisant des pharmacies et cliniques vétérinaires; • Nombre Insuffisant des producteurs. • Manque des géniteurs; • Prix de vente des produits de l'élevage inférieur au prix de revient. • Pénurie en énergie électrique ; • Absence d'un courant régulier ; • Technique de stockage faible.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des marchés intérieurs; • Possibilités d'exportation; • Possibilité d'implanter des unités de transformation ; • Possibilité de nouer des accords de partenariat entre le Public et le Privé ; • Possibilité d'installation de plusieurs unités de conservation des produits carnés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vol de bétail ; • Non cohabitation entre autochtones et ceux qui ne le sont pas (difficulté d'accès, empoisonnement des bêtes, etc.); • Jalousie et incompréhension de la part des chefs coutumiers et autochtones à l'endroit des autres; • Perturbation climatique; • Maladies (zoonose) peste et épidémie ; • Conflits sur les pâturages. • Faible prix de vente en dessous du coût moyen.

2. Spéculation : Pêche

Chaîne : Production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un réseau hydrographique important et poissonneux : (Tshilembe, Lubilanji, Kalelu et Lubi); Présence des lacs Mukamba et fwa qui sont plus poissonneux ; Présence de plusieurs ruisseaux dans chaque Territoire; Connaissance des techniques de pêche artisanale; Nombre important des pêcheurs (25 associations pour un total de 700 pêcheurs). 	<ul style="list-style-type: none"> Pêche artisanale; Matériels de pêche inappropriés (empoisonnement, filet à maille réduite); Faible technicité dans la pêche moderne ; Mauvaises pratiques de pêche ; Non-respect de calendrier de pêche.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Marchés accessibles avec plus de 400 tonnes; Possibilités d'installer les usines des traitements (fumage, surgelé, séchage); Exportations possibles et faciles; Possibilité de faire la culture des poissons en cage. 	<ul style="list-style-type: none"> Empoisonnement des poissons par la pollution de l'eau; Détournement de lit des rivières par les diamantaires.

3. Spéculation : Pisciculture

Chaîne : Production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence des sources d'eaux; Présence de bas fond propice à la construction des étangs; Centre d'alevinage proche; Sol propice pour la construction des étangs; Climat (l'insolation et transparence bon); Alimentations disponible : présence des espèces de poissons très prolifiques et des techniciens qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Désintéressement de la population ; Ignorance des pratiques ou techniques en la matière; Faible fourniture en intrants.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Forte demande des protéines animales de la part de la population; Marché des poissons pour la vente à la population. 	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique : hausse de température et tarissement d'eau.

4. Spéculation : Apiculture

Chaîne : Production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Forte demande en miel et les dérivés; Présence des forêts naturelles et artificielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de technique de production; Nombre réduit de producteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Forte demande de Miel dans le marché intérieur et extérieur (exportation). 	<ul style="list-style-type: none"> Empoisonnement (par produit phytosanitaire); Déboisement; Feu de brousses.

NB : Le miel est produit loin des centres de consommation et arrive en ville dans des mauvaises conditions, et la commercialisation n'est pas aisée compte tenu du pouvoir d'achat.

5. Recommandations

- *Prioriser et promouvoir l'élevage et la pisciculture à grande échelle et les activités agropastorales;*
- *Créer des taxes incitatives;*
- *Promouvoir l'élevage de gros bétail (vache, chèvre et porc ainsi que l'élevage de volailles ;*
- *Promouvoir l'élevage de tilapia;*
- *Etablir le calendrier de pêche à la rivière Lubilanji et la rivière Kalelu ;*
- *Relancer et redynamiser les anciennes fermes (SEC KAMBAYI) et la ferme DAIPN ;*
- *Promouvoir l'élevage par la création de : cadres d'échange, coopératives, organisations paysannes et associations, entreprises sociétales;*
- *Solliciter l'appui et encadrement de l'Etat : sur le plan technique et financier;*
- *Faciliter l'accès au crédit bancaire et financier ;*
- *Planifier des visites et échange d'expérience au niveau national et international;*
- *Faire un Recyclage régulier;*
- *Recruter la main d'œuvre qualifiée;*
- *Améliorer les routes RN en asphalte et entretenir les routes de dessertes agricoles (secondaire) ainsi que la construction des ponts des 25m de long et 6 m de large et qui supportent 30 tonnes;*
- *Renforcer les capacités des techniciens;*
- *Mettre en place au moins 6 pharmacies dans chaque secteur et une clinique dans chaque territoire;*
- *Sensibiliser la population à pratiquer l'élevage ;*
- *Elargir le marché intérieur vers le marché extérieur (exportation);*
- *Subventionner en exportation;*
- *Exonérer à l'entrée des intrants;*
- *Installer une chaîne de transformation industrielle;*
- *Favoriser la création des joint-ventures (participation à la gestion et au capital des privés);*
- *Respecter la procédure d'acquisition des terres;*
- *Prendre en considération les cahiers de charges des autochtone ;*
- *Avoir les races améliorées et résilientes;*
- *Avoir des pharmacies vétérinaires avec la quasi-totalité des intrants;*
- *Promouvoir le traitement préventif et la vaccination;*
- *Protéger les éleveurs (dumping, subvention et exonération);*
- *Améliorer les routes;*
- *Rendre disponible les matériels d'évacuation (camion frigorifique, les emballages*
- *Augmenter les chambres froides;*
- *Augmenter la capacité en électricité;*
- *Améliorer les techniques de conservation;*
- *Multiplier les sources d'énergie;*
- *Améliorer le pouvoir d'achat de la population;*
- *Maximiser la production pour que l'offre rencontre la demande;*
- *Respecter la législation en matière de pêche;*
- *Fournir les intrants pour la pisciculture;*
- *Former les techniciens en la matière;*
- *Fournir les équipements appropriés;*
- *Former les apiculteurs.*

C. Secteur : Industrie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Sources d'eau et chute;• Main d'œuvre abondante;• Espaces agricoles;• Présence de la roche de ciment;• Présence de la roche de la chaux agricole ;• Ressources minières;• Existence de matières premières;• Existence du marché pour écoulement.	<ul style="list-style-type: none">• Faible production agricole;• Manque des Partenaires et investisseurs;• Forte facturation de courant;• Distribution sélective du courant;• Vétusté des Matériels du barrage hydroélectrique de Tshiala 2;• Méconnaissance de textes légaux;• Faible pouvoir d'achat de la population;• Manque d'entretien des routes ;• Tracasseries administratives pour l'obtention des documents ;• Paiement des taxes non proportionnelles aux activités.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Révisitation du cadre légal pour l'adapter aux innovations ;• Augmentation de la valeur ajoutée à nos produits ;• Existence du marché;• Source naturelle;• Ecole technique;• Réhabilitation des routes.	<ul style="list-style-type: none">• Coûts élevés des produits manufacturés.

Recommandations

- *Rendre disponible le courant électrique pour booster la transformation des produits agricoles;*
- *Réhabiliter les routes de dessertes agricoles;*
- *Encadrer et protéger les entreprises industrielles existantes;*
- *Renforcer les capacités des opérateurs des secteurs industriels;*
- *Soutenir et appuyer les secteurs industriels avec les matériels, intrants et produits agricoles sur place.*

III.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)



N°	Réforme ou action à prendre	Actions à mener	Service Responsable	Services impliqués	Echéance
01	Afficher les coûts, délais et procédures au sein des administrations	Prendre une note instruisant tous les services étatiques à afficher les coûts, délais et procédures.	- Gouvernorat.	Ministère provincial du Plan ; Ministère Provincial de l'Economie; Ministère Provincial de l'Agriculture, pêche et élevage; Ministère provincial de l'Industrie; Ministère Provincial de l'Urbanisme, des Affaires Foncières; Secteur Privé (FEC, COPEMECO); Cellule Provinciale du Climat des Affaires.	3 mois
02	Etablir un calendrier de Pêche aux rivières LUBILANJI et KALELU	Elaborer le calendrier; Le vulgariser et sensibiliser les pêcheurs.	Ministère provincial de la Pêche et Elevage; Division Provinciale de la Pêche.	Gouvernorat ; Secteur Privé ; Société civile ; Cellule Provinciale du Climat des Affaires.	3 mois
03	Construire les entrepôts pour la conservation des produits agricoles	- Faire un état des lieux	Gouvernorat; Ministère provincial de l'agriculture.	Cellule Provinciale du Climat des Affaires ; Secteur privé ; Société civile.	1 an
04	Réhabiliter les routes de desserte agricole	Rendre praticables les routes de desserte agricole	- Gouvernorat	Ministère Provincial des Infrastructures ; Ministère Provincial de l'Agriculture. Secteur Privé (FEC, COPEMECO). Cellule Provinciale du Climat des Affaires.	1 an
05	Construire le pont sur les rivières MUYA vers l'entrée de la ville de Mbujimayi, KALELU, MOVO et MUJILA ainsi que le pont dans le territoire de Kabeya Kamuanga vers Tshitshianku sur la rivière LUBI	Faire un état des lieux	- Gouvernorat	Ministère Provincial des Infrastructures; Ministère Provincial de l'Agriculture; Secteur Privé (FEC, COPEMECO); Cellule Provinciale du Climat des Affaires	2 ans

06	Faire concevoir des projets structurants bancables dans les secteurs agricole, pêche et élevage.	Collecte des données significatives pour l'élaboration desdits projets ; Recrutement d'un consultant ; Conception projets ; Validation.	Gouvernorat; Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère provincial en charge du Plan ; Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances.	Secteur privé; OVDA; Société civile ; SNSA.	2 ans
----	--	--	---	--	-------

IV. Kwango

IV.1. Introduction

La Province du Kwango, long de 89.974 Km², est l'une de province démembrée de la province de grand Bandundu, elle est composé de :

(i) une ville (Kenge), (ii) 5 territoires, (iii) 16 communes dont 5 urbaine et 11 rurale, (iv) 20 secteurs, (v) 6 chefferies et (vi) 244 groupements.



Sa superficie se présente comme suit :

- Territoire de Feshi : 19.187 Km²
- Territoire de Kahemba : 19.264 Km²
- Territoire de Kasongo-Lunda : 26.648 Km²
- Territoire de Kenge : 18.126 Km²
- Territoire de Popokabaka : 6.749 Km²

Les données climatologiques observées dans différentes stations sont de 1.495 pluies annuelles moyennes à Kenge, 1.400 à Kasongo-lunda, 1.700 à Feshi et 1.695 à Kahemba¹.

Elle a une population estimée à plus au moins 8 millions d'habitants dont 1.564.159 hommes adultes, 1.800.151 Femmes, 2.280.706 jeunes garçons et 1.085.576 jeunes filles.

• Principaux types de végétation dans la province du Kwango

N°	Types de végétation	Kwango		RDC	Kwango/RDC
		Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (ha)	Superficie (%)
1	Forêt dense humide	1 062 739	11,85	93 517 825	1,14
2	Forêt sur sol hydromorphe	13 187	0,15	15 183 214	0,09
3	Forêt claire	1 595 721	17,80	14 826 729	10,76
4	Savane arborée	1 344 861	15,00	4 456 625	30,18
5	Savane arbustive	1 741 824	19,43	15 335 810	11,36
6	Savane herbeuse	588 898	6,57	14 881 257	3,96
	Total végétation naturelle	6 347 230	70,79	158 201 460	4,01
7	Agriculture permanente	2 916	0,03	1 555 849	0,19
8	Complexe agriculture	2 616 246	29,18	53 576 845	4,88
	Total zones anthropisées	2 619 162	29,21	55 132 694	4,75
	Total général	8 966 392	100,00	213 334 154	4,20

Source : Van cutsem & verheggen Jean-Pierre, cité par Jean Omasombo Tshonda tableau 3.1.p 41

IV.2. Potentialités et opportunités

A. Potentialités

- Disponibilité de grandes étendues des terres arables (galerie forestière, savane herbeuse et boiseux...);
- Existence de vastes prairies pour l'élevage bovin et de petit bétail ;
- Existence de diverse qualité de sables blancs ;
- Hydrographie très riche avec une dizaine de grandes rivières et plusieurs ruisseaux, sources d'eau.

B. Opportunités

- Main d'œuvre abondante en majorité jeune;
- Développement de plusieurs cultures maraichères, vivrières et pérennes ;
- Dynamisme des ONGD ;

1 PNUD, (1998), Monographie, p16

- Existence de la réserve de Swakibula pour la protection des animaux ;
- Existence de grandes chutes pour la construction des pico, mini et centrales hydroélectriques ;
- Indice d'existence de ressource minière ;
- Existence des institutions bancaires ;
- Partage une longue frontière de 1200Km avec la République d'Angola.

IV.3. Analyse de l'environnement des affaires



A. Sous-secteur agricole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des terres agricoles arables, des forêts claires et des galeries pour diverses cultures en saison A comme en saison B (manioc, maïs, arachide, niébé, courge, haricot, riz, banane plantain et de table, igname, voandzu, patate douce, pili-pili, soya.); • • Vastes forêts claires offrant non seulement un support à la production de chenilles, mais de bonnes terres de cultures, • Présence des routes provinciales (primaires et secondaires) et de dessertes agricoles orientées vers la route nationale RN1 pour l'évacuation des produits agricoles vers Kinshasa et l'extérieur ; • Territoire frontalier à l'Angola ; • • Présence de l'OVDA pour la réhabilitation des routes de dessertes agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une politique agricole provinciale ; • Absence de formation ou mise à niveau des agents de l'administration ; • Lenteur administrative; • Sous-effectif des moniteurs agricoles ; • Absence et/ou méconnaissance de l'encadrement juridique dans le secteur ; • Insécurité judiciaire ; • Manque d'outils agricoles, de semences améliorées et boutures des maniocs résistantes ; • Non utilisation de nouvelles techniques de production pour améliorer le rendement afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire ; • Manque d'encadrement des agriculteurs et déficit de vulgarisation des techniques agricoles ; • Manque d'accès aux crédits agricoles ; • Manque d'unités de transformation des produits agricoles ; • Manque d'entrepôts de stockage ; • La commercialisation des produits agricoles et manufacturés est entre les mains de commerçants sans grands capitaux ; • Faible pouvoir d'achat des populations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Redynamisation du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo ; • Implantation des minoteries et autres unités de transformation des produits agricole et de l'élevage ; • Possibilité de reprendre, dans le territoire de Kenge, l'exploitation des cultures pérennes autrefois florissantes telles que les grandes plantations de palmier à huile (Van Lanker/Sadiba à Kenge II, Kamosi dans Gabia, Santos dans Pelende Nord/Kapanga, Sotraca dans Kolokoso/Gongo, Seca dans Mosamba/Kimbao), le palmier à huile sauvage, le cacao et le café. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégénérescence des boutures et semences ; • Dépendance des territoires voisins en grande partie des produits de base (manioc, maïs, huile de palme, haricots,...) ; • Conflits de terres ; • Conflits communautaires ; • Maladies et attaques ; • Spoliation des biens et terres destinées aux agricoles ; • Dégradation du sol et des forêts ; • Dégradation des routes des dessertes agricoles.

Recommandations formulées

- Publier et vulgariser des textes encadrant le secteur ;
- Mettre en place d'une politique provinciale agricole afin d'implémenter la politique nationale;
- Procéder à la restitution par la province des engins (véhicules, tracteurs, etc.) confiés aux agriculteurs ;
- Redynamiser la structure de gestion des conflits fonciers (CarG) ;
- Renforcer les capacités des agriculteurs et les doter en équipement ;
- Rajeunir le personnel administratif ;
- Améliorer les conditions socio-professionnelles des agents de l'administration provinciale ;
- Renforcer les établissements semenciers ;
- Mettre en place une structure pour l'obtention des crédits agricoles ;

- Créer un marché de négoce ;
- Respecter les itinéraires de l'agroforesterie ;
- Créer une pharmacie phytosanitaire
- Construire des entrepôts de stockage public ;
- Installer des magasins d'intrants ;
- Rationaliser la fiscalité.

B. Sous-secteur Pêche et élevage

(i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le sous-secteur Pêche et élevage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de vastes prairies pour l'élevage bovin et de petit bétail ; • Présence de plusieurs cours d'eau pour la pêche et surtout la pisciculture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Désintéressement de la jeunesse pour les secteurs ; • Manque d'intrants ; • Manque de géniteurs ; • Faible organisation des éleveurs ; • Manque de politique de réglementation de la pêche et de l'élevage au niveau de la province.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'élevage de bovins et de petits ruminants ; • Implantation des fermes écoles ; • Construction d'une usine de production des aliments pour bétails ; • Développement des tanneries et cordonneries modernes ; • Implantation des unités de séchage des poissons et des anguilles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de structures d'épidémiologie-surveillance. • Dégénérescence des races/espèces locales ; • Insécurité alimentaire et nutritionnelle ; • Dépendance à la capitale Kinshasa en produits halieutiques.

(ii) Recommandations formulées par les participants

- Créer une clinique, un laboratoire et une pharmacie vétérinaire et affecter un personnel qualifié dans les 5 territoires de la province ;
- Accompagner et indemniser les éleveurs victimes de la peste bovine ;
- Rendre opérationnel le réseau de surveillance épidémiologique ;
- Renforcer les capacités des vétérinaires et éleveurs dans la province ;
- Réhabiliter les différents centres de production des géniteurs ;
- Accorder des subventions et appuyer financièrement les éleveurs (accès aux crédits) ;
- Réglementer le secteur foncier au niveau provincial ;
- Redynamiser les coopératives des éleveurs ;
- Obtenir un appui financier et technique de la part du gouvernement (en intrants, accès aux crédits) ;
- Créer un centre piscicole moderne et de réhabilitation des centres vétustes (ex : le CAP de Kianza à Feshi) ;
- Sensibiliser la jeunesse dans les opportunités qu'offre le secteur de la pêche ;
- Renforcer les capacités des pêcheurs et pisciculteurs.

C. Secteur de l'Industrie

(i) Analyse de l'environnement économique et/ou des affaires dans le secteur de l'industrie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité des matières premières dans les secteurs agricole, d'élevage et pêche ;• Possibilité de créer une chaîne de production qui va de l'élevage à la commercialisation des produits finis issus de la vache (viande, charcuterie, lait, fromage, cuir,...) avec le label « MADE DRC/KWAN-GO » ;• Existence des grandes aires agro-écologiques ;• Possibilité de construire un barrage hydroélectrique sur les chutes Mingambo qui contribuerait à l'essor d'un grand nombre d'activité et à l'amélioration des conditions de vie dans le territoire de Feshi.	<ul style="list-style-type: none">• Manque de main d'œuvre qualifiée ;• Manque de matériel de transformation ;• Manque de subventions ;• Manque d'énergie électrique ;• Manque de distribution d'eau potable ;• Mauvais état des routes de dessertes agricoles ;• Tracasseries fiscales et sur-taxation ;• Pas d'accès au crédit d'industrie ;• Conflits de compétence entre les services taxateurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Implantation des Unités agro-industrielles ;• Réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique à Kimbao ;• Possibilité de développement de l'industrie touristique ;• Investissement dans les énergies renouvelables ;• Construction des pico, mini et centrales hydroélectriques sur les chutes de : Shakahamba, Guillaume/Tembo, Kapanga ;• Possibilité d'électrification de la ville de Kenge et les environs à partir du PAI de Bukanga-Lonzo ;• Unités de conservation de produits carnés.	<ul style="list-style-type: none">• Dépendance totale de Kinshasa et de l'Angola en produits manufacturés.

(ii) Recommandations formulées par les participants

- Assurer une fourniture stable et permanente en électricité ;
- Réhabiliter des infrastructures routières ;
- Faciliter l'accès aux crédits (réduction des taux d'intérêt de remboursement et allègement des conditions) ;
- Mettre en place un Guichet Unique de délivrance des documents administratifs pour accélérer les délais de traitement et de délivrance des documents et lutter contre la tracasserie administrative ;
- Assurer un accès permanent à l'eau potable ;
- Créer des banques et coopératives de micro-crédits.

IV.4. Projets indicatifs des réformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)

N°	Réforme ou action à prendre	Actions à mener	Service Responsable	Services impliqués	Echéance
01	Mise en place d'un Guichet Unique de Délivrance des documents administratifs et de paiement des impôts, taxes et redevances dans le secteur des affaires foncières	Répertorier les autorisations, licences, et autres documents nécessaires au démarrage des activités d'une entreprise ; Elaboration du projet d'Edit de mise en place du Guichet unique; Son Adoption par l'Assemblée Provinciale; Sa signature par le Gouverneur ; Sensibilisation des parties prenantes.	Gouvernorat ; Assemblée Provinciale ; Ministère provincial en charge des Affaires foncières ; Ministère Provincial en charge de l'Agriculture, pêche et élevage ; Ministère provincial en charge de l'Industrie ; Ministère provincial en charge des Finances ; Ministère provincial en charge de l'Intérieur et des affaires coutumières.	Cellule provinciale du climat des affaires ; DGI ; DGRAD ; Direction provinciale des Re- cettes ; Secteur privé ; Société civile.	1 an
02	Afficher les procédures administratives pour le transfert de propriété	Poser des valves dans les bureaux des Affaires foncières	Ministère provincial en charge des Affaires foncières; Ministères provincial en charge des Affaires coutumières;	Gouvernorat; Cellule provinciale du climat des affaires; Secteur privé; Société civile	3 mois
03	Réhabiliter les centres de production des géniteurs	Faire un état des lieux de ces centres de production ; Octroyer les moyens conséquents pour leur opérationnalisation ; Renforcer les capacités du personnel	Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances.	Gouvernorat; Cellule provinciale du climat des affaires; Secteur privé; Société civile.	1 an
04	Elaborer une politique provinciale de pêche	Elaborer la politique provinciale ; Le vulgariser et sensibiliser les pêcheurs.	Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage	- Gouvernorat - Secteur privé - Société civile	6 mois

05	Construire les entrepôts pour la conservation des produits agricoles	Faire un état des lieux dans les terres à forte vocation agricole et le long des routes de desserte agricole afin d'ériger les entrepôts de conservation des produits agricoles.	Gouvernorat ; Ministère provincial en charge de l'agriculture ; Ministère provincial en charge du développement rural.	Cellule provinciale du climat des affaires ; Secteur privé ; Société civile.	2 ans
04	Réhabilitation centres piscicoles vétustes (ex : le CAP de Kianza à Feshi)	Faire un état des lieux des centres à réhabiliter ; Octroyer les moyens conséquents pour leur opérationnalisation ; Renforcer les capacités du personnel	Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances ; Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage.	Gouvernorat ; Cellule provinciale du climat des affaires ; Secteur privé ; Gouvernorat	1 an
05	Faire concevoir des projets structurants bancaires dans les secteurs agricole, pêche et élevage.	Collecte des données significatives pour l'élaboration desdits projets ; Recrutement d'un consultant ; Conception projets ; Validation.	Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; Ministère provincial en charge du Plan ; Ministère provincial en charge du Budget ; Ministère provincial en charge des Finances.	Secteur privé ; OVIDA ; Société civile ; SNSA.	2 ans

V. Sud-Ubangi

V.1. Introduction

La Province du Sud-Ubangi est située au Nord-ouest de la République Démocratique du Congo et elle est limitée :

- au Nord avec la République Centrafricaine;
- A l'est par les Provinces du Nord-Ubangi et de la Mongala;
- Au Sud par la Province de l'Equateur;
- A l'Ouest par la République du Congo.

Avec une superficie de 58.896 km² et une population estimée à environ 5,128 millions d'habitants, la Province du Sud-Ubangi a un grand potentiel hydrographique dont la rivière Ubangi ainsi que beaucoup des rivières dont, Giri, Bembe, Songo, Liki, Yengi et Lua.



Le climat dominant et permanent est équatorial, chaud et humide. La température moyenne est de 24,6 °C avec des précipitations abondantes.

V.2. Potentialités et opportunités

La province du Sud-Ubangi regorge des ressources naturelles notamment dans les secteurs : Forêt, pêche, Mines, Elevage et Agriculture. Pour :

- Forêt : Bois ;
- Mines : diamant, cobalt, cassitérites, coltan, uranium, or, terres rares, pierres des couleurs, calcaire, etc.
- Hydrocarbures : Pétrole
- Agricole : caféier, cacaoyer, palmier à huile et hévéa, manioc, maïs, arachide, riz, niébé, etc.;
- Tourisme : Lac Nzomba, la grotte Bowagbo-Bosegbene et le cimetière Maman Yemo

Les principales exportations sont : Bois, Maïs, Café, huile de palme, cacao, hévéa, manioc et arachide. Elle a pour lieu de négoce : Zongo, Lisala, et Congo Brazza

V.3. Analyse de l'environnement des affaires

A. Secteur agricole

(a) Volet Production

Forces	Faiblesses
<p>1. Espaces des terres arables favorables aux :</p> <p>(i) Cultures vivrières Ci-après les spéculations exploitées par Territoire suivant ordre d'importance et de rendement à l'hectare :</p> <p>a. Territoire de Gemena</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maïs 1.500 kg; • Arachide 1.500 kg; • Manioc 13.000 kg de cossettes; • Riz 1.800 kg; • Niébé 500 kg; • Soja 500 Kg. <p>b. Territoire de Budjala</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manioc 22.000 kg de cossettes; • Riz 2.100 kg; • Maïs 1.300 kg; • Arachide 1.300 kg; • Niébé 500 kg; • Soja 500 Kg. <p>c. Territoire de Kungu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arachide 1.800 kg; • Maïs 1.500 kg; • Manioc 20.000 kg de cossettes; • Riz 1.500 kg. <p>d. Territoire de Libenge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manioc 15.000 kg de cossettes; • Maïs 1.200kg; • Arachide 1.300 kg; • Riz 1.600 kg. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible vulgarisation des techniques culturales appropriées; • Difficultés d'accès aux crédits agricoles; • Insuffisance des intrants agricoles (semences, outils aratoires); • Manque de mécanisation agricole (absence de tracteurs agricoles et de motoculteurs); • Absence d'équipements de traitement des semences; • Insuffisance d'unités de transformation appropriée; • Absence totale de la chaîne des valeurs; • Insuffisance de renforcement des capacités d'experts du domaine de l'agriculture ; • Dégradation de certains tronçons des routes de dessertes agricoles, provinciales et nationales; • Manque de dragage sur les voies fluviales et riveraines : (i) Rivière Mongala (de Akula à Mobeka), (ii) Rivière Saw (de budjala à Moe-ko) ; rivière Lua (de Mogalo). •

Forces	Faiblesses
<p>(ii) Culture Pérennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendement à l'hectare pour l'ensemble de la province <ul style="list-style-type: none"> - Palmier 16.000 litres - Cacao 1.200 kg - Café 1.650 kg - Hévéa 1.200 kg i. Deux saisons culturales A et B ; ii. Présence d'institutions et structures spécialisées intervenant dans la production des semences en quantité importante en faveur des ménages : INERA, SENASEM, agris multiplicateurs, SNV, ... iii. Présence des experts en matière de l'agriculture : agents de l'inspection de l'agriculture : Agronome A0, A1, A2, A3 (superviseur, monteurs agricoles, ...) ; iv. Une population laborieuse représentée dans 145.000 ménages agricoles ; • Présence des partenaires techniques et financiers : PARRSA, PIREDD, FAO, IITA, PAM ; • Présence d'entrepôts construits par le projet PARRSA dans tous les territoires de la Province (dépôts semenciers, magasins villageois et dépôts communautaires) avec des aires de séchage; • Présences des voies d'évacuation des produits agricoles (voies routières, fluviales, riveraines et aériennes) ; • Disponibilité de la main d'œuvre ; • Présence des produits agricoles dans certains entrepôts; • Disponibilité des produits à commercialiser; • Présence des consommateurs locaux et des acheteurs ambulants; • Existence des marchés hebdomadaires et de deux marchés construits par le PARRSA à Bobito et ESAPE; • Présence des petites unités de transformation à faible rendement (décortiqueuses de riz, moulins mixte, kits des unités de transformation de manioc, les égreneuses à maïs, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Irrégularités des entretiens des routes réhabilités par le PARRSA; • Insuffisance des moyens d'évacuation des produits agricoles des sites de production vers les entrepôts et de là vers les centres de consommations ; • Manque d'appropriation de certains entrepôts villageois et communautaires par les producteurs; • Absence des moyens d'évacuation de produits des entrepôts vers les centres de transformation; • Disfonctionnement des comités de gestion (méconnaissance des rôles par les membres des comités de gestion); • Manque de renouvellement des équipements des entrepôts ; • Manque d'entretien régulier des routes de dessertes agricoles. ; • Absence des acheteurs à grande échelle (acheteurs agréés); • Manque de la culture consistant à faire de ventes groupées des biens par les producteurs locaux; • Imposition des prix par les acheteurs ambulants et chargement excessif des produits dans les emballages : <ul style="list-style-type: none"> - Cossettes de manioc dans des sacs mesurant 2m au poids de 180 kg; - Maïs, arachide dans des sacs de 1,50m au poids de 160 kg; - Riz paddy au poids de 90 kg • Inexistence des coopératives et d'industries de transformation ; • Fiscalité lourde (multiplicité de taxes et parfois double imposition (DGSUB, SQAV, OCC au port d'Akula et de Mogalo); • Tracasseries fiscales très accrues à LIGINDA sur le fleuve Congo (la non reconnaissance, par les agents de fisc de l'Equateur, des taxes de la Province du Sud-Ubangi ; • Présence des soldats (marins) qui tracassent les opérateurs économiques sur ce tronçon.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Vente des équipements agricoles ; • Unités de transformation des produits agricoles ; • Création des sociétés de transports de marchandises ; • Construction des silos, entrepôts et hangars ; • Construction des centres de négoce. 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations climatiques avec des conséquences : inondations et sécheresse; • Parasites qui attaquent les cultures; • Maladies des plantes; • Feux de brousse ; • Pourriture de la production ; • Abandon des activités champêtres par les jeunes, suite aux invendus dus au manque des moyens de transports ; • Découragement de la population, suite à la non valorisation de leur travail en valeur monétaire.

Recommandations / Piste de solutions

- Renforcer les capacités des acteurs semenciers (intervenant dans la filière semencière : INERA, SENASEM, AGRIS MULTIPLICATEURS agréés et autres ...);
- Encadrer, appuyer les ménages agricoles et les amener vers l'agrobusiness;
- Mécaniser l'agriculteur rural par la dotation des tracteurs agricoles de 110 CV de marque MASSEY FERGUSON ou autres marques puissantes;
- Développer et promouvoir la culture du maraîchage;
- Organiser les ménages en coopératives agricoles dans les bassins de production;
- Octroyer les crédits agricoles aux planteurs de cultures pérennes et aux agris multiplicateurs;
- Renforcer les capacités des experts en agriculture (moniteurs agricoles, superviseurs, les inspecteurs de l'agriculture etc.);
- Faire passer de l'agriculture intensive à l'agriculture extensive ;
- Réhabiliter et entretenir en permanence les routes de dessertes agricoles ;
- Doter les entrepôts de moyens de transport adéquat pour faciliter l'évacuation des produits des sites de production vers les entrepôts de stockage, et des entrepôts de stockage vers les centres de transformation, et des centres de transformation vers les marchés locaux hebdomadaires ;
- Promouvoir la chaîne de valeur (de la production à la transformation, en passant par la distribution jusqu'à la commercialisation);
- Mettre en place un réseau de diffusion d'informations sur les prix d'achat, de vente des produits agricoles et des avantages comparatifs (radios communautaires);
- Doter les coopératives agricoles de moyens de distribution des produits agricoles pour la commercialisation (camions).

B. Secteur Pêche et élevage

(i) Elevage

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de pâturages notamment 75. 000 ha à PAKA, à cheval entre le Nord et le Sud-Ubangi; • Hospitalité de la population de la Province, • Présence, dans le groupement de Bayambi, d'une ferme appartenant à la marie de GEMENA de 24 ha à 6 Km avec des infrastructures semi-modernes; • Présence remarquée d'au moins une chèvre, un porc, un mouton, un lapin, un cobaye, une volaille (poule ou canard);dans chaque ménage; • Existence d'une Provenderie (fabrication des aliments) : moulin, broyeur, mélangeur, torrificateur; • Présence de : - caprins : 450. 000 têtes ; • - Porcins : 200. 000 têtes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégénérescence des races due à la consanguinité; • Poulailier de CDI BWAMANDA en état d'abandon ; • Divagation des animaux; • Absence de vaches laitières; • Insuffisance des structures d'encadrement; • Insuffisance des plantes fourragères dans les pâturages; • Manque d'aliments concentrés pour le bétail; • Manque d'infrastructures vétérinaires (pharmacie, laboratoire); • Manque d'abattoir et de chambres froides; • Conflits fonciers, • Gestion des rivières ; • Quasi absence de laboratoires vétérinaires ; • Pas assez de médecins vétérinaires ; • Pas d'unités de production des aliments pour bétails ; • Pas d'officines.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin en échange d'expérience ; • Demande croissante de viandes ; • Construction des abattoirs ; • Usine de conservation de produits carnés. • Unités de production des aliments pour bétails ; • Mise à disposition de Kits solaires pour éclairer les fermes avicoles et les mangeoires ; • Réhabilitation de CDI Bwamanda. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cas de vol de bêtes; • Epizooties (PPA PPR VAN); • Accès difficile à la justice équitable ; • Destruction des fermes des privés.

(iv) Pêche

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Sud-Ubangi riche en eau de surface et souterraine qui représente le ¼ de la superficie totale (rivières, ruisseaux, etc. très poissonneux dont la grande production se situe dans le territoire de Budjala avec 4.500 pêcheurs dans l'ensemble du territoire.); • Territoire de Libenge et Kungu : <ul style="list-style-type: none"> - Rivière Ubangi; • Territoire de Budjala : <ul style="list-style-type: none"> - Rivière de la Mongala et; • Territoire de Gemena : <ul style="list-style-type: none"> - Rivière de LUA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche traditionnelle; • Manque de notions de pêche; • Manque d'encadrement des pisciculteurs; • Absence de moyens de conservation; • Difficulté d'acheminement des poissons vers les grands centres de consommation due au délabrement des routes ; • Utilisation abusive d'outils et intrants de pêche (moustiquaire imprégnée, etc.) ; • Absence d'aliments pour poissons ; • Non maîtrise de techniques appropriées pour la construction des étangs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Unités de séchages de poissons ; • Disponibilisation des Fours à énergie mixte pour sécher les poissons ; • Unités de salage des poissons ; • Construction des étangs piscicoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Extermination des poissons par des techniques prohibées.

Recommandations

- *Réhabiliter les fermes de PAKALOLA dans le territoire de Libenge;*
- *Planter les pharmacies vétérinaires, laboratoire, abattoir, chambre froide dans tous les territoires de la province;*
- *Planter des vaches laitières;*
- *Prendre des mesures restrictives contre la divagation des animaux pour encourager la création des fermes;*
- *Penser à l'apport des poules pondeuses et couveuses pour la ferme de BOYAMBI à Gemena;*
- *Requérir l'apport des porcs de la race Landrasse;*
- *Créer une usine de fabrication des aliments pour bétails et volaille ;*
- *Renforcer et équiper les services étatiques spécialisés pour le contrôle et la surveillance des maladies animales;*
- *Renforcer les capacités des éleveurs pisciculteurs et pêcheurs et moderniser leurs activités;*
- *Introduire l'option de la pêche dans la Province;*
- *Vulgariser les Lois sur la divagation des animaux domestiques, ouverture et fermeture de la pêche et la chasse.*

C. Secteur de l'Industrie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cours d'eau très poissonneux ; • Disponibilité d'essences forestières rares et recherchées; • Présence des sites miniers; • Présence d'une grande variété de produits agricoles; • Environnement sécuritaire; • Disponibilité de la main d'œuvre; • Position géographique et stratégique de la Province; • Climat favorable (chaud et humide). 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'investisseurs et experts pour une exploitation viable; • Pas d'énergie électrique capable de faire tourner les unités de production ; • Pas de connaissance suffisante sur les mines et minerais (expertise); • Absence d'unité moderne de transformation des produits agricoles, forestiers et de pêche; • Mains d'œuvre non qualifiée dans le secteur industriel.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Implantation des unités de transformations des produits agricole, de pêche et d'élevage ; • Usine de fabrication des parquets et autres ouvrages à base du bois ; • Usine de production des matériaux de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Guerre ethnique due au foncier ; • Dépendance totale de l'extérieur pour les produits manufacturés.

Recommandations

- *Construire des barrages hydro-électriques pour l'approvisionnement de la ville en électricité et le développement de l'industrie ;*
- *Construire une usine de cimenterie à MOLE et BAROGOWE où il y a la présence de gisement de calcaires ;*
- *Mettre en place une industrie moderne de transformation de produits agricoles à GEMENA (maïs, arachide, manioc, soja, etc.) dans le territoire de Kungu, Budjala et Libenge ;*
- *Mettre en place quatre (4) industries modernes d'exploitation du bois en raison d'une pour chaque territoire ;*
- *Mettre en place une représentation du Guichet Unique afin de mettre fin aux tracasseries administratives ;*
- *Installation d'une antenne de l'ANAPI dans la Province du Sud-Ubangi.*

V.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)

N°	Réforme ou action à prendre	Actions à mener	Service Responsable	Services impliqués	Echéance
01	Mise en place d'un Guichet Unique de Délivrance des documents administratifs et de paiement des impôts, taxes et redevances dans le secteur des affaires foncières	(i) Répertoire des autorisations, licences, et autres documents nécessaires au démarrage des activités d'une entreprise ; (ii) Elaboration du projet d'Edit de mise en place du Guichet unique; (iii) Son Adoption par l'Assemblée Provinciale; (iv) Sa signature par le Gouverneur ; (v) Sensibilisation des parties prenantes	- Gouvernorat ; - Assemblée Provinciale ; - Ministère provincial en charge des Affaires foncières ; - Ministère Provincial en charge de l'Agriculture, pêche et élevage ; - Ministère provincial en charge de l'Industrie ; - Ministère provincial en charge des Finances ; - Ministère provincial en charge de l'Intérieur et des affaires coutumières.	- Cellule provinciale du climat des affaires ; - DGI ; - DGRAD ; - Direction provinciale des Recettes ; - Secteur privé ; - Société civile	1 an
02	Afficher les couts des procédures administratives (création d'entreprise, affaires foncières, etc.)	- Poser des panneaux et/ou banderole devant TGI de Gemena; - Poser des valses dans les bureaux des Affaires foncières	- Ministère provincial en charge des Affaires foncières; - Ministères provincial de la Justice.	- Gouvernorat - Cellule provinciale du climat des affaires; - Secteur privé; - Société civile	3 mois
03	Réhabiliter les différents sites historiques (touristiques)	- Faire un état des différents sites historiques dans la province; - Octroyer les moyens conséquents pour leur opérationnalisation; - Renforcer les capacités du personnel	- Ministère provincial en charge de la culture; - Ministère provincial en charge du tourisme.	- Gouvernorat; - Cellule provinciale du climat des affaires; - Secteur privé; - Société civile.	1 an
04	Elaborer une politique provinciale de pêche	- Elaborer la politique provinciale ; - le vulgariser et sensibiliser les pêcheurs	- Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage	- Gouvernorat - Secteur privé - Société civile	6 mois
05	Construire les entrepôts pour la conservation des produits agricoles	Faire un état des lieux dans les territoires à forte vocation agricole et le long des routes de desserte agricole afin d'ériger les entrepôts de conservation des produits agricoles	- Gouvernorat ; - Ministère provincial en charge de l'agriculture ; - Ministère provincial en charge du développement rural	- Cellule provinciale du climat des affaires ; - Secteur privé ; - Société civile	2 ans
06	Faire concevoir des projets structurants bancaables dans les secteurs agricole, pêche et élevage.	- Collecte des données significatives pour l'élaboration desdits projets ; - Recrutement d'un consultant ; - Conception projets ; - Validation.	- Gouvernorat; - Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; - Ministère provincial en charge du Plan ; - Ministère provincial en charge des Finances.	- Secteur privé; - OVDA; - Société civile ; - SNSA.	2 ans

VI. Tanganyika

VI. Introduction

La Province du Tanganyika est située au Sud-Est de la République Démocratique du Congo avec une superficie de 134.940 km² et une population estimée à environ 2,5 millions d'habitants.

Elle est limitée au Nord par les Provinces du Maniema et du Sud-Kivu; à l'Est par le Lac Tanganyika; au Sud par la Province du Haut-Katanga et la République de la Zambie; à l'Ouest par les Provinces de Lomami et de Haut-Lomami.

Elle a le climat tropical avec deux saisons: sèche et pluvieuse. La température moyenne est de 24,6° C avec des précipitations abondantes.

En ce qui concerne la végétation, elle a la forêt claire mêlée de bambousaies, la forêt de divers types des régions montagneuses, de galeries forestières et de lambeaux de forêts tropophytes, les savanes à acacias, steppes, etc.

Plusieurs types de sols notamment les Ferralsols, l'Areno-ferrals, l'Hydro-kaolisols, le Ferrisols, les sols tropicaux récents, les terres noires tropicales sur alluvions.

VI.2. Potentialités et opportunités

a. Potentialités : agriculture

- Cultures vivrières : Manioc, maïs, riz, arachides, pomme de terre, bananes plantains, igname, blé, sorgho, haricot, soja, niébé, taro, patate douce, etc.
- Cultures pérennes ou de rente : Palmier à huile, cacaoyer, tabac, coton, canne à sucre, jatropha, Fruits, etc.
- Pêche et élevage
- Le Lac Tanganyika est le plus profond du globe après le Lac Baïkal. Il mesure 650 Km en longueur sur 40 Km à 80 Km en largeur.
- Le Lac Tanganyika représente 17 % de la surface en eau douce du monde et abrite une grande variété d'espèces de poissons entre 300 et 500².
- Superficie dépasse 32.000 Km². Le Lac Tanganyika reçoit les eaux du Lac Kivu par la Ruzizi et s'écoule dans le Lualaba par la Lukuga. Il est le premier Lac en RDC.
- Plusieurs cheptels de vache, chèvre, mouton et porcs, etc.
- Volaille (poules, canards, etc).

b. Potentialités : Mines

- Or, Cassitérite, Colombo-tantalite; Zinc, Calcaires, charbon, etc.

c. Potentialités : Hydrocarbures

- Graben Tanganyika (11 blocs) pour les hydrocarbures;
- Algues au niveau de la rivière Lukuga pour la production des biocarburants.

c. Opportunités

- Implantation de l'Usine textile;
- Développement des industries de cultures vivrières: maïs, manioc, riz et soya;

- Développement des activités économiques dans le parc agro-industrie de Kalemie;
- Production d'aliments pour bétail et autres;
- Transformation et conservation des fruits et légumes ;
- Extraction des huiles végétales (palme, palmistes, maïs, soja,...) ;
- Implantation des abattoirs industriels, boucheries d'une grande capacité, des tanneries modernes, des cordonneries industrielles.
- Construction des cimenteries et centrale géothermiques à base du charbon.

VI.3. Analyse de l'environnement des affaires

A. Secteur agricole

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de terres arables (Manioc, maïs, riz, arachide, haricot, niébé, légumes, tomates, café, hévéa, coton, agrume, millet, aile, échalote, ananas, bananes, niébé, Soja, palmier à huile, blé, etc.); • Main d'œuvre permanente et disponible; • Climat favorable ; • Une écologie variée ; • Présence du lac et chemin de fer pour l'évacuation des produits agricoles ; • Existence des ports (Kalemie et à Moba); • Existence des routes de dessertes agricoles; • Existence des entrepôts; • Présence de l'électricité ; • Disponibilité de quelques dépôts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté pour l'acquisition des terres agricoles (il faut passer par les Chefs coutumiers); • Droits de terre exorbitants et renouvelables; • Absence du cadastre agricole; • Manque de vulgarisation de la loi agricole ; • Absence de crédit agricole; • Manque d'encadrement technique et de gestion des maladies; • Utilisation de semences dégénérées; • Manque des laboratoires ; • Manque d'outils aratoires; • Insuffisance de semences améliorées; • Conservation des anciennes pratiques culturelles; • Charge/Poids fiscal sur la seule activité agricole. • Imposition de prix par les acheteurs; • Manque de foires agricoles; • Existence de troc; • Absence des infrastructures adaptées de conservation des produits agricoles. • Etat des routes délabrées (routes de desserte agricole en mauvais état). • Absence de spécialisation et/ou spécificité des dépôts dédiés; • Absence des endroits pour la conservation des produits périssables. • Insuffisance des équipements et matériels pour la transformation des produits agricoles; • Absence de l'énergie électrique suffisante. • Rails en mauvais état.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptabilité des toutes les cultures ; • Unités de transformation des produits agricoles ; • Construction des écoles techniques en génie rural, agronomie et en mécanique générale. • Construction des centres de négoce. • Aménagement des routes de dessertes agricoles; • Création des agences de transport et évacuation; • Construction du port de MOBA et réhabilitation de celui de Kalemie ; • Encadrement des transporteurs des biens en coopérative. • Construction des dépôts dans les sites de distribution; • Disponibilisation du kit de conservation de produits périssables; • Certification des produits agricoles ; • Acquisition et installation des outils de transformation. • Implantation d'une minoterie ; • Implantation d'une épicerie ; • Construction des mini-barrages hydroélectriques ; • Unités de production des aliments pour bétails. • Aménagement du rail et réhabilitation de la voie routière. • Construction des dépôts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chenille légionnaire et charbon pour la culture du maïs; • Pourriture de tubercule de manioc et la mosaïque; • Insécurité dans les zones de production liée au conflit twa-bantou; • Feu de brousse ; • Divagation des animaux domestiques (vaches, chèvres...); • Insécurité; • Perturbation climatique; • Erosion; • Feu de brousse. • Vent violent communément appelé 7 jours sur 7 et ce, au mois de juillet de chaque année. • Abandon des agriculteurs de défricher de grandes étendues faute des infrastructures de base pour conserver la production ; • Existence des coupeurs de route sur le trajet Nyunzu-Kalemie.

B. Secteur de Pêche et Elevage

a. Pêche lacustre

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence du Lac Tanganyika et rivières; • Main-d'œuvre locale abondante; • Abondance des poissons de consommation et des poissons de décoration (aquarium).sur le Lac ; • Présence des mareyeuses ; • Présence des consommateurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de dépôt d'approvisionnement en intrants de pêche; • Manque de ports d'accostage pour les pêcheurs; • Manque d'accès aux micro-crédits; • Absence des institutions de microfinances ; • Manque d'embarcations adéquates; • Manque d'appareils de sondage; • Utilisation des pirogues ancestrales; • Utilisation des filets non autorisés (filet maya); • Manque de formation des pêcheurs; • Moyens rudimentaires pour la pêche; • Manque de transport pour l'évacuation des produits de pêche dans d'autres Provinces. • Obsolescence des textes régissant la pêche (nationale et internationale) ; • Manque de vulgarisation des lois; • Non application de la loi sur la pêche. • Manque de chambres froides ; • Manque de bacs pour la conserve/Emballage ; • Coupures intempestives du courant (SNEL). • Importation des poissons (concurrence déloyale).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Construction des stations-services pour carburants; • Unités de production des intrants de pêche ; • Marché de vente des intrants de pêche ; • Construction des écoles de pêche ; • Actualisation et promulgation des textes sur la réglementation de la pêche en RDC ; • Importation des intrants et matériels de pêche; • Investissements dans la pêche industrielle et semi-industrielle ; • Construction d'une centrale hydroélectrique flottante sur la rivière LUKUGA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité sur le Lac (vols à mains armées qui emportent tout ce qu'ils trouvent); • Manque d'intervention en cas de naufrage; • Importation des poissons de la Tanzanie. • Saisie des matériels de pêche par les autorités compétentes faute de la maîtrise des textes régissant ce secteur. • Cessation des activités de pêche par la population autochtones.

Propositions / Solutions

- Construire les bateaux de pêche moderne ;
- Acquérir des dépôts des intrants de pêche ;
- Accorder des facilités pour l'octroi des micro-crédits ;
- Implanter une unité pour emballer les produits halieutiques (emballage) ;
- Construire une école de pêche, etc.
- Vulgarisation des textes légaux et réglementaires.
- Acquérir des chambres froides ;
- Acquérir des séchoirs modernes ;
- Faciliter l'accès aux micro- crédits ;
- Acquérir des machines pour fabrication des glaces.

- Accès aux micro-crédits.

b. Pisciculture

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Espaces piscicoles (terrain, rivières, ruisseaux, Lac Tanganyika) ; • Ressources humaines disponibles ; • Alevins souche tilapia oreochromis ; • Présence des étangs naturels ; • Matières premières pour l'aliment poisson ; • Présence des organisations des nations unies. • Barrage de Bendera/SNEL ; • Présence d'autres chutes pour la construction des barrages notamment sur la rivière Lukuga. • Présence des mareyeuses ; • Présence des consommateurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'autres souches des poissons ; • Manque de la provenderie ; • Manque des engins d'excavation ; • Manque de dépôts des intrants piscicoles ; • Absence de renforcement des capacités des pisciculteurs ; • Manque de moyen de transports ; • Détérioration des routes de dessertes agricoles ; • Manque de cages flottantes ; • Manque des matériels piscicoles adéquats ; • Manque de micro - crédits. • Obsolescence des textes sur la pêche (nationale et internationale). • Manque de vulgarisation des lois régissant le secteur ; • Non application de la loi sur la pêche ; • Tracasseries. • Manque de chambres froides ; • Manque de bacs pour conserver les produits de pêche ; • Importation des poissons (concurrence déloyale).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant des investisseurs potentiels dans cette filière ; • Existence des Lois internationales ; • Construction des chambres froides ; • Acquisition des Fours pour séchage de poissons ; • Acquisition des équipements de salage de poissons ; • Jumelage (partage de l'expérience avec d'autres pays frontaliers). 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité due aux conflits intercommunautaires ; • Récurrence des cas de vols ; • Prédateurs ; • Importation des poissons (concurrence déloyale) ; • Production abondante sur le Lac qui ne donne l'opportunité de faire la pisciculture ; • Découragement de la population à s'adonner à cette activité. • Coupures intempestives du courant (SNEL).

Solutions / Propositions

- Acquérir des machines d'excavation de terre ;
- Construire une provenderie ;
- Acquérir des moyens de transport (motos, véhicules) ;
- Réhabiliter les routes de desserte agricole ;
- Acquérir des matériels piscicoles adéquats (oxygénateurs, balance etc...) ;
- Acquérir les appareils piscicoles ;
- Faciliter m'accès aux micros finances ;
- Renforcer les capacités des pisciculteurs ;
- Acquérir les autres souches améliorées ;

- Fabriquer des cages flottantes.

c. Elevage

Atouts / Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des éleveurs de gros et petits bétails; • Diversité d'espèces; • Présence d'espace fourrager naturel; • Présence de techniciens et la main d'œuvre locale ; • Financement des projets (Picagl et Fonds Social de la RDC); • Présence des partenaires techniques et financiers. • Frontière avec 3 pays et autres Provinces de la RDC ; • Accès aux voies d'évacuation lacustre, ferroviaire et routière ; • Présence d'un abattoir public ; • Main œuvre disponible ; • Disponibilité du courant dans la ville de Kalemie ; • Facilité de vente; • Présence de boucheries; • Main œuvre qualifiée disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité; • Faible production; • Insuffisance d'appui de l'Etat; • Absence des banques dédiées; • Insuffisance des cabinets vétérinaires, des pharmacies vétérinaires et des cliniques vétérinaires. • Manque de projet adapté aux élevages ; • Coût élevé de transports de bêtes ; • Insuffisance et problème des infrastructures non réhabilitées. • Insuffisance d'abattoirs dans les lieux de production/Elevage ; • Manque des chambres froides ; • Manque de camion frigoriste ; • Faible marketing ; • Insuffisances des unités de transport; • Insuffisance et manque d'énergie dans d'autres Territoires du Tanganyika; • Non certification des produits ; • Multiplicité de taxes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de la tannerie des Prêtres catholiques ; • Création d'une cordonnerie moderne ; • Construction des abattoirs et abattoirs ; • Usines de charcuteries ; • Pharmacie vétérinaire ; • Construction école de bouchers et des fermiers professionnels. • Création des sociétés spécialisées dans le transport des produits carnés ; • Construction du port de MOBA et réhabilitation de celui de Kalemie ; • Acquisition des camions frigorifiques ; • Industrie laitières. • Création des restaurants et hôtels ; • Construction et réhabilitation des voies d'évacuations de produits d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit entre les éleveurs et les agriculteurs ; • Conflit interethnique ; • Conflit foncier par l'absence de zonage ; • Attaques des transporteurs ; • Mortalité pendant le trafic. • Décompositions des produits ;

(v) Localisation

- Bovin : Moba et Kalemie;
- Caprin : Kalemie, Nyunzu, Kabalo, Kongolo, Moba;
- Porcin : Nyunzu, Kabalo, Manono, Kongolo, Kalemie;
- Ovin : Moba, Kalemie, Kabalo;
- Volailles dans tous les 6 territoires de Tanganyika.

Solutions

- Renforcer les cadres de concertation entre les agricultures et éleveurs ;
- Accompagner les éleveurs ;
- Créer une Banque de crédit agricole ;
- Sécuriser les éleveurs ;
- Octroyer des titres de concession ;
- Renforcer de la turbine du Barrage Hydro-électrique de Bendera et installer l'électricité dans les autres territoires de la Province du Tanganyika ;
- Doter la province des équipements de transport, de transformation et conservation.

C. Secteur de l'Industrie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence des investisseurs locaux ; • Voies de transport (route, rail, port, aéroport...); • Présence du chantier naval pour la construction des bateaux ; • Présence des partenaires techniques et financiers (IITA, RICOLTO, FPI, etc.) • Disponibilité de l'énergie électrique; • Présence de terres arables; • Lac (pêche) et les cours d'eaux ; • Existence des textes légaux et réglementaires ; • Présence des cadres légaux internationaux (OCDE, OMC, OHADA, etc) ; • Disponibilité des ressources naturelles de pêche, de l'élevage et de l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque des points d'approvisionnements locaux des machines de production agricole ; • Manque d'entretien des routes de dessertes agricoles. • Faible fourniture de l'électricité ; • Manque des points d'approvisionnement des unités de transformation ; • Manque d'usines de conservation des produits de pêche ; • Manque des machines à découper la viande ; • Détérioration de la production faute des unités de transformation. • Non application des textes légaux et réglementaires en la matière ; • Faible vulgarisation des textes légaux et réglementaires ; • Faible adaptation des textes dans le contexte de la décentralisation ; • Mauvaise interprétation des textes légaux ; • Non mise à niveau des acteurs intervenant dans ce domaine; • Non alignement de nos dispositions réglementaires par rapport aux textes du COMESA ET SADC en ce qui concerne les tarifs douaniers ; • Forte importation des produits manufacturiers; • Faible transformation issue de la production locale; • Economie extravertie.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre de vente des équipements et matériels agricoles ; • Usines de transformation des produits agricoles, de pêche et d'élevage ; • Industries manufacturières ; • Adaptation et alignement des textes légaux et réglementaires ; • Construction des centres des échanges des biens qui sont produits localement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais climat des affaires; • Insécurité dans les zones de production ; • Importation de la mauvaise qualité des produits. • Entrée massive des produits manufacturés des pays voisins.

e) Pistes de solutions

- Promouvoir l'industrie locale par l'amélioration du climat des affaires, c'est-à-dire faciliter la mise en place du guichet unique de création d'entreprise ;
- Moderniser les voies de communication ;
- Harmoniser le climat administratif ;
- Assouplir les conditions d'accès au Fonds de Promotion de l'industrie ;
- Installer une usine de transformation et conservation des poissons et viandes : mise en boîte et produit charcuterie ;
- Installer des minoteries pour la transformation des maïs et manioc dans les territoires ;
- Installer une usine pharmaceutique ;
- Installer une usine de transformation laitière ;
- Installer une Minoterie pour la production de la Farine de froment à base de Blé ;
- Installer des Ecoles professionnelles (cadre industriel) ;
- Installer une usine de production de biscuits ;
- Installer des usines de transformation des matières premières (notamment cadre des minerais) à Nyunzu ;
- Installer une huilerie ;
- Installer une savonnerie ;
- Installer une usine de production des boissons (bières, sucrées...) ;
- Installer une usine de production de piles et panneaux solaires à Manono ;
- Construire en milieu rural des micro unités de production hydroélectriques d'une capacité acceptable destinée à soutenir la relance économique locale et les besoins domestiques ;
- Implanter une usine textile ;
- Promouvoir la culture du coton à Kongolo ;
- Organiser la culture du blé à Moba ;
- Reprise des centrales de Mpiana et Mwanga à Manono ;
- Installer une usine de transformation du Riz à Kabalo ;
- Installer usine de production du sucre à Kabalo.

VI.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)

N°	Réforme ou action à prendre	Actions à mener	Service Responsable	Services impliqués	Echéance
01	Mise en place d'un Guichet Unique de Délivrance des documents administratifs	<ul style="list-style-type: none"> (i) Répertorier les autorisations, licences, et autres documents nécessaires au démarrage des activités d'une entreprise ; (ii) Elaboration du projet d'Edit de mise en place du Guichet unique; (iii) Son Adoption par l'Assemblée Provinciale; (iv) Sa signature par le Gouverneur ; (v) Sensibilisation des parties prenantes (vi) Compiler les textes tant nationaux que provinciaux ; (vii) Disséminer les textes auprès des services étatiques, secteur privé, société civile, etc. ; (viii) Etablir un plan de communication au travers (communication via les médias, panneaux et autres.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernorat ; - Assemblée Provinciale ; - Ministère Provincial en charge de l'Agriculture, pêche et élevage ; - Ministère provincial en charge de l'Industrie ; - Ministère provincial en charge des Finances ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule provinciale du climat des affaires ; - DGI ; - DGRAD ; - Direction provinciale des Recettes ; - Secteur privé ; - Société civile 	1 an
02	Vulgariser les lois qui organisent les secteurs porteurs (Agriculture, pêche, élevage et Industrie)	<ul style="list-style-type: none"> (vi) Compiler les textes tant nationaux que provinciaux ; (vii) Disséminer les textes auprès des services étatiques, secteur privé, société civile, etc. ; (viii) Etablir un plan de communication au travers (communication via les médias, panneaux et autres.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernorat ; - Assemblée Provinciale ; - Ministère provinciale du Plan ; - Cellule provinciale du climat des affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur privé - Société civile 	5 mois
03	Reprendre les centrales de Mpiana Mwanga à Manono	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux de ces centres de production ; - Octroyer les moyens conséquents pour leur opérationnalisation ; - Renforcer les capacités du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère provincial en charge de l'énergie ; - Ministère provincial en charge du Budget ; - Ministère provincial en charge des Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernorat - Cellule provinciale du climat des affaires - Secteur privé - Société civile 	1 an
04	Renforcer les cadres de concertation entre les agriculteurs et éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> - Approcher les associations des pêcheurs et éleveurs ; - Définir un cadre de concertation ; - Créer des mécanismes de règlement des différends (arbitrage) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; - FEC ; - COPEMECO 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernorat - Cellule provinciale du climat des affaires 	6 mois

05	Construire les entrepôts pour la conservation des produits agricoles	- Faire un état des lieux dans les territoires à forte potentiel agricole et le long des routes de desserte agricole afin d'ériger les entrepôts de conservation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernorat ; - Ministère provincial en charge de l'agriculture ; - Ministère provincial en charge du développement rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule provinciale du climat des affaires ; - Secteur privé ; - Société civile 	2 ans
06	Faire concevoir des projets structurants dans les secteurs agricole, pêche et élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données significatives pour l'élaboration desdits projets ; - Recrutement d'un consultant ; - Conception projets ; - Validation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernorat; - Ministère provincial en charge de l'Agriculture, Pêche et Elevage ; - Ministère provincial en charge du Plan ; - Ministère provincial en charge du Budget ; - Ministère provincial en charge des Finances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur privé; - OVDA; - Société civile ; - SNSA. 	2 ans

V. AUTRES CONSIDERATIONS DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Il s'agit d'autres facteurs qui sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'attractivité des investissements dans les Provinces susmentionnées ou qui contribuent à booster les investissements dans les secteurs qui sont analysés dans le cadre de ce travail.

Au nombre de ces facteurs, il y a lieu de noter :

- i) la problématique des projets de développement lancés dans le cadre de 145 territoires ;
- ii) l'adhésion de la R.D.C à East Africa Community ;
- iii) la problématique de l'allocation budgétaire dans les secteurs sous examen.

1. Programme de développement Local des 145 Territoires (PDL 145)

Le Gouvernement congolais a mis en place le Programme de développement local des 145 territoires (PDL) pour améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales. Le coût du programme, estimé à 1,66 milliards USD, sera financé principalement par les ressources propres. L'apport des partenaires au développement sera également sollicité pour l'accélération de sa mise en œuvre au bénéfice de la population. Le programme est structuré et organisé autour de quatre (4) composantes qui sont :

- i) Le développement des infrastructures socio-économiques de base;
- ii) La redynamisation des économies locales et rurales;
- iii) Le renforcement de la gouvernance locale;
- iv) Le développement d'un système d'information géo-référencé pour le suivi du Programme de développement local des 145 Territoires et des autres programmes du pays.

En effet, s'agissant de l'amélioration de l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base, le plan vise à mettre en place des infrastructures socioéconomiques de base (routes de desserte agricole, microcentrales photovoltaïques, lampadaires solaires, forages et mini réseaux, écoles, centres de santé, marchés, bâtiments administratifs des secteurs et des territoires et logements du staff dirigeant du territoire) dans le but de désenclaver les territoires et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et l'éducation des populations.

La composante relative à la promotion du développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales se focalise davantage sur « l'appui au développement des activités de production et de services dans les territoires en vue de mettre en place les conditions nécessaires pour relancer les économies rurales et locales afin de les revivifier et de les redynamiser pour les inscrire sur la trajectoire de l'émergence.

La composante basée sur le renforcement des capacités de gestion du développement local, va dans le sens de développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local. A terme, cette composante vise une autonomisation des communautés locales pour produire les services de qualité en milieu rural en se basant sur l'approche de décentralisation.

La dernière composante portant sur le développement d'un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme, vise principalement à mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'évaluation des progrès du programme. A terme, ce système servira d'instrument de suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes publics pour

d'une part, évaluer l'impact des résultats du développement à tous les niveaux dans la matérialisation de la vision globale du développement et d'autre part, pour être utilisé comme un outil d'aide à la prise de décisions pour l'ajustement des politiques publiques.

Il y a lieu cependant de noter qu'une dimension transversale est intégrée dans la mise en œuvre de toutes les activités du Programme pour prendre en compte les dimensions genre et, environnementale, mais aussi les principes d'équité sociale (jeunes, personnes vivant avec handicap) et des droits humains fondamentaux.

De façon opérationnelle, le programme sera implémenté sur le terrain à travers 17 projets à développer repris ci-dessous :

01.	Réhabilitation des routes de desserte agricole	8.844 Km
02.	Entretien de routes de desserte agricole	30.091,5 Km
03.	Construction des ouvrages d'art (Ponts, Bacs et Dalots)	444
04.	Construction des mini-centrales solaires	418 Microcentrales
05.	Éclairage public avec système solaire des lampadaires (1 à 3 Km)	471 Km au total
06.	Construction des forages de plus ou moins 150 m avec pompe intégrée	3.071 Forages
07.	Aménagement des sources d'eau	447
08.	Construction des marchés modernes avec espace à vivre	238 marchés
09.	Construction d'un bâtiment administratif dans chaque chef-lieu des territoires	145 bâtiments
10.	Construction d'un bâtiment administratif dans chaque Chef-lieu des secteurs	636 Bâtiments
11.	Construction des logements pour le staff dirigeant du territoire	1.450 Logements
12.	Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	788 Centres de santé
13.	Construction, réhabilitation et équipement des écoles	1210 Écoles
14.	Structuration et professionnalisation des producteurs locaux par filières agricoles porteuses	500.000 Ménages
15.	Superficie aménagée et équipée par territoire et pour 4 filières	75 Ha x 4 filières x 145 territoires
16.	Approvisionnement des producteurs locaux en intrants et semences	500.000 tonnes
17.	Acquisition des équipements de production, de traitement et de transformation	4.340 Équipements

La mise en œuvre de tous ces projets contribueront à doter les Provinces des infrastructures de base, susceptibles de booster les investissements privés dans les entités administratives décentralisées du pays.

Dans ce cadre, la présente étude sur les doléances d'investissement récolées dans les six provinces constitue un indicateur important d'alerte pour éclairer les différents intervenants sur les facteurs de blocage et de facilitation des opérations à mener afin de mieux canaliser et orienter leurs décisions et interventions sur terrain.

2. Adhésion de la R.D.C à EAC

L'adhésion de la R.D.C à East Africa Community a pour objectifs : (i) la coopération économique régionale centrée sur les personnes et fondée sur l'économie de marché, (ii) La création d'un environnement approprié des affaires, (iii) le développement des politiques favorables et des infrastructures de base.

Cette adhésion donne à la RDC la possibilité d'élargir la taille de son marché jusqu'à atteindre 280 millions de consommateurs. En plus avec l'EAC, la RDC devra consolider ses liens commerciaux avec les six autres pays de cette communauté économique et de valoriser ses opportunités d'affaires dans cette sphère économique en se spécialisant dans les filières où elle dispose des avantages comparatifs en termes des facteurs de production, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'Elevage, du tourisme, de l'industrie,....

Ainsi, travailler en amont sur les entraves au développement de l'activité économique dans les provinces constitue déjà un prérequis non négligeable visant à faciliter le développement des activités de production afin de bien se positionner pour mieux intégrer ce nouvel espace économique, sachant que les produits qui feront l'objet des échanges proviennent essentiellement des provinces. Telle est la contribution de la présente étude à cette adhésion dont la dimension économique et commerciale occupe une part importante dans les échanges.

3. Adhésion de la RDC à la ZLECAF

D'après certaines études, la Zone de Libre-échange continental constituera un marché de 1,2 milliard d'individus pour un PIB cumulé de 2 500 milliards de dollars. Si elle est effectivement mise en place, la ZLECAF sera le plus grand espace de libre-échange du monde.

Grâce à la libéralisation progressive des échanges de marchandises et des services, les fournisseurs auront accès aux marchés de tous les pays africains à des conditions non moins favorables que celles des fournisseurs nationaux. La libéralisation des échanges entre les pays africains facilitera la mise en place de chaînes de valeur régionales dans lesquelles des intrants seront fournis par différents pays africains afin d'ajouter de la valeur avant d'exporter à l'extérieur.

Pour se protéger des pics imprévus des marchés mondiaux, les États auront recours à des mesures correctives commerciales pour faire en sorte que les industries nationales puissent être sauvées, si nécessaire. Un mécanisme de règlement des différends offrira un moyen, fondé sur des règles, de résoudre les différends pouvant survenir entre les États parties lors de l'application de l'accord.

Enfin, les négociations de la phase deux créeront un environnement plus propice à la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle en Afrique, à la facilitation des investissements intra-africains et au traitement des problèmes anticoncurrentiels.

L'adhésion de la R.D.C à cette Zone présente divers avantages certains. En effet, fort de sa situation géostratégique au cœur de l'Afrique avec ses neuf voisins frontaliers, combiner avec son potentiel hydroélectrique ainsi que minière et comptant sur sa population relativement jeune estimée à 60% de ses 100 millions d'habitants, la RDC pourrait être le pays catalyseur et accélérateur de l'intégration régionale en Afrique.

Pour faciliter les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, il faudrait compter sur la RDC comme canal de passage (par voie routière, aérienne et ferroviaire). Des projets intégrateurs comme le pont-route-rail, ou l'ouverture des corridors frontaliers pourraient permettre la mobilité des personnes, des services et des biens.

Le barrage d'Inga reste notre atout majeur pour propulser l'industrialisation de l'Afrique. Exécuter ce projet donnera des fortes et importantes retombées à la RDC sur le plan financier, économique, diplomatique et stratégique.

La libération du marché incitera aussi la main d'œuvre locale à devenir plus compétitive et productive et ce, suite à l'ouverture de la RDC à la concurrence dues à l'entrée sur son marché, des produits fabriqués dans d'autres pays de l'espace Africain.

En avant plan, le pays devra se spécialiser dans le secteur agricole et industriel pour bénéficier des avantages reconnus à cette Zone de Libre-échange continental.

L'adhésion à la ZLECAF est une donnée qui nécessite pour la RDC certain réajustement en termes des actions à mener sur l'environnement général des affaires afin de valoriser la fonction investissement de manière particulière dans des secteurs où, elle dispose des avantages comparatifs. Ces réajustements lui permettront d'accéder en toute compétitivité, le marché africain.

A ce titre, l'étude sur les doléances menée dans les six provinces est une opération importante qui permettra à la RDC de travailler effectivement sur les entraves à l'activité économique afin de faciliter la production et permettre ainsi au pays d'être présent sur ce marché dans des bonnes conditions avec des produits en quantité et de qualité acceptable, qui observent les normes internationales en la matière.

4. Problématique de la dotation budgétaire dans les secteurs productifs des investissements

La relance des activités économiques dans les différents secteurs sous examen au travers de ce document, nécessite non seulement des réformes dans le corpus législatif, mais aussi dans le volume de crédit à y allouer. Ce crédit permettra de se doter des infrastructures de base nécessaires devant permettre au secteur privé de se remettre au travail afin de booster la production et par ricochet, contribuer à la création de la valeur ou de la richesse nationale.

Tant au niveau du Gouvernement Central que des Gouvernements Provinciaux, le volume réservé aux secteurs sous examen dont l'agriculture est très marginal. Il y a donc nécessité de procéder au changement de ce paradigme si l'on veut rompre avec l'extraversion structurelle actuelle de l'économie du pays et mettre le cap vers le développement endogène.

Cette réalité de faible allocation du budget en faveur des secteurs productifs est de mise dans toute la République. Ci-après, pour des raisons d'illustration, les tableaux récapitulatifs des budgets des Provinces du Kasai-Oriental et de l'Equateur, dont les réalités sont presque les mêmes pour les autres provinces :

a) Province du Kasai Oriental

Budget provincial 2019-2022

N°	Exercice budgétaire	Prévision budgétaire (CDF)	Crédit alloué à l'agriculture (CDF)	% Alloué	Montant réellement dépensé	% décaissé
1	2022	209 845 362 230,67	-	-	-	-
2	2021	198 051 200 037,75	28 199 460 562,00	14,2	8 422 307,39	0,029
3	2020	262 194 384 912,98	3 929 810 779,00	1,4	9 440 961,65	0,24
4	2019	110 806 730 304,99	2 932 303 406,88	2,6	8 450 365,54	0,28

Source : Ministère provincial du Plan/Kasai-Oriental

En 2021, sur le plan de la prévision, le budget alloué à l'agriculture avoisinait 14 %. Au niveau du décaissement, il n'a pas dépassé 1%. Les deux années précédentes, la prévision budgétaire était de loin inférieure à 5% et l'exécution a été toujours inférieure à 1%. Il est clair qu'avec un tel budget on ne peut pas prétendre relancer le secteur de l'agriculture, c'est de l'utopie.

b) Province de l'Equateur

Budget provincial 2019-2022

N°	Exercice budgétaire	Prévision budgétaire	Crédit alloué à l'agriculture	% alloué	% Décaissé
1	2022	285 236 691 997,49	2.578 354 856,00	0,90	
2	2021	183 289 860 171,98	1.266 473 827,45	0,69	
3	2020	290 685 971 402,40	2.349 959 299,00	0,80	
4	2019	64 476 013 740,70	97 326 036,00	0,15	

Source : Ministère provincial du Plan/Equateur

Entre 2019 et 2022, la Province de l'Equateur a prévu en moyenne en faveur du secteur de l'agriculture un crédit qui représente 0,56% de l'ensemble, ne dépassant pas 1%. Une telle tendance ne favorise guère l'atteinte des objectifs assignés à ce secteur dans le cadre du Plan National Stratégique du Développement (PNSD). Un effort réel doit être opéré au niveau politique afin de lier le discours à la pratique. Sur le plan politique, le secteur est déclaré priorité des priorités, dans le fait, il n'est pas prioritaire.

c. Province du Tanganyika

Budget provincial 2019-2022

N°	Exercice budgétaire	Prévision budgétaire	Crédit alloué à l'agriculture	%
1	2022	200 666 223 601,60	9 333 733 442,35	4,65
2	2021	141 661 219 780,30	3 478 296 203,87	2,46
3	2020	211 590 660 576,62	12 485 450 689,66	5,90
4	2019	109 618 159 785,20	17 566 300 025,00	16,0

Source : Ministère provincial du Plan/Tanganyika

En 2019, avec un taux de 16%, la Province du Tanganyika avait battu un record considérable dans sa prévision budgétaire au profit de l'Agriculture et après cette année, il a été constaté une nette baisse de cette ambition en accordant en moyenne 4,3% du budget global au secteur de l'Agriculture.

CONTRIBUTION DE L'ANAPI

VI.1. Introduction

La diversification de proximité et la résilience de l'économie congolaise passe impérativement par la valorisation de la fonction investissement dans des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, du tourisme...

Le développement de ces secteurs est à même de changer l'actuel paradigme de l'extraversion structurelle de notre économie. C'est dans cette optique que le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), entend atteindre son niveau de développement en trois grandes phases, ci-après :

- i) Devenir pays à revenu intermédiaire (1er palier) à l'horizon 2030 grâce à la transformation de l'agriculture. Cette première phase devra se traduire par l'accroissement de la productivité et le rendement du secteur agricole pour booster le secteur primaire ainsi que par le développement des parcs agro-industriels et des centres de développement intégrés afin d'attirer plusieurs capitaux dans le secteur agricole ;
- ii) Atteindre le stade des pays à revenu intermédiaire (2ème palier) à l'horizon 2040 grâce à la transformation de l'industrie ;
- iii) Devenir un pays à revenu élevé à l'horizon 2050 grâce à une accumulation de connaissance. Il s'agira de bâtir une société de connaissance en investissant massivement dans l'accumulation du capital humain et la recherche-développement.

L'atteinte de ces objectifs requiert de la volonté et de l'engagement politique ferme et responsable de la part du Gouvernement Central et des Gouvernements Provinciaux en dotant des politiques réalistes, réalisables et des budgets conséquents à ces secteurs.

Pour l'agriculture par exemple, ce budget servira entre autres, à la relance du cantonnage manuel, à la valorisation de la fonction des moniteurs agricoles et des génies rurales, à la mise sur pied des instituts techniques agricoles, à l'utilisation rationnelle des techniciens du développement rural, à la valorisation de la recherche dans le secteur agricole, à la mise en place en Provinces des unités de production des semences agricoles, à l'introduction de l'intelligence artificielle dans tout le circuit économique de l'activité agricole.

VI. 2. Missions de l'ANAPI

L'ANAPI est dotée de cinq missions fondamentales, qui en elles-mêmes, font de l'Agence tout un programme du Gouvernement et ce, conformément au Décret n° 09/2009 du 08 août 2009 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'ANAPI tel que modifié et complété à ce jour par le Décret n° 12/044 du 01 novembre 2012.

Il s'agit de :

1. Œuvrer à l'amélioration du climat des affaires ;
2. Assurer la promotion des investissements publics et privés, ou mixtes, nationaux et internationaux, en République Démocratique du Congo ;
3. Agréer les projets d'investissements éligibles aux avantages du Code des investissements ;
4. Travailler à la promotion d'une image positive de la République Démocratique du Congo ;

5. Assurer l'accompagnement administratif des investisseurs qui décident d'établir et d'étendre leurs activités économiques sur le territoire national, etc.

Dans le cadre des missions sus-indiquées, l'Agence est chargée de :

1. Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des investissements et jouer, en cette matière, le rôle de conseiller du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux ;
2. Identifier les obstacles et entraves rencontrés par les investisseurs dans la constitution des entreprises ainsi que dans l'exécution de toutes les obligations vis-à-vis de l'Etat et des tiers ;
3. Travailler à la promotion d'une image positive de la République Démocratique du Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
4. Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissement en République Démocratique du Congo ;
5. Assurer la mission de promotion, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, des opportunités spécifiques d'investissements ;
6. Mettre en œuvre, en collaboration avec le Gouvernement central et les Gouvernements provinciaux, les entreprises et autres services publics ainsi que les partenaires, dans le cadre d'un dialogue entre les secteurs public et privé, des voies et moyens visant l'élimination des barrières ou tracasseries administratives qui touchent aux opérations de création, d'extension et/ou de modernisation des entreprises ;
7. Animer et suivre les groupes de travail réunissant les experts des secteurs public et privé, et axés sur les priorités d'amélioration du climat des investissements, telles qu'établies soit par le Gouvernement, les entreprises et les partenaires, soit encore sur base des résultats des sondages obtenus des investisseurs existants ou potentiels ;
8. Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence ;
9. Conduire des études et la formulation des toutes suggestions utiles soit en vue d'une meilleure application du Code des Investissements, soit en vue de l'amélioration des incitations de nature à promouvoir les investissements, soit encore pour une amélioration, dans les diverses régions économiques du pays, des conditions d'accueil des investissements nationaux ou étrangers ;
10. Organiser un service médiateur pour les investisseurs en vue de leur assurer davantage de compétitivité en s'impliquant de manière concrète dans les actions visant l'élimination des barrières à leur établissement et à leur développement ;
11. Organiser une table ronde périodique entre le Gouvernement et les investisseurs ;
12. Donner l'avis motivé sur tout projet ou proposition de texte législatif ou réglementaire susceptible d'entraîner une amélioration du climat des affaires et des investissements en République Démocratique du Congo, y compris les dispositions de nature fiscale ou douanière ;
13. Avoir des initiatives de proposer aux autorités compétentes des nouvelles dispositions législatives ou réglementaires qui touchent à l'amélioration du climat des investissements ;
14. Participer, en collaboration avec les ministères concernés, à la négociation des traités

concernant la protection des investissements, des traités de libre-échange ainsi que des conventions de prévention de la double imposition.

De ce qui précède, il découle clairement que l'ANAPI est appelée à jouer un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays, notamment en favorisant la promotion des secteurs tant public, semi-public que privé créateurs des richesses nationales et des emplois par le biais de la mise en place au pays de nouvelles unités de production des biens et services. La mission de l'Agence vise également le renforcement de capacités productives des unités de production existantes reposant sur une politique incitative, orientative et sélective dans les secteurs-clés déclarés par le gouvernement en vue de lui permettre d'atteindre les objectifs de son programme.

VI.3. Esquisse d'approches pour la relance des activités des secteurs agricole, pêche, élevage et industriel.

Le passage en revue des données collectées sur terrain dans 6 provinces de la RDC offre l'opportunité à l'ANAPI d'avancer certains points de vue qui ne sont pas absolu :

A. Secteurs de l'agriculture, pêche et élevage

Il y a lieu de rappeler que l'agriculture est déclarée priorité des priorités par toutes les nations du monde, voire la République Démocratique du Congo. La raison est simple, l'agriculture joue trois fonctions fondamentales dans une économie, à savoir :

- 1) L'agriculture lance une économie ou impulse la croissance économique ;
- 2) L'agriculture finance l'économie. Le surplus agricole est orienté vers l'industrie agro-alimentaire et les déchets vers la biomasse (énergie);
- 3) L'agriculture ajuste l'économie par exemple en cas de pénurie.

Ainsi pour la relance de l'agriculture au niveau national, l'ANAPI préconise :

- 1) La mise en place des réformes qui tiennent compte des structures et de notre système économique, lesquelles réformes doivent être pertinentes et en profondeur ;
- 2) L'amélioration des infrastructures de base qui sont, à ce jour, considérées comme un facteur déterminant de la réussite des pays dans tous les circuits de production;
- 3) La promotion du développement d'informations structurées et fonctionnelles sur les marchés ;
- 4) La rationalisation de la fiscalité de manière qu'elle soit de développement ;
- 5) La défiscalisation temporaire, dans le cas de force majeure, de la chaîne de valeur du secteur agricole avec des avantages fiscaux, parafiscaux et douaniers plus étendus dans le temps afin de garantir sa compétitivité et son attractivité ;
- 6) L'encouragement des opérateurs qui sont dans l'agro-business (agriculture-industrie et service) d'œuvrer dans des chaînes de valeur notamment en se constituant en alliances : (i) complémentaires, (ii) de co-intégration et (iii) de pseudo-concentration. Ils vont ainsi bénéficier de :
 - effets de taille, d'échelle et d'expérience ;
 - la protection d'une certaine marge de manœuvre stratégique ;
 - la préservation de l'identité et de la culture interne des entreprises alliées, etc. ;
 - vision collective de la gestion de la chaîne de valeur (partage d'information, confiance, prise de décision conjointe) ;
 - développement des habiletés de marketing (une image de marque forte, une stratégie de *branding*).

- 7) Que l'Etat développe des modèles commerciaux efficaces pour les entreprises et les prestataires de services privés et doter les partenaires publics des outils et du savoir-faire nécessaires pour soutenir le développement des chaînes de valeur ;
- 8) Mettre au point des systèmes de suivi et de mesure des résultats efficaces pour fixer les objectifs des projets de développement, etc.
- 9) Le financement des activités dans les secteurs sus-décrits suivant différents modèles que voici :
 - **Modèle mené par les acheteurs** : Ici, le financement est utilisé pour obtenir l'engagement des producteurs de vendre la qualité et la quantité requises de produits agricoles, en temps voulu et **au prix du marché qui tient compte des coûts**. Cet engagement est acquis grâce à l'élaboration de contrats appropriés entre l'acheteur et le vendeur.
 - **Modèles menés par les facilitateurs** : fondés sur l'appui apporté par des organismes de développement (gouvernementaux ou non), en vertu de leur mandat social, pour promouvoir les chaînes de valeur intégrant les agriculteurs et entreprises agricoles de petite taille.
 - **Modèle de crédit des courtiers-fournisseurs** : un mécanisme de financement direct informel où le courtier-fournisseur finance l'activité de production en octroyant au producteur un prêt remboursé en nature après la récolte. Dans ce dispositif, le courtier- fournisseur s'assure **de l'approvisionnement** en produits en finançant la production. C'est une opération bénéfique pour les producteurs. Ils ont facilement accès à des prêts à la production et disposent d'un acheteur sûr pour leurs produits. En général, ce genre de mécanisme de financement est à court terme et saisonnier.
 - **Modèle de crédit des fournisseurs d'intrants** : Ce type de mécanisme de financement direct informel repose sur la confiance entre le fournisseur d'intrants et les producteurs. Dans le cadre de ce modèle, les fournisseurs d'intrants avancent aux producteurs des intrants agricoles, tels que des semences, des produits chimiques et de l'équipement, et acceptent d'être payés à la récolte ou à un autre moment fixé de commun accord, soit en nature (produits agricoles), soit en espèces (tirées de la vente des produits).
 - **Modèle de crédit des sociétés de commercialisation** : Le financement par les sociétés de commercialisation constitue souvent la principale source de fonds pour beaucoup de cultures de rente, même si les rôles respectifs des parties varient selon les pays et le produit. Dans ce modèle de financement, une société de commercialisation, un transformateur ou une autre entreprise fournit un crédit en espèces ou en nature, aux agriculteurs, aux courtiers-fournisseurs ou à d'autres entreprises de la chaîne de valeur, avec lesquels il a généralement établi....
 - **Modèle de financement par une entreprise-chef de file (agriculture sous contrat/exploitations satellites)** : Dans ce dispositif, une entreprise-chef de file soit finance directement des entreprises de la chaîne, notamment les producteurs, soit passe avec elles des accords de vente leur permettant d'avoir accès au financement par des institutions tierces. Ces services diffèrent des crédits des courtiers- fournisseurs, des fournisseurs d'intrants et des sociétés de commercialisation où l'agriculteur produit des cultures ou de la matière première dans le cadre d'un accord de rachat.
 - **Modèle de financement sur récépissé d'entrepôt** : Il s'agit d'un mécanisme innovant de financement direct informel, où les producteurs ou d'autres entreprises de la chaîne disposant de produits peuvent stocker en toute sécurité ces produits dans un entrepôt certifié.

Dans le cas d'espèce, il est souhaitable que les Provinces puissent encourager la mise en place des coopératives agricoles qui doivent interagir avec les banques commerciales afin de bénéficier de crédit de campagne. La garantie à ce crédit de campagne serait le Fonds de Garantie institué par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Toute chose restant égale par ailleurs et étant un outil du renforcement de l'efficacité des exploitations individuelles, la constitution des coopératives serait également un moyen de minimiser le risque financier du non remboursement des crédits bancaires.

Au-delà de ce qui précède, il sied d'indiquer qu'en avril 2009, une Note de Politique Agricole a été formulée par le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPE). Elle a été élargie en décembre 2009 pour constituer la Note de Politique Agricole et du Développement rural. Cette Note a été suivie par un document de Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural, formulé en mars 2010.

Les objectifs recherchés portaient sur :

- i) L'amélioration de l'accès aux marchés et de la valeur ajoutée des productions agricoles;
- ii) L'amélioration de la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage;
- iii) La promotion des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole;
- iv) Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production agricole;
- v) Appuyer l'organisation du monde rural en structures autogérées;
- vi) Appuyer la promotion des technologies appropriées en vue de réduire la pénibilité et accroître le revenu des familles rurales;
- vii) Appuyer la promotion de la culture (changement des mentalités) ;
- viii) Améliorer l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, éducation) ;
- ix) Améliorer les infrastructures socio-économiques de base.

Parmi les stratégies prioritaires, on note :

- i) Renforcer les capacités institutionnelles et des ressources humaines;
- ii) Renforcer la bonne gouvernance. La mauvaise gouvernance constitue un obstacle fondamental au développement global de la République Démocratique du Congo et surtout au développement du secteur agricole ;
- iii) Supprimer les entraves artificielles au commerce intérieur tout au long de la chaîne alimentaire pour rattacher les petits exploitants aux marchés. Il s'agit de la suppression des obstacles administratifs au transport et au commerce des facteurs de production et des produits agricoles en vue de sécuriser la fonction semencière et attirer les investissements dans le secteur agricole, il convient d'accélérer la validation et l'adoption, dans les meilleurs délais, de la Loi semencière.

La relance de l'agriculture est aujourd'hui freinée par la faible gouvernance du secteur, qui est une contrainte essentielle pour dépasser le niveau de l'agriculture de subsistance et la gestion de la précarité et des conflits.

Dans ce contexte, le métier de l'agriculture (et ses métiers connexes) n'attire pas les jeunes ou les plus dynamiques, et ceux qui sont contraints de l'appliquer évitent de prendre des risques, limitent leur production aux besoins du marché local et n'investissent pas dans une croissance durable de leur activité.

De ce qui précède, le processus de développement partirait de la bonne connaissance des potentialités et opportunités d'investissement dans le secteur agricole et la gestion pour préserver le capital productif des provinces, territoires, secteurs et le transmettre aux générations futures, qui part de la base et remonte vers les niveaux moins décentralisés.

Pour y parvenir, deux phases méritent d'être mises en œuvre, à savoir :

1) Investir dans la formation : les formations, renforcements de capacités, visent à susciter les vocations chez les jeunes, les femmes pour rajeunir l'administration, reconnecter les « serviteurs » avec la communauté. Ce renforcement de capacités induit aussi de revaloriser les formations dans les territoires, les collaborations avec **les écoles agricoles et les institutions de développement rural** (il faut établir des partenariats avec des établissements pilotes soutenus par d'autres partenaires). Il faut favoriser les vocations parmi les jeunes diplômés, informer les écoles des possibilités de stage pratiques au sein des pôles de développement (agroforesterie, boutures saines, transformation du manioc) mis en place par les projets (pôle d'innovation technique).

2) initiation d'une collaboration permanente avec les Organisation Paysanne (OP) : faciliter la communication, entre l'administration et les OP, sur les prix et marchés ; travail avec les radios rurales communautaires, diffusion d'informations dans les brochures telles que journal des CARG, Voix du paysan, voix du Congo profond. La collaboration avec les OP se concrétise par un appui à la faïtière des OP pour son travail de regroupement des productions et producteurs agricoles et de négociation des prix et contrôle des transactions, *avec les transporteurs et commerçants, pour garantir le meilleur prix en faveur du paysan.*

D'une manière spécifique, la relance du secteur agricole devra passer par :

- l'investissement dans les routes d'accès aux marchés en milieu rural, afin d'accroître la production alimentaire dans les régions très prometteuses qui sont proches des concentrations de population ;
- la modernisation de l'agriculture en vue d'accroître la productivité passera par l'accélération de la recherche adaptative pour promouvoir une plus grande utilisation de matériel génétique végétal et animal amélioré, en rebâtissant parallèlement un service de vulgarisation efficace pour former les agriculteurs à l'utilisation des technologies améliorés ;
- la facilitation du processus de transfert de technologies et l'amélioration de la position de force des producteurs sur le marché ainsi que leur accès au crédit à d'autres services ;
- la promotion des cultures industrielles, surtout celles ayant un rendement potentiel élevé, serait justifiée même à moyen terme si elles permettent de mettre en place, de manière méthodique et prompte, les quatre éléments cruciaux que sont i) l'amélioration des infrastructures, ii) la recherche adaptative et la vulgarisation, iii) l'organisation des agriculteurs, et iv) l'amélioration du cadre de la politique.

Face aux risques permanents dans l'exploitation agricole notamment : (i) Perturbation climatique, (ii) Apparition des maladies, (iii) Destruction de la production faute des voies d'évacuation, (iv) Insécurité dans les lieux à grand potentiel agricole et (v) Vols de la production, les solutions ci-après peuvent être proposées :

- **Adoption** de la loi semencière ;
- **Réhabilitation** des centres de recherches agricoles assurant la production de semences de base et de nouvelles techniques ;
- **Distribution** des intrants de qualité aux ménages producteurs ;
- **Mise en place** de structures légales d'associations professionnelles des agriculteurs ;
- Encadrement des associations par projets et services de vulgarisation de l'administration ;
- Facilitation et promotion des contacts/contrats avec privés (transport/transformation), etc.

B. Secteur de l'Industrie

La République Démocratique du Congo est l'un de pays en Afrique Centrale qui a connu une plus longue histoire d'industrialisation, basée sur le processus d'import-substitution datée de 1950.

En rapport avec le positionnement des principales industries sur le marché intérieur, il se dégage que l'industrie congolaise fait face à une double concurrence notamment celle des importations et du secteur informel et ce, pour diverses raisons évoquées par les parties prenantes consultées dans les six provinces sus-évoquées dont la quintessence est reprise dans ce document.

Un grand nombre des PME est exposé aux effets de l'ouverture accrue de la RDC sur l'extérieur sachant qu'elles n'ont ni la technologie, ni l'organisation, ni la qualité des produits étrangers concurrents. Là aussi, le problème des normes et de la métrologie légale se pose avec acuité.

Comme évoqué plus haut que le droit des affaires dans ce secteur pose encore problème et en réponse aux contraintes susmentionnées dans ce document, l'ANAPI préconise, en sus des directives reprises dans le Plan stratégique industriel, que notre stratégie industrielle suive les phases ci-après en tenant compte des avantages comparatifs en facteurs dans chaque province de la RDC et épargner le pays des projets jugés " Eléphant Blanc" :

- Phase 1 : industries simples et intensives en travail, comme la filière textile (fils et filés, tissus, produits textiles, confection), le travail du cuir et du bois ;
- Phase 2 : industries simples et intensives en capital, comme la pâte à papier et le papier, la chimie de base, les engrais, les fibres synthétiques, la pharmacie de base, les industries non métalliques, la sidérurgie, la transformation des métaux ;
- Phase 3 : industries complexes, comme les industries de la machine-outil, électriques et électroniques, des transports, des appareils de mesure et d'optique.

Au vu de ce qui précède et dans la perspective d'un développement du secteur industriel qui contribue à une croissance économique forte, génératrice des valeurs ajoutées et créatrice d'emplois, seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément aux principales contraintes pesant sur l'industrie congolaise permettra de relancer rapidement et durablement l'industrialisation avec pour conséquences un recul des frontières de la pauvreté grâce à l'élévation de la production, de l'emploi et des revenus.

Ainsi, la stratégie de relance industrielle est une partie intégrante de la stratégie de développement économique globale du pays dont les fondements sont la liberté d'entreprise, la rationalité économique et la solidarité sociale.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) 2011, pour le développement de l'agro-industrie passe par sept piliers, à savoir³ :

1. Augmenter la productivité agricole ;
2. Moderniser les chaînes de valeur ;
3. Exploiter la demande locale, régionale et internationale ;
4. Renforcer les efforts technologiques et les capacités d'innovation ;
5. Promouvoir des sources de financement efficaces et innovantes ;
6. Stimuler la participation du secteur privé ;
7. Améliorer les infrastructures et l'accès à l'énergie.

Il sied d'indiquer que le développement de ce secteur est tributaire du secteur de l'énergie. De ce fait, l'ANAPI encourage aux Autorités Provinciales d'initier la multiplication des micros projets, voire des picos au lieu de se contenter principalement du Projet Grand Inga dont l'implémentation nécessite d'énormes ressources financières.

³ ONUDI, 2011, *Agribusiness pour la prospérité de l'Afrique*, pp 61-284

En somme, la valorisation de la fonction investissement au travers des picos et micros projets sont à même d'accroître le taux de desserte en électricité et par ricochet, l'implémentation de plusieurs projets industriels.

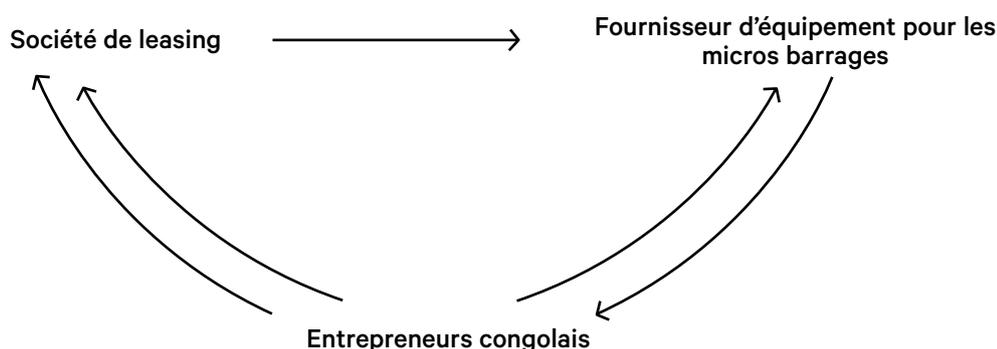
A ce titre, et compte tenu des enjeux liés à l'adhésion de la RDC à la ZLECAF et à l'EAC... l'action de promotion ne devra pas se focaliser essentiellement en direction des investissements internationaux, mais plutôt vers les investissements des nationaux en :

- c. encourageant l'entrepreneuriat féminin et des jeunes dans le secteur productif ;
- d. mettant en place une politique cohérente d'intégration et de spécialisation des provinces en rapport avec les avantages comparatifs en facteurs de production ;
- e. poursuivant, sans relâche, le processus de l'assainissement de l'environnement général des affaires en mettant un accent particulier sur les facteurs nocifs dans les secteurs ou filières sous examen.

L'ANAPI préconise à cet effet ce qui suit :

- a. L'implémentation effective du cadre légal régissant la technique de leasing en R.D.C. En effet, cette technique constitue l'alternative du financement des entrepreneurs nationaux en équipements nécessaires pour les projets des micros et picos centrales électriques.

Au regard de ce schéma, il convient de noter que la technique de leasing fonctionne comme suit :



- (1) l'entreprise qui a besoin d'un équipement contacte le fabricant ; ils s'entendent, tous les deux sur le prix et le type de matériel ;
- (2) l'entreprise utilisatrice prend contact avec la société de leasing pour le financement de l'opération ;
- (3) la société de leasing paie le prix d'achat du matériel ;
- (4) livraison des équipements ou matériels pour les picos barrages ;
- (5) Paiement périodique de redevance.

- (i) La mise en œuvre par le Gouvernement Central et des Gouvernements Provinciaux d'une politique volontariste et cohérente pour l'érection progressive des Zones Economiques Spéciales, voire des Parcs agro-industriels avec les ressources propres. Cette politique favorisera facilement le boom des investissements en Provinces dans les secteurs sous examen.

Il y a lieu de rappeler que suite aux crises récurrentes notamment à caractères économiques, le pays est dans la mouvance récurrente de l'exode rural des jeunes. Le constat est que la population paysanne sur laquelle repose l'agriculture congolaise est vieillissante ; elle ne peut donc répondre

aux impératifs de la modernisation de notre agriculture que prône le Gouvernement de la République, laquelle devrait être appliquée par les agriculteurs professionnels et non occasionnels.

Pour faire de l'agriculture en R.D.C un levier de développement voire de la croissance économique, il est impérieux notamment de passer par le rajeunissement de la population paysanne qui s'adonne à l'agriculture et en levant divers défis relatifs aux problèmes ci-après :

- la formation (techniques de production, gestion et génie rural) des agriculteurs;
- la recherche agronomique (les cultures d'exportations, vivrières et les produits animaux tant sur le plan de la sélection que des techniques de production);
- le financement (fonds de garantie des prêts aux «jeunes agriculteurs»);
- l'accès à la terre (Cadastre agricole en purgeant les terres des droits coutumiers) ;
- la viabilisation du monde rural (mise en œuvre effective du projet de développement de 145 territoires) ;
- la promotion du monde rural (valorisation du travail de terres en valeur monétaire, réduire les pertes post-récoltes et garantir l'écoulement des productions agricoles).

En ce qui concerne la vision de la mise en place d'une politique publique cohérente et/ou en synergie avec la résolution des problèmes posés par les secteurs privés, la société civile et les administratifs dans les secteurs agricole, pêche, élevage et industrie, huit (08) politiques publiques peuvent découler de ce travail, à savoir :

- a) Politique d'encadrement et de formation des paysans surtout les jeunes ;
- b) Politique de recherche – développement ;
- c) Politique de modernisation et de la professionnalisation des agriculteurs ;
- d) Politique de conservation et de transformation ;
- e) Politique de commercialisation
- f) Politique de crédit agricole ;
- g) Politique du coût des intrants ;
- h) Politique de structuration du milieu rural.

I. De la Politique d'encadrement et de formation des paysans surtout les jeunes

A. Encadrement :

Il sera question notamment de :

- i) favoriser l'émergence et la formation de nouveaux agents de vulgarisation capables d'analyser l'exploitation dans son ensemble, d'effectuer des diagnostics personnalisés, de proposer des solutions à l'agriculteur en vue d'assurer un véritable conseil à l'exploitation ;
- ii) redynamiser les activités de moniteurs agricoles longtemps abandonnées ;
- iii) réorganiser le travail des moniteurs sur le terrain en faisant appel à une nouvelle stratégie de diffusion de l'innovation technique qui s'appuie sur un ciblage et une intensification des efforts vers des noyaux homogènes de paysans, qui recevront un conseil rapproché et différencié sur le terrain ;
- iv) associer les jeunes diplômés en agronomie en sous emplois et les professionnels, structurés en groupements ou interprofessions, à la définition des programmes d'activité ;
- v) apporter un appui au renforcement des capacités d'auto-organisation des paysans par des actions de formation directe au niveau individuel et au niveau des groupements de paysans (coopératives et unions de coopératives) ;
- vi) de favoriser et accélérer la création des structures coopératives (et unions) et encourager la prise en charge par celles-ci de certaines tâches productives actuellement assurées par l'Etat.

B. Formation

- Mise en place des fermes écoles ;
- Formation d'un artisanat de service fabriquant les pièces des appareils de culture attelée ou de motorisation intermédiaire ;
- Naissance d'une génération de mécaniciens-réparateurs de tracteurs ;
- Mise en place des PME d'artisans prestataires de services ;
- Développement, à long terme, d'industries de construction de matériel agricole.

II. De la politique de recherche-développement

L'innovation est la clef du progrès dans divers secteurs d'activités. Cependant, il y a lieu de rappeler qu'il y a toujours un décalage entre les résultats obtenus en stations et ceux observés en vraie grandeur sur le terrain. Donc, nécessité d'apporter le plus grand soin à la mise en place d'un système d'expérimentation intermédiaire permettant de tester les nouveaux produits ou les nouvelles techniques issues de la recherche.

III. De la politique de modernisation et de la professionnalisation des agriculteurs

Cette politique est nécessaire pour :

- la création des surplus nécessaires à l'approvisionnement des villes (cultures vivrières, maraichères et élevage) ;
- l'amélioration de la productivité ;
- le maintien et l'installation des jeunes à la terre ;
- l'association de l'agriculture à la forêt, de l'agriculture à l'élevage (favoriser la création de fermes agro-pastorales) et de l'agriculture, élevage et pisciculture.

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- la notion d'exploitation agricole qui doit remplacer la notion de «champ» ;
- la notion de stabilisation de l'agriculture sans laquelle aucune modernisation n'est possible;
- la notion d'exploitation agricole entendue comme un outil de production incluant d'une part le système de culture et d'autre part les moyens de traitement et d'écoulement des produits obtenus.

IV. De la politique de conservation et de transformation

La valorisation du travail en valeur monétaire nécessite aussi la mise à disposition de moyens de conservation en frais et de transformation, en particulier, de la plupart des productions végétales et animales.

Il serait alors question de mettre au point des techniques économiques axées en particulier sur des technologies alternatives, permettant le stockage, le conditionnement ou la transformation afin de réduire, voire supprimer les pertes observées entre les tonnages produits et ceux consommés.

V. De la politique de commercialisation et des prix, du crédit agricole, du coût des intrants et des facteurs de production

Dans le contexte d'une agriculture moderne, l'exploitant ne peut faire des investissements significatifs que si le coût des intrants et des facteurs de production est à sa portée, si le crédit

agricole est assuré, et qu'il a la garantie de pouvoir écouler ses productions à des prix rémunérateurs.

VI. De la politique de structuration du milieu rural

Le projet de développement local de 145 territoires est une solution innovante pour notre pays pour notamment structurer le milieu rural.

La finalité est :

- d'encourager les communautés locales à prendre en main leur sort ;
- de promouvoir une classe d'agriculteurs et éleveurs responsables, capables d'entraîner la masse vers une agriculture et un élevage modernes, productifs et rentables.

Table des matières

ACRONYMES	3
I. INTRODUCTION.....	7
I.1. Objectifs poursuivis	8
I.2. Délimitation Spatio-Temporel	9
I.3. Méthodologie utilisée.....	9
I.4. Principales articulations du document	10
II. RESULTATS COMPILES DES DOLEANCES	11
II.1. SECTEUR AGRICOLE	12
A. Description succincte du milieu physique de six provinces	12
B. Systèmes de production.....	13
C. Situation foncière	15
D. Encadrement de l'agriculture	15
E. Administration et services techniques	16
II.2. SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	17
A. Sur le plan technique	18
B. Sur le plan organisationnel ou social.....	18
II.3. Pêches & Pisciculture	20
1. Pêche	20
2. La pisciculture	21
II.3. SECTEUR DE L'INDUSTRIE.....	22
II.4. AUTRES DOMAINES D'INFLUENCES.....	23
A. De la fiscalité	24
B. De l'organisation collective.....	25
C. De la formation	25
D. Du financement des activités agricoles, de pêche et d'élevage	26
E. Rôle à l'avenir pour les services de l'Etat	26
III. RECOMMANDATIONS GENERALES	27
VI. PROBLEMATIQUE POUR LA RELANCE DES SECTEURS AGRICOLE, PECHE , ELEVAGE ET INDUSTRIE.....	29
I. Equateur	30
I.1. Introduction.....	30
I.2. Potentialités et opportunités	30
I.3. Analyse de l'environnement des affaires	31
1. Secteur : Agricole.....	31
Recommandations	32
2. Secteur de la Pêche et de l'élevage	33
Recommandations / Pêche	34
Recommandations / Elevage	34
3. Secteur de l'Industrie	35
Perspectives d'Industrialisation	36
i. Préalables	36
ii. Industries Possibles	36
I.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)	37

II. Kasai Central	39
II.1. Introduction	39
II.2. Potentialités et opportunités	40
II.3. Analyse de l'environnement des affaires	41
A. Sous-secteur agricole	41
B. Sous-secteur Pêche & Elevage	42
(ii) Recommandations formulées par les participants	43
C. Secteur de l'Industrie	43
(ii) Recommandations formulées par les participants :	43
II.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)	44
III.1. Introduction	46
III.2. Potentialités et opportunités	46
III.3. Analyse de l'environnement des affaires	47
A. Sous-secteur agricole	47
1. Production	47
Recommandations	47
B. Sous-secteur : Elevage et pêche	49
1. Spéculation : Elevage (Bovine, caprine, Volaille et Apiculture)	49
(i) Chaîne : Production	49
2. Spéculation : Pêche	50
Chaîne : Production	50
3. Spéculation : Pisciculture	50
Chaîne : Production	50
4. Spéculation : Apiculture	50
Chaîne : Production	50
5. Recommandations	51
C. Secteur : Industrie	52
Recommandations	52
III.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme)	52
IV. Kwango	54
IV.1. Introduction	54
Principaux types de végétation dans la province du Kwango	55
IV.2. Potentialités et opportunités	55
A. Potentialités	55
B. Opportunités	55
IV.3. Analyse de l'environnement des affaires	56
A. Sous-secteur agricole	57
Recommandations formulées	57
V. Sud-Ubangi	62
V.1. Introduction	62
V.2. Potentialités et opportunités	62
V.3. Analyse de l'environnement des affaires	63
Recommandations / Piste de solutions	65
Recommandations	66
Recommandations	67

VI. Tanganyika	69
VI. Introduction	69
VI.2. Potentialités et opportunités	69
VI.3. Analyse de l'environnement des affaires.....	70
A. Secteur agricole.....	70
B. Secteur de Pêche et Elevage	72
a. Pêche lacustre.....	72
b. Pisciculture	73
Solutions / Propositions	73
c. Elevage.....	74
(v) Localisation	74
Solutions.....	75
C. Secteur de l'Industrie.....	75
e) Pistes de solutions	76
VI.4. Projets indicatifs des reformes sur l'amélioration du climat des affaires (Court terme).....	77
V. AUTRES CONSIDERATIONS DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	79
2. Adhésion de la R.D.C à EAC.....	81
3. Adhésion de la RDC à la ZLECAF.....	81
4. Problématique de la dotation budgétaire dans les secteurs productifs des investissements....	82
a) Province du Kasaï Oriental.....	82
b) Province de l'Equateur.....	83
c. Province du Tanganyika	83
CONTRIBUTION DE L'ANAPI.....	84
VI.1. Introduction	84
VI. 2. Missions de l'ANAPI	84
VI.3. Esquisse d'approches pour la relance des activités des secteurs agricole, pêche, élevage et industriel.....	86
A. Secteurs de l'agriculture, pêche et élevage.....	86
B. Secteur de l'Industrie.....	90
I. De la Politique d'encadrement et de formation des paysans surtout les jeunes	92
II. De la politique de recherche-développement	93
III. De la politique de modernisation et de la professionnalisation des agriculteurs	93
IV. De la politique de conservation et de transformation.....	93
V. De la politique de commercialisation et des prix, du crédit agricole, du cout des intrants et des facteurs de production	93
VI. De la politique de structuration du milieu rural	94

**Avec l'ANAPI,
bien investir pour une RD Congo prospère**

Adresse : Croisement Avenue Le Premier Mall et Blvd du 30 Juin n°33/C
secretariatdg@investindrc.com
www.investindrc.cd



+243 999 925 026



Invest in DRC